SOYEZ AU VOLANT D'UNE SUPER VOITURE

et vous sentez que vous conduisez la meilleure voiture sur la route, il est naturel que vous ayez . L'huile moteur **Shell Helix**, avec sa technologie de nettoyage active, nettoie le moteur de ous la conduisez. L'Huile **Shell Helix** est le résultat de presque 21000 heures de recherche en partenariat technique avec **Ferrari**. Ainsi, en choisissant **Shell Helix**, vous avez choisi développée par une équipe de plus de 50 chercheurs travaillant avec **Ferrari** dans les **hell international** de part le monde : C'est pourquoi, chaque **Ferrari** qui quitte la chaine ravitaillée avec l'huile moteur **Shell Helix**.

Shell Helix

LES PASSIONNÉS DE VOITURES CHOISISSENT SHELL HELIX

tommy.com

OUVERTURE DE LA PREMIERE BOUTIQUE **TOMMY HILFIGER** EN TUNISIE

A côté du C.C. le Lac Palace, Les Berges du Lac

HAVAS

Avec les
Forfaits TT
à chacun
son
illimité

MOBI max

200DT/mois

Tout **illimité**
vers **tous** les **réseaux**

+ 3G++ illimité
+ SMS illimités
+ Appelez **l'international** au prix du national*

* les communications sont plafonnées à 100 H par mois vers le réseau TT et à 30 H vers les autres réseaux.
La connexion 3G++ est plafonnée à 20 Go par mois. Le pack SMS/ MMS est plafonné à 1000 messages par mois.

TT

LE FUTUR NOUS APPELLE
www.tunisietelecom.tn
1199

Taoufik Habaieb

La maturité gagne du terrain ?

Il va falloir réussir un passage en force et tenir les élections dans les plus brefs délais pour doter rapidement le pays d'institutions légitimes et d'un pouvoir solide. Cela suppose des consensus à trouver sur les principaux points d'achoppement concernant la constitution et la loi électorale afin de finaliser les textes et leur adoption, et l'organisation d'élections libres, indépendantes et transparentes, en présence d'observateurs internationaux, ce qui réduira toute contestation des résultats. La fragilité des institutions, d'un côté, et l'ampleur de la menace sécuritaire, de l'autre, exposent aujourd'hui le pays à de graves risques. A cela s'ajoutent tant de problèmes économiques et sociaux qui ne feront que s'exacerber, faute d'investissements. Car, pas un euro, pas un dollar ne risque de s'aventurer avant la tenue des élections.

Le diagnostic est clair, la réponse aussi : vivement le consensus, vivement les élections. La reprise du dialogue, d'abord à Carthage, entre les partis représentés à l'Assemblée nationale constituante, puis, beaucoup plus élargi, sous la houlette de l'UGTT, la Ligue tunisienne des droits de l'Homme et l'Ordre des avocats, rejoints par l'UTICA, a donné un premier signal positif fort qui reste à confirmer jusqu'au bout. Secouée par le terrorisme jihadiste qui s'est réenclenché au mont Chaâmbi, après Rouhia, Bir Ali Ben Khelifa et Fernana, la classe politique, surtout la coalition au pouvoir conduite par Ennahdha, a réalisé l'ampleur des enjeux. Il aura fallu des pertes et des blessés parmi les forces de l'ordre et l'armée pour qu'elle se rende à l'évidence du péril extrémiste violent et terroriste qui menace la Tunisie.

Le bras de fer engagé avec Ansar Echaria à Kairouan et dans la proche banlieue de Tunis en a donné une nouvelle illustration. Cette fois-ci, le gouvernement a affiché une nette fermeté, interdisant le congrès non autorisé des fidèles d'Abou Yadh, et les forces de l'ordre, fortes d'instructions claires, sans la moindre ambiguïté, ont démontré qu'elles avaient recouvré toutes leurs capacités opérationnelles. Rompant avec son attitude du moins compréhensible et bienveillante à l'égard des salafistes violents, le chef d'Ennahdha, Rached Ghannouchi, est passé à la dénonciation de leurs actes. Le chef du gouvernement, Ali Laârayedh, qualifiera cette organisation d'illégale, l'accusant d'être impliquée dans des actes de violence et de terrorisme et affirmant que les coupables seront poursuivis sans relâche. *«La maturité gagne du terrain»*, juge-t-il la situation dans l'ensemble.

Elle doit en gagner beaucoup plus et beaucoup plus rapidement, à tous les niveaux et dans toutes les familles politiques. Dans ce dernier quart d'heure pour aboutir aux élections, l'union sacrée est l'unique issue pour tous. Le spectre du jihadisme terroriste est là pour nous le rappeler.

T.H.

UN PROJET EXCEPTIONNEL POUR UNE CLIENTÈLE EXCEPTIONNELLE

Les Berges du Lac II
Tél.: +216 71 964 055
www.danahouse.com.tn

SOMMAIRE

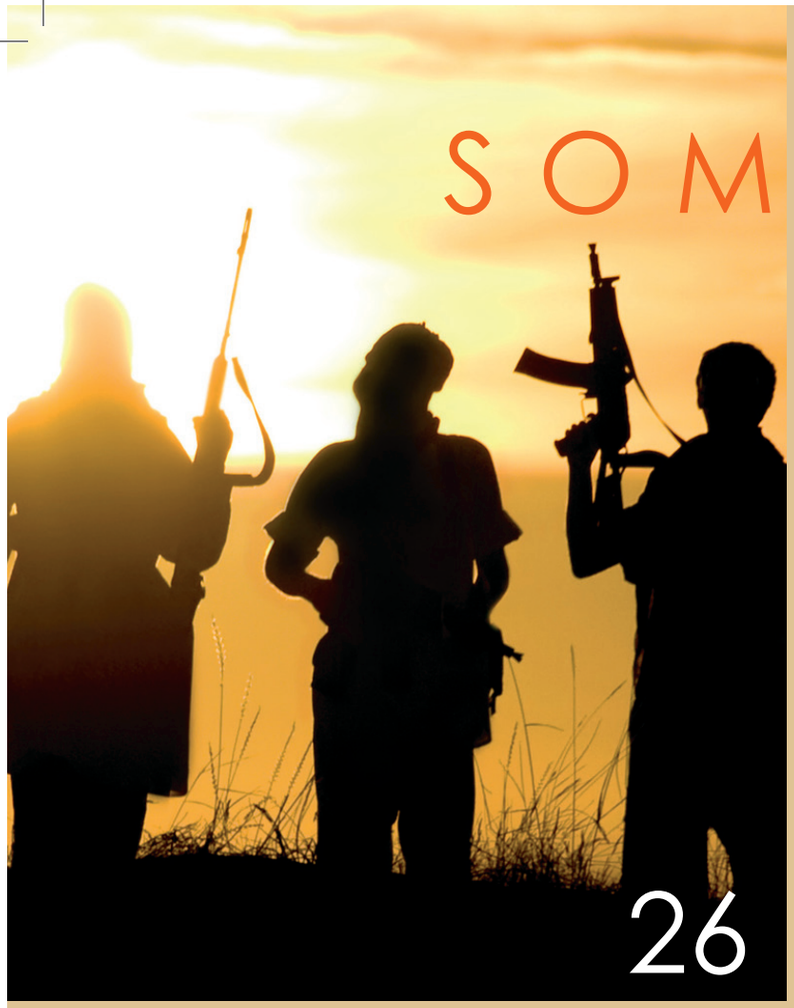

A la une

24 Un pouvoir exécutif à deux têtes
La confusion au sommet de l'Etat
Par Mansour Moalla

26 Terrorisme : la traque

35 Le saut qualitatif de l'institution sécuritaire

38 Quelles vulnérabilités territoriales et quelles menaces sécuritaires en Tunisie ?
Par Habib Dlala

42 L'impossible dialogue avec les jihadistes
Par Hédi Behi

44 Nous y voilà !
Par Walid Bel Hadj Amor

Dossier

47 Blanchiment d'argent, fraude fiscale et fraude à la Sécurité sociale

48 La redoutable commission tunisienne des analyses financières

55 Fraude fiscale : comment la réduire?

64 Les grands maux de la CNSS
Par Hafedh Lamouri

Nation

69 Dur, dur d'être porte-parole !

73 Participation aux votes : le record revient à Ennahdha

75 Imen Bejaoui
Présidente de l'Association tunisienne des jeunes avocats
Une future bâtonnière ?

80 Amine Miled : comment construire des laboratoires sur puce

Economie

83 Caisse des dépôts et consignations: elle a tout d'une grande...

86 Ahmed Ben Ghazi
Directeur général d'Axis Capital
La Bourse peut repartir fort, si...

88 Hannibal Lease rejoint la Bourse

Société

90 Le virologue égyptien et le coronavirus saoudien
Par Mohamed Larbi Bouguerra

92 Le Syndrome de Siliana : la peine de mort sans fard

95 Selma Feriani : galeriste à Londres, galeriste à Sidi Bou Saïd

98 Amel Bennys : regards sur le TGM

101 Le Dr Salem Esch-Chadely : une vie de militant

Document

109 Les états généraux de l'économie
Par Radhi Meddeb

Billet

116 Le remède contre la vie chère
Taoufik al Hakim (1898-1987)
Par Mohamed Larbi Bouguerra

Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

CONSEILLER
Hédi Behi

COLLABORATEURS

•Hélé Béji • Anissa Ben Hassine Kalfat • Walid Bel Hadj Amor • Ahmed Ben Hammouda • Monia Ben Jémia• Raouf Ben Rejeb • Mohamed Larbi Bouguerra • Faouzia Charfi • Mounira Chapoutot - Remadi • Samy Ghorbal• Mourad Guellaty • Azzedine Guellouz • Safya Hachicha • Mohamed Ali Halouani • Mohamed Jaoua •Tawfik Jelassi •Dr Essedik Jeddi • Moez Joudi • Elyès Jouini • Emna Kallel • Maher Kallel• Noureddine Ketari • Chedli Klibi • Salsabil Klibi • Habib Mallakh • Samir Marrakchi • Abdelwahab Meddeb • Emna Menif • Mansour Moalla • Ahmed Ounaïes • Mehdi Taj •Habib Touhami • Olfa Youssef • Riadh Zghal • Dr Saadeddine Zmerli • Dr Sofiène Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur de Studio)

Raïd Bouaziz
(Designer)

PHOTOS
Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Jihen Ouaz
(Directrice Marketing)

Bourane Ennaifer Hajem
(Directrice Communication)

APPUI

Habib Abbassi
Lamia Alayet
Hajer Ayoubi
Samira Chtila Krifa
Roufayla Drissi Ben Yakhlef
Sérine El Anes
Fayçal Mejjadi
Leïla Mnif
Hamdi Mzoughi
Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène,
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
abonnement@leaders.com.tn
marketing@leaders.com.tn
redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

Qui sera le prochain bâtonnier des avocats ?

Les avocats du barreau de Tunisie éliront le 23 juin le nouveau bâtonnier. Le dernier en titre, Me Abderrazak Kilani, avait quitté ses fonctions fin 2011, en rejoignant le gouvernement de Hamadi Jebali et son intérim a été assuré jusque-là par Me Chawki Tebib qui ne se présente pas aux élections, ne justifiant pas de l'ancienneté requise de dix ans en tant qu'avocat près la Cour de cassation. Parmi les candidats qui entreront en lice figurent notamment Mes Néjib Ben Youssef (président de la section de Tunis), Fadhel Mahfoudh (président de la section de Sfax), Brahim Bouderbala et Mokhtar Trifi (ancien président de la LTDH).

Néjib Ben Youssef

Fadhel Mahfoudh

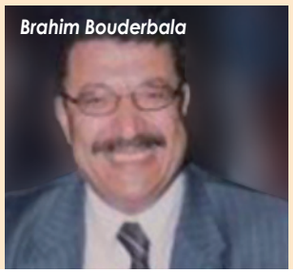
Brahim Bouderbala

Mokhtar Trifi

Les surprises de *La Presse*

Nouvelle charte graphique, nouvelle maquette et nouveau journal en ligne : le journal *La Presse* réserve à ses lecteurs, dès ce mois de juin, une série d'innovations. Le plus ancien quotidien de Tunisie, fondé il y a 77 ans, le 12 mars 1936, par Henri Smadja, amorce une mutation rédactionnelle et graphique. Sur la même lancée, il transforme son supplément magazine du dimanche en format tabloïd et y introduit plus de variété. Aussi en attendant la rénovation de son siège historique de la rue Ali-Bach Hamba, il s'instale dans de nouveaux locaux et lance un appel d'offres pour l'acquisition d'une nouvelle rotative.

Facilité de caisse du FMI

Premier tirage de 150 M$

L'accord de principe conclu par le FMI en vue de l'octroi d'une facilité de caisse à la Tunisie pouvant aller jusqu'à 1,75 milliard de dollars sera soumis à l'aval du conseil d'administration du Fonds le 7 juin prochain et ne semble soulever aucune difficulté quant à son approbation, apprend *Leaders* de source proche de la Banque Centrale de Tunisie (BCT). Dès cet aval, la Tunisie procèdera à un premier tirage de 150 millions de dollars courant juin et pourra poursuivre ses tirages jusqu'à 600 millions de dollars d'ici la fin de l'année en cours.

Un nouveau siège pour le CPR

Prenant en main le secrétariat général du Congrès pour la République (CPR), le parti de Moncef Marzouki, après le départ de Mohamed Abbou, Imad Daïmi, qui a quitté ses fonctions de directeur du cabinet présidentiel, s'est attaqué d'aplomb aux grands chantiers de consolidation, en prévision des prochaines élections. Première action : doter le parti d'un siège spacieux et fonctionnel. C'est ainsi que le CPR quitte ses locaux de la rue Dargouth-Pacha, près de la Gare, pour s'installer avenue Hédi-Chaker, non loin de Bab El Khadhra. Deux grandes salles de formation y ont été aménagées, signe de l'importance qu'accorde Daïmi au coaching des cadres.

Imad Daimi

Produit garanti par Attijari Assurance

ÉPARGNE AWLEDI

سيرين، 4 شهور
استاذة في المستقبل

Produit garanti par Attijari Assurance

التجاري تأمين
Attijari Assurance

Avec l'épargne **AWLEDI,**

نخبّي ليوم لصغيري غدوة

"J'ai tant envie que ma fille Cyrine excelle dans ses études et qu'elle ait un horizon rayonnant. Avec Epargne AWLEDI de Attijari bank, j'ai pris de l'avance pour garantir son avenir".
L'Epargne AWLEDI est un plan accessible à tout le monde et disponible au niveau de toutes les agences de Attijari bank.

التجاري بنك
Attijari bank

www.citroen.tn

DÉCOUVREZ L'UNIVERS DS CHEZ CITROËN

Véritable ''Success Story'' à la française, la Ligne DS est une aventure unique pour la marque CITROËN. Lancée il y a trois ans en Tunisie, c'est aujourd'hui un pari réussi avec trois modèles déjà commercialisés : CITROËN DS3, DS4 et DS5.

CRÉATIVE TECHNOLOGIE

CITROËN

AURES AUTO Distributeur Officiel CITROËN

Siège Social LA CHARGUIA : Tél.: 71 789 924 / Succursale LES BERGES DU LAC : Tél.: 71 960 002 / Succursale HAMMAMET : Tél.: 72 261 100 Succursale HAMMAM SOUSSE : Tél. : 73 371 390 - 73 371 392 / Succursale SFAX : Tél.: 74 286 200 - 74 286 087 / Agence Mnihla - SOMAS : Tél.: 70 527 700 / Agence Manouba - UNIVERS AUTO : Tél : 71 601 290 - 71 601 940 / Agence Ezzahra - LE GARAGE : Tél. : 71 455 395 / Agence Sfax - CPR AUTO : Tél. : 74 467 900 / Agence Gabes - GAMA : Tél.: 75 295 600 - 75 295 700 / Agence Djerba - SOGEMA : Tél. : 75 655 050

facebook.com/citroenentunisie twitter.com/citroen_tunisie

Partis politiques: le temps des regroupements

L'ère est au rassemblement des partis politiques par sensibilités communes et grandes familles, à l'approche des élections. Les préjudices du fractionnement révélés par le scrutin du 23 octobre 2011 incitent de plus au regroupement. Premier pôle à se constituer, celui de l'Union pour la Tunisie. Il sera suivi notamment par le Front populaire, le Front destourien et le Mouvement des Destouriens libres :

• Union pour la Tunisie

Appel de la Tunisie (Béji Caïd Essebsi)
Parti Républicain/Al Joumhouri (Maya Jeribi)
Voie Démocratique et Sociale/Al Massar (Ahmed Brahim)
Parti Socialiste (Mohamed Kilani)
Parti du Travail Patriotique et Démocratique (Abderrazek Hammami)

• Front Destourien

Al Moubadara (Kamel Morjane)
Al Watan Al Horr (Mohamed Jegham)
Al Mostaqbal (Sahbi Basli)
L'Unité et la Réforme (Azzeddine Bouafia)
Allikaâ Addoustouri (Sami Chebrak)
Liberté pour la Justice et le Développement (Hatem Yahiaoui)

• Front Populaire pour la réalisation des objectifs de la révolution

• Parti des Travailleurs/Ex-POCT (Hamma Hammami)
• Parti des Patriotes Démocrates Unifié (Zied Lakhdhar)
• Parti Patriotique Socialiste Révolutionnaire (Jamel Lazhar)
• Parti de la Lutte Progressiste (Mohamed Lassoued)
• Ligue de la Gauche Ouvrière (Jalel Ben Brik Zoghlami)
• Parti Populaire pour la Liberté et le Progrès (Jelloul Azzouna)
• Front Populaire Unioniste (Amor Mejri)
• Mouvement du Peuple (Mohamed Brahmi)
• Mouvement du Baath, (Othmen Bel Haj Amor)
• Parti d'Avant-garde Arabe Démocratique (Kheireddine Souabni)
• Tunisie Verte (Abdelkader Zitouni)

• Mouvement des Destouriens libres

Mouvement Réformateur (Omar S'Habou)
L'Alliance pour la Tunisie (Karim Missaoui)
Le Parti Libre Destourien Démocrate (Abdelmajid Chaker)
L'Union du Nouveau Bourguibisme (Salah Mesbah)
Le Parti Liberté et Justice (Souheil Salhi)
Le Parti Al Watan (branche Béchir M'halla)

CHIFFRES

513

Le pôle judiciaire du ministère de la Justice a délivré 513 interdictions de voyage. 72 ont été levées. Parmi les 441 interdictions de voyage, 131 concernent des hommes d'affaires.

7 milliards

C'est la valeur de l'endettement des 42 banques, dont 22 banques universelles, que compte la Tunisie.

742

Près de 742 sites spécialisés dans le commerce électronique opèrent actuellement en Tunisie, dont 47 sont dans les voyages, 19% dans la vente de produits divers et 15% spécialisés dans le secteur des services en ligne.

Pour une agence de sécurité nationale

Longtemps maintenu sous verrouillage hermétique, le système tunisien de renseignement a été mis en débat public pour la première fois mi-mai, à l'initiative du ministère de la Gouvernance et de la Lutte contre la corruption, en collaboration avec les ministères de l'Intérieur et de la Défense nationale. Il s'agissait d'engager la réflexion sur la légitimation, l'organisation et le contrôle de ce dispositif dans l'Etat de droit démocratique. Présentant le système tunisien de renseignement, le représentant du ministère de l'Intérieur, Atef Omrani, a souligné l'absence d'une vision clairement définie après la révolution et le ralentissement de la collecte des renseignements durant les premières périodes en raison notamment d'un sentiment de démobilisation de nombreux agents et informateurs. Au titre des recommandations pratiques, il a mentionné la nécessité de concevoir un cadre juridique approprié définissant les missions, les obligations et droits des agents, la mise en place de mécanismes de collecte et de traitement, l'élaboration d'une nouvelle stratégie de renseignement qui puise ses fondements de la légitimité de la future constitution, la restructuration générale, la formation, le renforcement des moyens logistiques, la concentration des efforts sur les frontières et la synergie avec la société civile dans un effort de sensibilisation à l'impératif sécuritaire. Pour sa part, le représentant du ministère de la Défense nationale, le colonel Ahmed Chiha, a mis en exergue les enseignements issus depuis le déclenchement de la révolution portant notamment sur un besoin urgent de réforme sur la base de la constitutionnalisation de l'institution militaire et la consécration de sa mission républicaine, indépendante, et à l'écart de tous tiraillements politiques. Pointant du doigt le manque de coordination entre les divers services concernés, il a souligné la nécessité d'unification des actions dans le cadre d'une agence nationale de sécurité, fusionnant et renforçant les moyens techniques et optimisant les ressources humaines, qui sera placée sous le contrôle du parlement.

Toutes les constitutions françaises et maghrébines dans une BDD

Accéder à partir d'une seule base de données à tous les textes des constitutions françaises, marocaines, algériennes et tunisiennes, mais aussi à toute la jurisprudence : c'est désormais possible. Nawaat DBConstit (www.nawaat.org) met à la disposition des spécialistes, mais aussi du grand public, un outil précieux, dans la lignée du Legisnet mis en ligne, il y a une quinzaine d'années. La version "desktop", d'ores et déjà disponible, intègre tous les textes « depuis 1789 pour la France et 1857 pour le Maghreb ; totalisant 4 496 articles, préambules compris. La base contient également toute la jurisprudence du Conseil constitutionnel français relative, d'une part, aux questions prioritaires de constitutionnalité (art. 61-1) et, d'autre part, au contentieux de conformité à la Constitution prononcé en vertu des articles 46, 54 et 61 de la Constitution. Cette jurisprudence (902 décisions) est à jour au 1er janvier 2013. Les textes intégrés aux bases de données sont accessibles selon de nombreux critères cumulables au choix : référence du texte, numéro de l'article, mot du texte, mots clés, etc. Unique en son genre, facile à consulter, très précise, cette base de données sera très utile, surtout pour ceux qui suivent de près l'élaboration de la nouvelle constitution tunisienne.

Tunis aura son Forum

Ahmed Bouzguenda

Sans prétendre à l'aura de ceux de Davos, Doha ou Libreville, Tunis veut se doter d'un forum économique qui, d'année en année, gagnera en attractivité. L'initiative en revient à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), présidé par Ahmed Bouzguenda, et la première édition, de rodage, se tiendra le 13 courant. Organisée en collaboration avec la Commission européenne, elle portera sur « Le statut de partenaire privilégié pour la Tunisie : craintes et opportunités.» Les axes suivants ont été retenus : réformes et compétitivité, environnement des affaires et services, investissement, agriculture et barrières non tarifaires.

NOKIA ASHA
LES SMARTPHONES VOUS OFFRENT PLUS

Découvrez les nouveaux Nokia Asha au meilleur prix avec les packs Orange

Pack postpayé à partir de 99 DT*

Pack prépayé à 159 DT avec 100 DT de Bonus*

ASHA 311

3G

ASHA 200

DUAL SIM

Switch Facile

* Avec le pack postpayé Asha 311 d'Orange vous bénéficiez **chaque mois** des avantages des forfaits Mix: **des SMS gratuits** vers tous les opérateurs, **N° Orange illimités, internet 3G mobile gratuit** et jusqu'à **100% de bonus** sur recharge valable vers tous les opérateurs.

* Avec le pack prépayé Asha 200 d'Orange, profitez de : carte **SIM Orange** prépayée Zen/Club **offerte, 100DT de bonus** vers tous les opérateurs et **1 Go d'internet mobile gratuit** chaque mois.

avec orange™

VOYEZ PAR VOUS-MÊME SUR

NokiaTunisie

www.nokia.com

NOKIA

GlobalNet Private Network

Entrez dans le monde de la GPN,
L'interconnexion tout support, tout opérateur

Conçue pour les entreprises disposant de plusieurs sites géographiquement distants nécessitant d'être interconnectés, **GPN** est une solution complète, basée sur les technologies **IP/MPLS** pour l'interconnexion intranet et internet sécurisée et fiable de tous les sites d'une entreprise. Elaborée pour répondre aux exigences du monde professionnel, elle supporte les débits de connexion les plus élevés et est disponible pour tous les supports offerts par l'ensemble des opérateurs en Tunisie. Elle offre un niveau de sécurité unique et une haute disponibilité à toute épreuve.

www.gnetbusiness.tn • 70 132 142

gnet Business

DÉCÈS

Lotfi Dziri
Comédien

67 ans. Il devait être sur les terrains de sport, mais le voilà opter pour la scène théâtrale et passer devant les caméras de cinéma et de télévision. Lotfi Dziri était en effet diplômé de l'Institut supérieur du sport et de l'éducation physique (1970). Il a préféré être journaliste et surtout comédien. Pendant près de 15 ans passés en France, il s'y était exercé, pour s'y adonner pleinement à son retour à Tunis en 1985. Aux côtés de Mohamed Mahfoudh, au journal *La Presse*, il affûtera sa plume et sur les planches du Théâtre municipal, il déploiera tout son art de comédien. Les feuilletons télévisés du Ramadan lui donneront une large audience. *Gamret Sidi Mahrous*, *Choufli Hall* et *Dar Lekhlaa* consacreront son talent. Pour le grand écran, il participera à une dizaine de longs métrages. *Making Of*, tourné en 2005, restera un grand succès. Lui rendant hommage, son ami, le cinéaste Brahim Letaief, a rappelé combien Lotfi Dziri aimait fredonner les chansons de Jacques Brel. Particulièrement…«C´est dur de mourir au printemps».

Hsouna Ben Amor
Statisticien

85 ans. Ancien directeur de l'Office des statistiques de l'Unesco, Hsouna Ben Amor avait été l'un des meilleurs experts internationaux en la matière et parmi les Tunisiens qui ont pu accéder aux postes les plus élevés dans le système des Nations unies. Très sollicité dans les conférences internationales, il partageait son temps entre le siège de l'Unesco à Paris et différentes capitales mondiales. En prenant sa retraite, il avait rêvé de passer le maximum de son temps dans ses îles natales de Kerkennah auxquelles il était demeuré très attaché.

Dr Hamadi Lakhoua
Dermatologue

Un pionnier de la dermatologie tunisienne qui a laissé ses empreintes et contribué à la formation de nombreux disciples.

Selon les résultats d'une étude réalisée en 2012 par le ministère du Commerce, le chiffre d'affaires des transactions de l'e-commerce a atteint 72,5 millions de dinars (les agences de voyages 52%, les opérations d'inscription universitaire en ligne 27%). Au cours du premier trimestre 2013, les transactions électroniques ont crû de 24% pour atteindre 15,3 millions de dinars, contre 12,3 millions de dinars au cours de la même période de 2012.

1,7 million

L'analphabétisme et le faible niveau d'instruction ont empêché 1 million 700 mille Tunisiens de participer aux élections du 23 octobre 2011, affirme le ministre des Affaires sociales, Khalil Zaouia.

22,74%

Plus de 22,74% de Tunisiens n'ont jamais lu de livres de leur vie et ceux qui le font, ils lisent essentiellement des journaux. 77,26% des Tunisiens ont déjà lu un livre dans leur vie et 31,48% d'entre eux l'ont fait en 2009.

Présidence de la République

• **Adnène Mansar**, directeur de cabinet du président de la République

• **Mohamed Slaheddine Derbel** est promu commissaire de police général

Présidence du Gouvernement

• **Abdessalem Zebidi**, conseiller en communication

Ministère de l'Industrie et de l'Energie

• **Ahmed Rekik,** directeur général du textile-habillement

• **Noureddine Agrebi,** directeur général des industries alimentaires

• **Youssef Louhichi,** inspecteur général

Hichem Jouaber vient d'entrer dans le management du groupe pharmaceutique GlaxoSmithKline (GSK) en tant que vice-président en charge de l'Industrie du Groupe. Il est le premier Tunisien à accéder à un si haut poste international.
Natif de Chenini (Gabès), ingénieur de l'Ecole nationale des ponts & chaussées (Paris 87) et titulaire d'une maîtrise de mécaniques appliquées de la faculté des Sciences de Tunis (84) et d'un DEA en intelligence artificielle de l'Université Paris VI (87), il était, durant 6 ans, avant de rejoindre GSK, le directeur du Groupe Valeo, en charge de la Supply Chain et des Systèmes de Production. GSK est un des leaders mondiaux de la pharmacie d'origine anglo-américaine avec son siège à Londres. Avec 100 usines dans le monde, le groupe réalise un chiffre d'affaires total de 26,4 milliards de £ (2012) dans une centaine de pays.

Troisième enfant d'une famille qui en compte 8, Hichem Jouaber a perdu son père et un de ses frères dans un accident de la route quand il avait 15 ans. C'est sa mère seule qui a pris en charge toute la responsabilité d'élever ses enfants avec des moyens modestes mais grâce à une volonté et un amour sans équivalents. Sa mère, une vraie militante (mounadhila), comme aime la désigner son fils, est une femme illettrée qui a pris sur elle, en plus d'élever ses enfants, de suivre des études lui permettant de lire et d'écrire et même de réussir son permis de conduire. Ses frères et sœurs ont tous achevé des études brillantes et on y compte 3 professeurs et chercheurs universitaires (une sœur à l'Ecole nationale des ingénieurs de Tunis, une autre à l'Université de Paris Dauphine et un frère à l'Institut national des télécommunications de Paris), trois autres sœurs respectivement médecin, professeur de mathématiques et institutrice.
A 32 ans, Hichem Jouaber a été le plus jeune vice-président du cabinet international de conseil en Stratégie Gemini Consulting, en charge de l'offre globale « stratégie industrielle et Supply Chain ». A ce titre, il a conduit plusieurs missions de restructuration de plusieurs groupes mondiaux. Il a, entre autres, mené des missions pour des gouvernements de l'Europe de l'Est dans le cadre de leurs programmes de privatisation et de passage à l'économie de marché.
Il est membre actif de la Supply Chain World Council et de l'Executives W50 Group. Il a publié de nombreuses contributions qui traitent de la stratégie industrielle pour la Tunisie post-révolution et de la stratégie gouvernementale pour attirer les investissements directs étrangers en Tunisie dont certaines sont accessibles depuis le site www.leaders.tn.com
Sa dernière conférence en Tunisie entrait dans le cadre du Tunisia Investment Forum (FIPA) en juin 2012 où il a présenté ses recommandations pour développer l'attractivité de la Tunisie en matière d'IDE.

Hichem Jouaber, né le 16 mai 1961 à Chenini de Gabès, est marié et père de deux enfants : un fils (21 ans) qui poursuit actuellement des études préparatoires pour accéder aux grandes écoles françaises et une fille de 12 ans.

Médias

Finalement annoncée après de longues concertations, à la faveur de la célébration, le 3 mai, de la Journée internationale de la liberté de la presse, la composition de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) se présente comme suit :

• **Nouri Lajmi** : président
• **Mouna Ghariani** : membre
• **Raja Chouachi** : membre
• **Riadh Ferjani** : membre
• **Radhia Saïdi** : membre
• **Rachida Naifar** : membre
• **Hichem Snoussi** : membre
• **Mohsen Riahi** : membre
• **Habib Belaïd** : membre

COROLLA

La voiture la plus vendue au monde,
et ce n'est pas un hasard ...

TOYOTA

TOUJOURS
MIEUX,
TOUJOURS
PLUS LOIN

www.toyota.com.tn

A PARTIR DE
45 900 DT TTC

Rétroviseurs rabattables électriquement

4 Vitres électriques

Autoradio CD/MP3
Chargeur 6 CD
6 Haut-parleurs

Climatronic

Moteur 1.6 double VVT-i puissant et économique

Puissance 7 CV
(121 Ch DIN)

facebook
TOYOTA TUNISIE

Siège BSB TOYOTA Z.I La Marsa (A côté de Promogro) / Tél (+216) 71854 854 (LG) / Fax : (216) 71 854 019 / **Agence Tunis** Rue De l'Energie Solaire Z.I Charguia I / Tél : (+216) 71 205 599 / (+216) 55 811 407 / Fax : (+216) 71 205 426 / **Agence Sousse** Blvd de l'environnement Sidi Abdelhamid Rte de Monastir / Tél : (+216) 73 320 330 / 73 320 557 / Fax : (+216) 73 320 443 / **Agence Sfax** Route de Gabes km 1,5 / Tél : (+216) 74 246 236 / 74 246 259 / Fax : (+216) 74 246 278 / **Agence Gabes** Av Mongi Slim Tél : (+216) 75 270 689 / Fax : (+216) 75 272 700 / **Service commercial Tunis** Tél : (+216) 98 216 542 / (+216) 98 434 864 / (+216) 93 266 884 / (+216) 98 623 492/ **Service commercial Sousse** Tél : (+216) 93 267 138 / (+216) 93 266 669 / **E-mail** toyota@toyota.com.tn

BSB GROUP

TOYOTA

Spécial Tunisiens résidant à l'étranger

la BH lance pour VOUS
une nouvelle offre de proximité

PACKAGE BLEDNA

Pour vous simplifier
toutes vos opérations bancaires

18, avenue Mohamed V – 1080- Tunis
Tél : + 216 71 126 000
Serveur vocal : 88 40 14 21
E-mail : banquehabitat@bh.fin.tn
Site web : www.bh.com.tn
Centre de contact : 1800

بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

Bâtisseur de l'avenir

alliance · 70 86 06 86

DISTINCTION

Aïda Hamdi
Le diplôme prestigieux de l'ENA France

Rentrera-t-elle en Tunisie ou cèdera-t-elle à la tentation de rester en France? Aïda Hamdi, 30 ans, vient de recevoir des mains de Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères, son diplôme du cycle international long de l'ENA. La décision est difficile à prendre, surtout que les propositions d'occuper de hautes fonctions dans l'administration française sont alléchantes. Mais, il y a aussi le devoir de rendre au pays natal une partie de ce qu'il lui avait donné.

Au centre avec Laurent Fabius

Depuis son jeune âge, Aïda voulait se dédier au service public et pouvoir contribuer à sa modernisation. Etudes primaires et secondaires à Radès-Forêt, puis une maîtrise en comptabilité obtenue à l'IHEC en 2005, lui ouvrant les portes de l'entreprise, mais elle a préféré postuler au cycle supérieur de l'Ecole nationale d'administration de Tunis. En trois ans, elle enchaînera cours et stages. C'est ainsi qu'elle ira à Gafsa, pour les régions, à la SNIT, pour les entreprises publiques et au Maroc, pour l'étranger. A Rabat, elle atterrira au ministère de la modernisation du secteur public.

A sa sortie de l'ENA en tant que conseillère des services publics relevant directement du Premier ministère, elle sera affectée d'abord au ministère des Affaires sociales, puis au Centre d'expertise et de recherche administrative à l'ENA. En parallèle, elle réussira un mastère en management à l'IHEC.

A l'ENA de Tunis, elle était déjà en contact avec l'ENA de France, nourrissant le projet d'y suivre le cycle international long. Présélectionnée par la Tunisie en février 2011, elle devait réussir le concours international mettant en compétition sur les 5 continents des milliers de candidats. Aïda Hamdi parviendra à faire partie des 28 élèves étrangers de 23 nationalités qui seront admis pour suivre, dès décembre 2011, la même scolarité que les élèves français durant 16 mois, alternant stages et formations. *«Ces stages sont exceptionnels*, confie-t-elle à *Leaders. Celui à Bercy m'avait permis de mieux comprendre au sein de la direction générale de modernisation de l'Etat, devenue direction interministérielle de modernisation de l'action publique, les enjeux d'une nouvelle stratégie d'avenir. Le second, au cabinet du préfet de la Nièvre, en Bourgogne, est instructif pour connaître la France profonde et pratiquer l'administration en région».*

Pour le moment, elle doit terminer un mastère en communication publique au CELSA (Paris 1 Sorbonne), ce qui lui laisse le temps de réfléchir.

143.099

143.099 candidats passeront cette année l'examen du bac contre 129.181 en 2012.Soit environ 14.000 élèves de plus. 113.885 sont des candidats du secteur public, 24.813 du secteur privé et 4.401 candidatures libres.

3 mille

L'année scolaire 2011-2012 a enregistré environ 3 mille agressions verbales et physiques contre des enseignants et des surveillants. On compte une moyenne annuelle de 1.200 procès-verbaux déposés pour actes de violence ou pour actes de destruction d'équipements scolaires.

Arrêt sur images

Hassine Abbasi à Ali Laareyedh : Vous allez certainement nous apporter de bonnes nouvelles…

Dr Marzouki avec les urgentistes de l'armée au Chaambi : Expliquez-moi tout !

Samir Dilou – Tarek Dhiab : A vous, l'honneur…

Ridha Khadher, lauréat du prix de la meilleure baguette de Paris : Le talent tunisien s'impose partout…

Taieb Baccouche à Béji
Caïd Essebsi : C'est par ici !

Cheikh Béchir Ben Hassen : C'est par là !

Farhat Hached réunit tous à Paris

Samir Majoul à Ouided Bouchammaoui et Hichem Elloumi : Je les vois, ils vont tous venir !

Un pouvoir exécutif à deux têtes

La confusion au sommet de l'Etat

Par Mansour Moalla

J'écrivais depuis le 30 janvier 2011, soit seize jours après la victoire de la Révolution, qu'il faut *«abolir le régime présidentiel»*. Rares sont aujourd'hui les défenseurs de ce régime qui a gouverné le pays durant plus d'un demi-siècle avec un bilan politique désastreux. Mais nombreux sont ceux qui veulent le perpétuer en le «combinant» avec le régime parlementaire. D'où les discussions qui durent depuis longtemps sur le «partage» du pouvoir entre le «président» élu au suffrage universel et le chef du gouvernement responsable devant le Parlement. Ce «partage» n'est pas possible et il est de nature à installer la confusion au sommet de l'Etat, confusion constatée depuis les élections du 23 octobre 2011, que ce soit à propos de la Banque Centrale ou de la Libye.

La confusion ne pourra que s'aggraver si demain, on garde l'essentiel du régime présidentiel, qui est l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel tout en constituant un gouvernement investi par le Parlement et pouvant être considéré par ce dernier comme le veut le régime parlementaire. Cette combinaison des deux régimes politiques n'est pas possible. En effet, les deux fonctions, celle de chef de l'Etat et celle de chef du gouvernement répondent à des nécessités différentes d'un gouvernement «rationnel». Ce n'est pas une simple question de répartition des attributions entre les deux personnages. L'existence des deux fonctions répond à deux questions différentes, celle de l'Etat et celle du gouvernement. Celle de l'Etat est incompatible avec la gestion des affaires courantes.

Il y a une permanence de l'Etat qu'il faut sauvegarder quelles que soient les péripéties de l'évolution des évènements de la gestion gouvernementale. Le rôle du chef de l'Etat est en effet de symboliser l'unité nationale, de veiller au respect de la constitution et de la loi et de servir d'arbitre et de conciliateur. Pour ce faire, il ne doit pas être mêlé aux vicissitudes quotidiennes de l'action politique pour ne pas perdre son crédit et se discréditer en devenant partisan. Il doit rester au-dessus des différents partis et organismes engagés. Il ne doit pas avoir des « pouvoirs » de gestion ni en matière sécuritaire ou diplomatique ni de défense pour pouvoir précisément intervenir dans ces différents domaines comme dans tous les autres, pour dire son mot, éviter un conflit ou résoudre une crise, bénéficiant de la confiance de toutes les parties concernées.

C'est en n'ayant pas de «pouvoirs», comme certains le déplorent, qu'il parvient à avoir le pouvoir moral de l'arbitre suprême et du dernier recours. Et c'est ainsi qu'il peut assurer la stabilité et la permanence de l'Etat. Si les deux responsables au sommet, chef de l'Etat et chef du gouvernement, s'agitent en même temps et se disputent les «pouvoirs», on crée des confusions au sommet de l'Etat.

Il découle de ce rôle du chef de l'Etat qu'il ne nécessite pas et interdit même son élection au suffrage universel. Cette élection ne peut qu'en faire un partisan, ayant nécessairement des alliés et des adversaires, ce qui ne l'habilite guère à son rôle de symbole, d'arbitre et de recours pouvant être entendu par les diverses fractions de l'opposition. Il suffit donc qu'il soit désigné par le Parlement à une majorité qualifiée des deux tiers ou des trois quarts. Il est révoqué de la même façon en cas de faute lourde ou de forfaiture.

Le suffrage universel est censé être plus démocratique mais il ne peut que doter le pays d'un président incontrôlable. Qui peut défaire ce qu'a fait le suffrage universel ? Et c'est ainsi qu'on installe l'irresponsabilité au sommet de l'Etat. N'étant pas contrôlés dans leur action, les deux premiers chefs de l'Etat ont été victimes de leur autoritarisme et de leur irresponsabilité. Il

suffit que le chef de l'Etat soit élu au suffrage universel pour que le Parlement et le gouvernement ne jouent plus qu'un rôle d'auxiliaires du président.

L'exemple du «mixage» entre système présidentiel et régime parlementaire fonctionne en France depuis l'institution de la cinquième République. De Gaulle a fini par se disputer avec son Premier ministre. Ce dernier lui a succédé et a fait de même. Arrive Mitterrand à l'Elysée où il a pu gouverner tant qu'il avait la majorité au Parlement, le Premier ministre devenant en fait son « secrétaire ». Il devient le chef de «l'opposition» installée à l'Elysée s'il n'a plus cette majorité et c'est le Premier ministre du clan opposé qui devient le gouvernant effectif. Le même scénario s'est reproduit avec Chirac et Jospin jusqu'à l'unification à 5 ans des deux mandats, celui du Parlement et celui du président, lequel bénéficiait d'une durée de 7 ans. C'est sous ce régime qu'a été élu le président acutel, Hollande, avec une majorité «présidentielle» au Parlement. Du coup, on n'entend presque plus parler d'un gouvernement français réduit à l'état d'un secrétariat du président. L'exemple français révèle donc l'absurdité de toute combinaison, de tout mixage entre le régime présidentiel et le régime parlementaire. La Tunisie a vécu le régime présidentiel durant plus d'un demi-siècle et on en connaît les défauts. Un régime parlementaire authentique permet d'installer un président avec le rôle qu'on vient d'indiquer et un Parlement et un gouvernement pouvant être réellement efficaces.

Le suffrage universel devient logique pour étirer un parlement comprenant des centaines de députés, évitant ainsi la personnalisation du pouvoir et la menace de l'autoritarisme. Le parlement élu aura la responsabilité de désigner le gouvernement et de le contrôler. L'équilibre des pouvoirs à rechercher n'est pas entre le chef de l'Etat et le chef du gouvernement mais entre le pouvoir législatif, c'est-à-dire le Parlement, et le pouvoir exécutif, à savoir le gouvernement. Cet équilibre est de nature à empêcher le Parlement d'abuser de son pouvoir de contrôle du gouvernement et d'obliger ce dernier à agir avec l'accord du Parlement et sous son contrôle. Le Parlement doit contrôler le gouvernement sans le paralyser et le gouvernement doit respecter le rôle de l'Assemblée parlementaire sans devenir un simple appareil d'exécution de ses volontés. L'abus de pouvoir doit être évité des deux côtés.

Les deux protagonistes ont la possibilité de se défendre contre l'abus du partenaire. L'Assemblée peut renvoyer un gouvernement qui ne jouit plus de sa confiance après l'adoption d'une motion de censure. Le gouvernement et non le chef de l'Etat, comme je l'entends dire ici et là, ce qui n'a pas de sens, peut dissoudre l'Assemblée et faire ainsi appel au corps électoral pour trancher le différend au moyen de nouvelles élections législatives. L'équilibre entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif représenté par le gouvernement est de nature à discipliner les détenteurs de ces deux missions et d'éviter ainsi les abus et les dérives autoritaires ou anarchiques. C'est pour cette raison que le gouvernement et son chef doivent constituer un organe solidaire dont tous les membres participent à la responsabilité gouvernementale ayant en commun une politique affirmée et une orientation acceptée sans réserve alors que les membres du gouvernement d'un régime présidentiel sont de simples fonctionnaires du président chargés d'appliquer ses volontés.

Le souci des partisans du mixage entre le régime présidentiel et le régime parlementaire est d'avoir un chef du pouvoir exécutif émanant du suffrage universel comme le pouvoir législatif. Ce recours au suffrage universel pouvant conduire à l'abus du pouvoir et à la dictature d'un président élu au suffrage universel doté de pouvoirs exceptionnels, on a imaginé de réduire ce danger éventuel par le recours à l'essentiel du régime parlementaire qui réside dans la constitution d'un gouvernement désigné par le Parlement, responsable devant lui et pouvant exister réellement s'il bénéficie du droit de dissolution. Le président élu au suffrage universel, dans ce cas, va ressembler au chef de l'Etat d'un régime parlementaire tel qu'il a été décrit et qui n'a pas besoin d'être élu au suffrage universel.Il nous semble donc plus sage de ne pas chercher des combinaisons impossibles, de laisser le suffrage universel pour l'élection du Parlement et la charge de la gestion du pays à un gouvernement émanant de cette Assemblée et de confier au chef de l'Etat désigné par le même Parlement le soin de protéger le pays en veillant à l'application de la constitution et au respect de la loi et en étant l'arbitre et le recours, indépendant, non partisan et bénéficiant d'une large confiance de la population étant donné ses qualités morales et intellectuelles ainsi que les services rendus à la communauté nationale. Il est le représentant et le symbole du pays. C'est un «roi » républicain qui, comme tous les souverains des monarchies européennes parlementaires, n'a pas de pouvoirs de gestion et d'exécution mais a le pouvoir d'être admis par l'ensemble de la population, ce qui est au pouvoir exceptionnel et qui ne peut guère être détenu par un chef d'Etat exerçant des pouvoirs de gestion qui peuvent l'user et même le discréditer.

Il ne faut pas ruser avec la réalité. Le mixage apparaît comme un moyen pour revenir à un régime présidentiel qui n'ose pas dire son nom, un tel régime ayant acquis chez nous une solide mauvaise réputation. Il ne faut pas livrer le pays à des disputes incessantes du fait de ce mixage. Une constitution doit tenir compte de l'intérêt réel et permanent du pays. Elle ne doit pas tenir compte uniquement de la conjoncture et de l'intérêt immédiat des partis politiques en compétition.

M.M.

Terrorisme
La traque

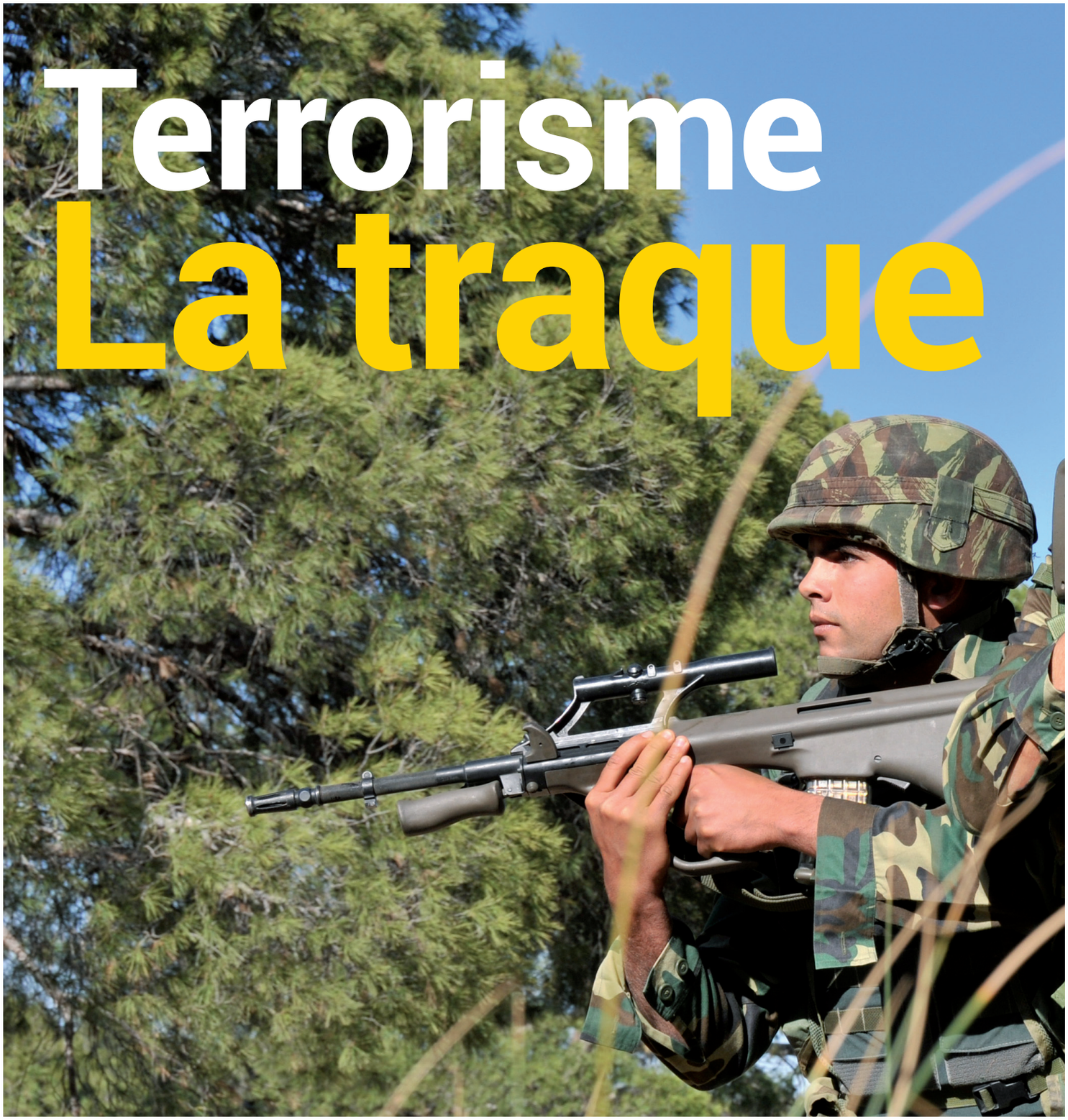

Reportage photo: Ministère de la défence Nationale

Quelle sera désormais l'attitude d'Ansar Echaria, maintenant que le gouvernement a clairement fixé les lignes de démarcation ? Pour le chef du gouvernement Ali Laârayedh, il y a une nette distinction entre les salafistes piétistes qui vivent leurs convictions et les pratiquent dans le respect de la loi et de l'Etat et ceux, jihadistes, qui entendent imposer leur loi, s'adonnent à la violence et se lancent dans le terrorisme. Dialogue avec les premiers pour les prémunir contre tout extrémisme, fermeté irrévocable, et pas de concession ni de négociation avec les seconds, mais une traque sans relâche.

Si elle a mis du temps à se conceptualiser, cette nouvelle doctrine ne tolérant pas la moindre incartade violente, se met en place au niveau sécuritaire par les forces de l'ordre et devra se traduire également au plan administratif pour ce qui est manifestations et tentes illégales. Les affrontements avec les jihadistes au mont Chaâmbi, dès le 1er

mai, auront constitué un véritable tournant que les Tunisiens espèrent pris pour toujours. La confrontation, que certains voulaient, sinon éviter, du moins différer, s'est avérée inéluctable. L'ampleur des indices découverts et de la puissance de feu déclenchée par les terroristes contre les forces de sécurité et l'armée ne pouvaient que confirmer la gravité des menaces exercées. Depuis les premiers accrochages à Rouhia, en mai 2011, sous le gouvernement Caïd Essebsi, puis à Bir Ali Ben Khelifa, en février 2012 et à Kasserine et Fernana, en décembre 2012, sous le gouvernement Jebali, et les multiples découvertes de caches d'armes jusque dans les faubourgs de la capitale, le démantèlement des réseaux et cellules, et le harcèlement des terroristes ne devait que gagner en détermination, moyens et efficience. La Tunisie s'installe dans une longue traque qu'elle devra impérativement réussir en y mettant toutes les ressources et les énergies possibles et en mobilisant les appuis nécessaires.

Nous sommes en mars 2011, en pleine euphorie du déclenchement de la révolution. La joie des Tunisiens est double puisque la Libye se joint à cet élan libérateur en s'affranchissant de la dictature de Kadhafi. D'habitude souriant, cet officier général de l'armée sort ce jour-là d'une réunion à Carthage, le visage fermé et les sourcils froncés. Sans se départir de sa sérénité habituelle, il confiera à un journaliste de *Leaders* les motifs de son inquiétude : *«Beaucoup d'armes risquent de déferler sur nos frontières et nous devons arrêter ce trafic, démanteler les réseaux qui les introduisent et récupérer les armes une à une»*. Prémonitoire, son analyse sera confirmée. La chute de l'ancien régime libyen et la déroute des Kataeb ouvriront d'une part l'arsenal stocké par Kadhafi d'autre part, la voie aux terroristes et aux trafiquants.

L'enjeu, en fait, ne concerne pas uniquement la Tunisie, mais tous les voisins de la Libye, notamment l'Algérie, le Mali et le reste des pays subsahariens limitrophes. Décapitée en Afghanistan après la mort de Ben Laden, une bonne partie des troupes d'Al Qaïda s'étaient réparties dans d'autres pays, le Yémen et dans la bande soudano-sahélienne, activant AQMI en Afrique du Nord. La conjonction avec les narco-terroristes dans la région sera alors encore plus dévastatrice. Le Mali sera le premier à en faire les frais, déclenchant l'intervention de l'armée française. Les frasques de Boko Haram au Nigeria et l'attaque du centre pétrolier d'In Amenas au Sud de l'Algérie illustreront de macabres acharnements fanatiques. Au Mali, comme à In Amenas, des Tunisiens engagés parmi les jihadistes sont signalés. Les connexions ne sont plus à démontrer.

Les empreintes d'AQMI

Terre de transit, comme semblaient le croire certains, début 2011, la Tunisie est sans doute devenue depuis lors un champ de bataille pour AQMI. A Rouhia, dans le gouvernorat de Siliana, se déclenchait, le mercredi 18 mai 2011, le premier accrochage entre terroristes et des unités tunisiennes faisant deux morts, le lieutenant-colonel Tahar Ayari et le caporal-chef Walid Hajji, et des blessés. L'alerte est prise au sérieux. Huit mois après, un deuxième groupe de terroristes était débusqué le mercredi 1er février 2012, près de Bir Ali Ben Khelifa, dans la région de Sfax. Certains parmi eux avaient été poursuivis et jugés en vertu de la loi antiterroriste, suite à l'affaire de Soliman de fin 2006-début 2007, avaient alors indiqué les ministères de l'Intérieur et de la Défense. Deux seront abattus et un troisième arrêté sur-le-champ, d'autres arrestations interviendront par la suite. Ministre de l'Intérieur à l'époque, Ali Laârayedh a annoncé alors que 34 kalachnikovs et 2 278 balles ont été saisis ainsi qu'un pistolet silencieux en plus de 62 mille dollars américains, 1 250 dinars libyens et 3 mille dinars tunisiens, indiquant que cette opération a dévoilé un plan *«visant à établir un émirat islamique en Tunisie »*.

Laârayedh reviendra devant la presse, vendredi 21 décembre 2012 en début d'après-midi, cette fois-ci à la Caserne de la Garde nationale d'El Aouina, faire une annonce de taille. Le premier noyau d'une cellule que l'organisation terroriste Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) voulait implanter en Tunisie sous le nom de Brigade d'Okba Ibn Nafaa a été démantelé. Seize de ses membres ont été arrêtés et 18 autres recherchés alors que des ratissages sont engagés, notamment au Jebel Chaâmbi, dans la région de Kasserine et à Fernana, dans la région d'Aïn Drahem, à la recherche de fugitifs qui s'y sont réfugiés. Cette brigade, avait-il ajouté, s'apprêtait à perpétrer des actes terroristes au nom de la résurgence du jihad pour imposer la charia. Elle est dirigée par trois Algériens en relation avec le chef d'AQMI, Abdel Moussaab Abdel Wadoud, et la plupart de ses membres sont des jeunes Tunisiens originaires des zones frontalières tuniso-algériennes.
Avec le recul, on peut déduire que les

armes saisies à Bir Ali Ben Khelifa étaient destinées à Kasserine pour approvisionner le camp de formation qui devait y être implanté.Le stratagème consistait à attirer des jeunes Tunisiens par des éléments religieux extrémistes pour les envoyer vers des camps d'entraînement militaires en Libye puis les infiltrer en Tunisie. Ils seront alors affectés à des camps de formation idéologique et de perfectionnement militaire, en vue de les préparer à commettre des actes terroristes sur le sol tunisien. Le financement est fourni, selon toute vraisemblance, par des éléments d'AQMI en Libye et en Algérie. Dans le butin saisi figurent des armes, notamment des kalachnikovs, en provenance de Libye et d'Algérie, et des armes blanches, ainsi que des tenues militaires, des explosifs, des cartes géographiques, des codes chiffrés, des équipements de transmission et des documents écrits. La suite était prévisible.

L'affrontement au Chaâmbi

En prenant ses fonctions, mi-mars, à la tête du gouvernement, Ali Laârayedh n'affichait pas cette exaltation perceptible chez tous ceux qui accèdent à cette fonction tant courtisée par les politiques. Il savait ce qui l'attendait sur tous les fronts, à commencer par celui de la sécurité. Dans ses anciennes fonctions de ministre de l'Intérieur, sa mission, bien que lourde déjà, n'englobait que les forces de sécurité.

Désormais à la Kasbah, il la voit s'étendre aux forces armées. La totale, même s'il sait pouvoir compter sur ses ministres et leurs équipes. Six semaines seulement après la mise en place, au forceps, du nouveau gouvernement, et voilà qu'éclatent, le mercredi 1er mai, des affrontements avec un groupe d'une cinquantaine de jihadistes retranchés sur le massif Chaâmbi. Il s'agit, en plus des fugitifs pourchassés depuis décembre 2012, *«d'éléments ayant réussi à échapper aux forces de sécurité lors de rafles opérées dans un certain nombre de quartiers et de villes tunisiennes au cours de la période écoulée et qui ont pris le maquis pour se mettre hors de portée de la police et de l'armée»*, comme l'a indiqué Laârayedh. Les affrontements seront sanglants, faisant 9 blessés graves parmi les forces tunisiennes qui ont débusqué une quarantaine de suspects.

Réfugiés dans les grottes et les forêts de cette partie de la dorsale tunisienne, les terroristes avaient placé ici et là des mines dont certaines ont explosé sous les pieds des gardes nationaux et militaires. Ensanglantés, ces braves patriotes ont tous affiché, à partir de leur lit d'hôpital, une réelle détermination à vouloir *«retourner le plus vite possible sur le champ de bataille, même sur des fauteuils roulants, reprendre la lutte contre les terroristes»*. Il n'en fallait pas plus pour émouvoir l'opinion, galvaniser les forces de sécurité et l'armée et secouer la classe politique. Le combat est à présent enclenché. A la vie et à la mort !

L'armée tunisienne s'y investira pleinement, aux côtés de la Garde nationale. Injectant les effectifs et les équipements appropriés, elle procèdera avec des moyens très lourds à un ratissage systématique du mont Chaâmbi (et elle le fera aussi au Boukornine). L'œuvre n'est guère aisée : brigades canines anti-mines, engins de déminage, blindés et autres moyens sont déployés par des équipes fournies, sous commandement de haut niveau. La démarche est minutieuse, pas un seul endroit non contrôlé et la progression se poursuit intensivement. Couvertes par le secret-défense — sécurité oblige — ces opérations n'ont pas encore livré tous leurs résultats, mais finiront sans doute par démontrer leur efficacité.

Bras de fer à Kairouan

C'est dans ce contexte qu'interviendra la décision d'Ansar Echaria de tenir à Kairouan, dimanche 19 mai dernier, son troisième congrès annuel devant rassembler pas moins de 30 à 40 000 de ses adeptes. L'annonce de ce rassemblement a été suffisante pour donner le signal de la mobilisation des forces de sécurité, surtout qu'aucune demande d'autorisation n'avait été déposée. Le gouvernement allait-il céder à ce défi public et laisser Abou Yadh et ses troupes prendre les clés de la ville sainte ? Les risques sécuritaires étaient évidents, tout comme les enjeux politiques. L'interdiction était alors décidée et le tout nouveau ministre de l'Intérieur, Lotfi Ben Jeddou, qui a fait montre, depuis sa nomination, de son indépendance à l'égard des partis politiques au pouvoir, devait alors monter au créneau pour faire respecter cette interdiction.

Gagner la guerre

Retenant son souffle durant tout le week-end, la Tunisie tout entière avait les yeux rivés sur Kairouan, dans l'attente de l'issue de cet inhabituel bras de fer. La montée en puissance des forces de sécurité était déjà visible.

Edifiées par la détermination politique affichée par le gouvernement et fortes d'instructions claires, elles ont rapidement retrouvé toutes leurs capacités opérationnelles, le moral au zénith, et le drapeau tunisien flottant sur nombre de ses véhicules. La bataille de Kairouan fut gagnée : Ansar Echaria dut battre en retraite devant la fermeté

Salafisme : les jihadistes, les non-jihadistes et trois partis

La cartographie du salafisme en Tunisie est difficile à établir avec précision, tant nombre de mouvements et courants s'entourent de grands mystères. Les spécialistes identifient deux grandes catégories, jihadistes et non-jihadistes et trois partis légaux. Ali Ellafi, chercheur et conseiller du ministre des Affaires religieuses, en a dressé le tableau suivant :

Le courant jihadiste compte quatre principales formations. La plus dominante est celle d'Ansar Echaria, fondé par Seifallah Ben Hassine, Abou Yadh qui avait longtemps séjourné, après de courtes études au Maroc, en Angleterre et combattu en Afghanistan, avant d'être arrêté en Turquie et extradé en Tunisie, sous l'ancien régime. Elle est suivie par le courant d'Abou Ayoub (Slim Fendri), dissident d'Ansar Echaria, le groupe d'Abou Is'haq, et un quatrième courant religieux extrémiste, peu médiatisé.

Le salafisme non jihadiste compte principalement trois tendances : les salafistes scientifiques, conduits par Cheikh Béchir Ben Hassen, rentré de France, après un séjour d'études en Arabie Saoudite, les salafistes réformateurs ou sourouriens qui se réclament adeptes du fondateur de ce courant, le Syrien Sourour Zine El Abidine, établi en Arabie Saoudite, et les salafistes jamiens (en référence au cheikh érythréen Mohamed Aman Allah Jami), ou moudkhaliens (Cheikh Rabii Moudkhali).

Quant aux trois partis qui se réclament du salafisme, il s'agit du Front du travail et de la réforme, fondé par Mohamed Khouja (universitaire), du parti Al Assala, dirigé par Ali Moujahid (rentré de France et d'Afghanistan), et du parti Errahma, constitué en août dernier sous la présidence de l'imam Said Jaziri, rentré du Canada.

des autorités, annulera son congrès, tout en promettant son report. Mais, à la surprise générale, elle tentera de déplacer la confrontation à Ettadhamen, dans la banlieue de Tunis. Relativement calme à Kairouan, malgré la tension latente, la journée du dimanche sera très rude dans les faubourgs de la capitale.

Une violence d'une rare intensité a été déclenchée contre les forces de l'ordre qui n'ont pu y mettre fin que le lendemain, enregistrant de nombreux blessés parmi leurs rangs. Un moindre mal, sans doute, face au carnage qui aurait pu avoir lieu à Kairouan.

Une bataille de gagnée, mais il va falloir remporter la guerre contre la violence et le terrorisme. C'est désormais le destin des Tunisiens. Classe politique et société civile doivent s'y atteler, en appui aux forces de sécurité et à l'armée. La transition vers la démocratie a un tribut que les Tunisiens doivent payer. Le plus pacifiquement possible.

T.H.

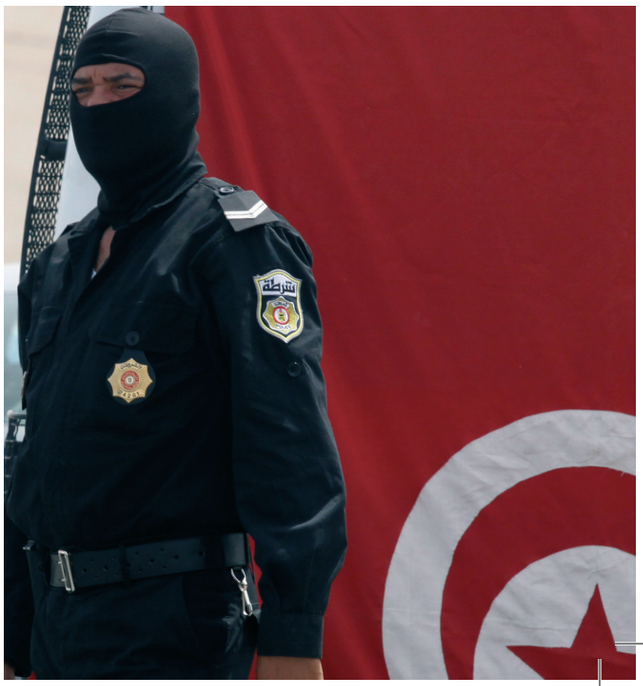

Hannibal Lease en Bourse, pour de nouvelles conquêtes

STRATÉGO Tél.: 71 960 205

Introduction au marché principal de la Cote de la Bourse de Tunis à travers :

- Une Offre à Prix Ferme auprès du public de 1 070 500 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 9,500 DT l'action,
- Un Placement Garanti auprès d'institutionnels et/ou des investisseurs avertis de 669 500 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne au prix de 9,5 dinars l'action.
- L'admission aux négociations sur le marché principal de la bourse des actions composant le capital de la société « Hannibal Lease».

Période de souscription : 28 mai au 12 juin 2013 (inclus)
Prix de l'action : 9,5 dinars

Visa n°13-827 en date du 30 avril 2013 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable chargé de l'information :
Mr Rafik MOALLA
Directeur Administratif et Financier de Hannibal Lease
Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac
Tél. : (+216) 71 139 400
Fax : (+216) 71 139 460
r.moalla@hannibalease.com.tn
www.hannibalease.com.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et Évaluateur
MAC SA
Green Center Bloc C, 2ème étage,
Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac
Tél. : (+216) 71 137 600
Fax : (+216) 71 960 903
macsa@macsa.com.tn
www.macsa.com.tn

Le saut qualitatif de l'institution sécuritaire

Il a fallu deux mois pour que les forces de sécurité acquièrent l'auréole qui leur faisait défaut. Le congrès avorté de Kairouan, puis les affrontements d'Ettadhamen où les membres d'Ansar Echaria se sont repliés, ont joué le rôle de révélateur. On avait découvert ce jour-là des forces de sécurité transfigurées. Des quatre ministères régaliens, celui de l'intérieur paraissait le plus difficile à «neutraliser». La réussite du nouveau ministre, Lotfi Ben Jeddou, est pourtant totale. Comment ce juge d'instruction venu de Kasserine, où il s'est fait remarquer par son efficacité, a-t-il réussi là où ses prédécesseurs ont lamentablement échoué?

Beaucoup de Tunisiens ont constaté ces derniers temps une amélioration de la situation sécuritaire. A votre avis, cela est-il dû à la neutralisation du ministère de l'Intérieur, à l'amélioration du rendement des forces de sécurité ou à l'existence d'une volonté politique qui avait fait défaut jusque-là ?

Concernant la première hypothèse, je vous laisse le soin de juger de mon action au ministère. Quant à l'amélioration du rendement des forces de sécurité, elle est indubitable. Nous y avons contribué par un ensemble de mesures à la fois d'ordre législatif, administratif et opérationnel. Nous nous sommes employés à rassurer l'agent de sécurité : d'abord en complétant et en clarifiant les textes de loi qui ont été mis en chantier par M. Ali Laârayedh lorsqu'il était ministre de l'Intérieur. Il s'agit de trois projets de loi qui ont été transmis au gouvernement pour être discutés puis transmis à l'Assemblée nationale constituante pour adoption.

Le premier, relatif aux attroupements, est destiné à protéger à la fois le citoyen et l'agent en précisant les possibilités de recours à la force et sa gradation. Le second qui concerne la protection de l'agent et des sièges de la sûreté suscite déjà des polémiques, bien qu'il existe des lois similaires dans les plus grandes démocraties, notamment en France et en Suisse. Les actes qui seront sanctionnés relevant tout simplement du Code pénal. Rien n'est plus démoralisant pour un agent de la sûreté que les agressions dont il fait l'objet ou de voir son lieu de travail incendié ou ses équipements détruits. Pour l'Etat, le préjudice est immense. C'est son autorité et son prestige qui s'en trouvent bafoués. Enfin, il a été prévu une couverture des maladies professionnelles et des accidents du travail. Tous les corps de métiers disposent de ces avantages à l'exception des forces de sécurité qui en ont pourtant bien besoin étant donné le degré de dangerosité de leurs activités.

Les syndicats se plaignent du caractère dérisoire de la prime de danger.

Nous avons décidé de porter le montant de cette prime à 100 dinars, alors que d'autres primes dont le montant n'a pas évolué depuis 1967 seront actualisées. Dans le même ordre d'idées, les promotions effectuées au mois d'avril ont touché 100% du personnel. Quant aux agents révoqués, leurs dossiers seront examinés au cas par cas. D'autre part, nous avons de bons rapports avec les syndicats et sommes parvenus avec eux à une sorte de consensus. Nous avons procédé à la nomination de directeurs qui ont à peu près le même âge et abattu les cloisons entre les corps des forces de sécurité. Le fait pour des gardes nationaux de se retrouver côte à côte sur le terrain avec des agents de la force publique est de nature à créer une osmose entre les différents corps et, partant, conférer à leur action l'efficience souhaitée.

Quant aux équipements, une enveloppe de 38 millions de dinars a été mobilisée au titre de l'année 2013 pour acquérir une bonne partie de nos besoins. On a d'ailleurs consigné ces besoins en équipements collectifs et individuels dans un livret que nous avons remis à la présidence du gouvernement. On peut sur ce plan compter aussi sur les pays amis. De même, les institutions internationales comme l'Union Européenne, l'ONU et la Croix Rouge nous fournissent une aide appréciable en matière de formation. Sur ce plan, nous avons introduit dans les programmes de nos écoles des matières sur les droits de l'Homme, sur la manière de gérer les crises, de se comporter avec les manifestants, de défendre l'ordre républicain dans le respect des droits humains. Tout cela a donc concouru pour redonner

Le ministère de l'Intérieur ne peut pas intervenir dans le choix des membres des délégations spéciales

Au lendemain des élections, il a été convenu à l'Assemblée nationale constituante que les membres des délégations nationales soient désignés par les gouverneurs avec l'accord des membres de l'ANC dans les régions. Résultat : on a assisté à une mainmise de la Troïka, et notamment Ennahdha, sur la plupart des municipalités, d'où les problèmes auxquels on assiste dans la plupart des villes. Interrogé à ce propos, le ministre de l'Intérieur nous a précisé que ses prérogatives ne lui permettent pas d'intervenir au niveau du choix des membres mais seulement dans la gestion, tout en estimant que les différends ne peuvent être résolus qu'avec les élus de l'ANC. *«Le problème ne sera résolu qu'avec les élections municipales qui pourraient avoir lieu en concomitance avec les élections présidentielles et législatives»*, a-t-il ajouté.

Par contre, pour les gouverneurs, il a été décidé de mettre en place une commission d'évaluation qui se chargera d'évaluer leur rendement selon des critères précis et la qualité des rapports qu'il entretient avec les différentes composantes de la société civile. Quant aux délégués, ils ont déjà leur commission. Elle est chargée notamment du recrutement. Le problème est que les candidats ne se bousculent pas au portillon, compte tenu des difficultés de toutes sortes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions.

le moral aux forces de sécurité et explique la combativité dont ils ont fait preuve, que ce soit à Kairouan, Ettadhamen ou Bizerte.

Le choix des sujets des concours d'entrée à ces écoles a été vivement critiqué dernièrement. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour prévenir les dérapages à ce niveau ?

Vous faites allusion à cette question relative à la première femme qui a subi l'amputation de sa main. Que voulez-vous, il y a des gens qui font du zèle croyant faire plaisir aux partis au pouvoir. On a refait le concours. Parallèlement, j'ai ordonné l'ouverture d'une enquête. Il ne faut plus que cela se reproduise.

On évoque souvent l'existence d'une police parallèle. On est allé jusqu'à citer des noms. Qu'en est-il exactement ?

J'ai fait ma petite enquête, interrogé mes collaborateurs, je n'ai trouvé nulle trace de cette police parallèle. Qu'il y ait des actes isolés, des gens qui veulent se rapprocher de tel ou tel parti, cela est possible, mais il n'y a pas de réseaux structurés. Les forces de sécurité sont à l'image de la société tunisienne. Ce sont des êtres humains avec leurs défauts et leurs qualités. Mais l'essentiel est le comportement général de l'institution.

Mais la police salafiste existe. On en a parlé à plusieurs reprises.

Parler de police, c'est trop dire. Il s'agit, en général d'initiatives personnelles. Ce sont des gens qui se croient investis d'une mission de salubrité publique. Ils s'attaquent aux jeunes couples, aux ivrognes, à tout ce qu'il leur paraît contraire à la morale. A un moment donné, ils ont profité de la faiblesse de l'Etat. Maintenant, la plupart d'entre eux se sont rangés. En tout cas, nous ne les laisserons plus faire. Le maintien de l'ordre doit être du ressort exclusif de l'Etat.

«Qui a tué Chokri Belaïd?». Depuis des semaines les militants du Front populaire viennent vous interpeller jusque sous vos fenêtres à propos de cet assassinat. Que leur répondez-vous ?

A vrai dire, les assassins du regretté Chokri Belaïd sont connus. Nous avons trois personnes en état d'arrestation, 5 en fuite et 1 en liberté. Ce qu'ils veulent surtout connaître, c'est surtout les commanditaires. Il faudra auparavant mettre la main sur les personnes en fuite. Nous ferons notre possible pour y parvenir car ce sont eux qui nous dévoileront les noms de ces commanditaires. Plusieurs équipes sont sur cette affaire. Personnellement, il ne se passe pas de jour sans que je m'enquière de l'évolution de l'enquête. Même ceux qui sont en fuite à l'étranger, nous essayons de les localiser soit par les canaux diplomatiques, soit en faisant appel aux organismes spécialisés.

Des voix se sont élevées dernièrement pour regretter la suppression de la police politique.

Au contraire, on a bien fait. Car ce corps ne s'occupait que du renseignement sur les opposants. Ils les harcelaient et sont allés jusqu'à fouiller dans les poubelles pour savoir ce qu'ils ont mangé ou bu la veille. Contrairement à ce qu'on croit, nous avons des directions générales qui s'occupent du renseignement. C'est grâce à elles que nous avons suivi les activités d'Ansar Echaria, puis appris qu'ils allaient se réunir à Ettadhamen, et c'est sur la base des renseignements fournis que nous avons décidé d'interdire la tenue de leur congrès. Ce qui nous manque par contre, c'est une agence nationale de sécurité qui s'occupe de la sécurité du pays dans son acception la plus large (la sécurité intérieure et extérieure, la sécurité alimentaire, etc.), ce qui nécessite des moyens humains et matériels. Ce genre de décision ne pourra pas être pris par un gouvernement provisoire. Il faudra donc attendre les prochaines élections et le choix du régime politique, ne serait-ce que pour savoir sous quelle autorité cette agence sera placée.

Qui a pris la décision d'interdire le congrès d'Ansar Echaria ?

Cette décision a été précédée de 7 ou 8 réunions au ministère de l'Intérieur puis par un conseil ministériel le vendredi 17 mai, deux jours avant le congrès de Kairouan, en présence du chef d'état-major des armées. C'est au terme de cette réunion qu'il a été décidé d'interdire cette réunion, étant entendu que ce courant a le droit d'exister à condition de se conformer aux lois de la république.

L'affaire de Djebel Chaambi a remis sur le tapis la question de l'existence de camps d'entraînement jihadistes en Tunisie.

Nous n'avons pas de camps d'entraînement. Celui de Chaambi a été détruit par l'armée. D'ailleurs, je profite de cette occasion pour annoncer que les photos des membres du commando seront bientôt affichées. On verra bien comment réagiront ceux qui ont mis en doute l'existence même de ce commando. Les jihadistes s'entraînent en Libye, au Mali ou en Tunisie où le découpage administratif ne permet pas de mener des activités de ce genre.

Propos recueillis par H.B.

La police sur tous les fronts

Dans deux mois, on aura résolu le problème du bassin minier. Les forces de sécurité sont chargées d'assurer la sécurisation du premier convoi de phosphate à partir de Redeyef, et ce pour la première fois depuis la révolution. Métlaoui, qui possède 60% de la production, ainsi que Mdhilla, ont repris le traitement du phosphate . Il ne reste plus qu'Om Larayes. Cette sécurisation concerne toutes les phases de la production depuis l'extraction jusqu'à l'acheminement du phosphate vers Sfax et Gabès, sans oublier les déplacements du personnel par bus.

A l'approche de la saison estivale, des réunions communes entre le ministère de l'Intérieur et les responsables du tourisme ont eu lieu ces derniers jours pour assurer la sécurisation non seulement des hôtels mais leur environnement, les circuits touristiques et même les excursions.

Enfin, des précautions ont été prises en vue des examens nationaux de fin d'année et notamment le baccalauréat.

Par Habib Dlala

Quelles vulnérabilités territoriales et quelles menaces sécuritaires en Tunisie ?

Nul doute que la menace d'insécurité qui plane sur le pays dans ses composantes territoriale, économique et socioculturelle se fait de plus en plus forte. La recherche de solutions adéquates à un problème aussi compliqué nécessite au préalable l'établissement d'un diagnostic précis et complet des différentes facettes du prisme sécuritaire compte tenu de la situation géopolitique générale.

S'il est vrai que la société tunisienne brille par sa grande homogénéité ethnique, religieuse et linguistique, principal garant de sa non-violence notoire, il est vrai aussi que la morphométrie du territoire, l'instabilité de l'environnement politique régional, le jeu des acteurs issus des élections du 23 octobre 2011 et leur «projet politique» créent des forces centrifuges menaçant l'intégrité du territoire et la paix sociale et compromettant la reprise économique.

Les vulnérabilités sécuritaires liées à la morphométrie du territoire

Contrairement aux « Etats compacts », ceux renfermant le maximum de surface à l'intérieur d'un minimum de frontières et maximisant de ce fait les proximités géographiques et sociales autour d'une centralité forte et performante, la Tunisie est un « Etat allongé » dont la capitale occupe une position excentrée par rapport à son centre de gravité géographique. Sa configuration franchement oblongue l'a dotée de 1 300 km de frontières maritimes et de 1 424 km de frontières continentales dont 965 km avec l'Algérie et 459 km avec la Libye. Ces frontières, devenues plus sensibles et plus perméables après la révolution, sont de plus en plus difficiles à contrôler ou à protéger, tout particulièrement dans les secteurs semi-arides à désertiques du Centre-

Ouest et du Sud où l'occupation humaine est sporadique et ponctuelle et le maillage administratif lâche. La faiblesse des densités de population et l'absence dans ces contrées de métropoles régionales à fort pouvoir de commandement administratif et économique limitent l'influence des petites et moyennes villes à des aires locales ou sous-régionales déshéritées et accroissent le tropisme vers les frontières, notamment celles de la Libye, pays encore très instable.

Par ailleurs, la morphométrie du territoire tunisien, telle que définie précédemment, favorise les décalages régionaux qui se creusent entre des zones «centrales», zones à fortes densités, dynamiques et ouvertes sur l'économie euroméditerranéenne et des périphéries mal équipées, économiquement déprimées et livrées à toutes sortes de trafics frontaliers.

En l'absence d'alternative de développement, les contestations qui animent ces périphéries dans la phase postrévolutionnaire se multiplient. Les populations marginales ou marginalisées qui y vivent trouvent refuge dans les trafics les plus divers. Le commerce illicite de l'armement en transit ou destiné au stockage fragilise la sécurité du pays en dispersant les forces de sécurité et de défense du territoire non préparées à la situation géopolitique actuelle.

Les menaces liées à l'instabilité de l'environnement géopolitique régional

Pour ce qui a trait à l'environnement géopolitique régional, est-il besoin de souligner les aspects suivants :

1. L'instabilité régnant dans les pays du voisinage arabe en phase de transition postrévolutionnaire: dans le contexte actuel, l'avenir sécuritaire de la Tunisie dépendra à la fois du sort de la Libye et de l'Egypte, pays en transition démocratique, et de celui du Mali et de la Syrie, pays en guerre civile, où l'ingérence étrangère est déterminante.

2. La recrudescence du trafic de produits prohibés dans les pays du Sahel africain: espace de transit qualifié médiatiquement d'autoroute du terrorisme allant de la Mauritanie jusqu'au Yémen via la Corne de l'Afrique, il est parcouru par des groupes de combattants jihadistes financés par la contrebande et les prises d'otages. Composé d'Etats vulnérables, le Sahel promet de nouvelles confrontations et coups d'éclat déstabilisants qui risquent de s'étendre à la Tunisie dont l'insertion dans les circuits de trafic d'armes et de recrutement de jeunes combattants ne manque pas d'exacerber l'inquiétude des Tunisiens. La menace existe dans le cas où la Tunisie servirait de base arrière ou de cible directe à ces groupes.

3.L'importance, d'une part, des intérêts géostratégiques des plus grands Etats de l'environnement euroméditerranéen, notamment la France et l'Italie, préoccupés par leur sécurité et impliqués de facto sous l'effet d'une pression migratoire difficilement maîtrisée, et d'autre part de la guerre d'influence engagée entre ces Etats, plus ou moins fidèles à l'atlantisme, les Etats-Unis rompant avec l'héritage unilatéraliste des néoconservateurs mais toujours attachés à la lutte contre le terrorisme et la Chine que la croissance économique accélérée assoiffe de pétrole et de ressources naturelles. La Turquie est naturellement concernée du fait de son appartenance au monde musulman et de l'intérêt que représente son modèle d'Etat laïque pour les anciennes provinces de l'Empire, nouveaux marchés qu'elle commence d'ailleurs à conquérir.

Il est probable que les positions adoptées maintenant par ces Etats changeront lorsque le bilan de la marche vers la démocratie s'avèrera peu enthousiasmant du fait du désordre de la transition et de l'incompétence de l'islamisme modéré mal domestiqué et visiblement incapable de gérer cette transition et de maîtriser *in situ* les écarts du fondamentalisme religieux, ainsi que de l'approfondissement de la crise économique attestée par la rétrogradation répétée de la note souveraine.

Les menaces liées à la naissance de forces centrifuges fondamentalistes

L'émergence sur la scène politique de nouveaux acteurs reniant l'œuvre des réformateurs et projetant des bouleversements identitaires par la remise en question des acquis socio-culturels censés être indélébiles ouvre la voie à des clivages idéologiques exclusifs et à la discorde. D'un côté, la centrifugeuse salafiste, même si elle persiste à affirmer que la Tunisie n'est pas *«une terre de jihad, mais de prédication»*, n'arrête pas de soumettre la population à toutes sortes de menaces, allant du mauvais traitement des élites à l'assassinat politique.

Ces menaces sont d'autant plus lourdes que la tournure que prennent les événements de Syrie et du Mali laisse prévoir un retour de jeunes jihadistes tunisiens aguerris, engagés dans des conditions douteuses dans des conflits meurtriers à l'étranger.

D'un autre côté, le laxisme franchement complice et imprévoyant de la majorité au pouvoir vis-à-vis des écarts salafistes n'a pas tardé à se retourner comme un boomerang d'abord contre cette majorité dont les leaders sont naïvement bercés par le rêve fou d'un sixième califat. A

ce propos, plusieurs effets doivent être signalés, à savoir la radicalisation du vivier salafiste hostile au consensus et à la concorde, la dislocation de l'unité nationale par relégation des forces de progrès, l'affaiblissement de l'Etat et le développement de forces centrifuges confessionnelles présageant la montée des affrontements violents.

La révolution, incontestablement confisquée à la faveur d'un plébiscite (par le vote) de l'identité, valeur bafouée dans la mêlée, dévie de ses objectifs pour prendre la voie d'un projet d'Etat anachronique préconisant l'instauration d'une société archaïque fondée sur une identité mal importée. L'échec de la Troïka et son incapacité d'adhérer à un consensus national cachent mal l'incompétence, l'inexpérience et l'irresponsabilité de ceux à qui ce vote a permis de se mettre aux commandes de l'Etat.

La menace de l'ajustement structurel

Quand l'inflation par les salaires, la pire des inflations — s'accentue, quand la dette improductive — la pire des dettes — s'accroît, et quand le déficit de la balance des paiements — la plus sensible des balances — se creuse ; la crise sociale, l'inflation, le tarissement des liquidités bancaires, l'érosion de la monnaie nationale, le désinvestissement et d'autres dysfonctionnements économiques pointent le nez dangereusement.

La suspicion doublée d'insouciance dont font l'objet les agences de notation, ces «nouveaux maîtres du monde» obsédés par l'ampleur de la dette et les risques financiers, n'évitera pas à la Tunisie de recourir une nouvelle fois aux services du Fonds monétaire international et d'accepter fatalement la thérapie de l'ajustement structurel, thérapie susceptible de porter atteinte à la souveraineté nationale et de générer davantage de risques sociaux.

Sans verser dans le catastrophisme, il est clair que l'obsession d'accaparer et de réaccaparer le pouvoir pour mieux l'inscrire dans un projet de fiction théocratique partisane et l'incapacité de déterminer le calendrier menant sereinement, sans contrainte violente ni biais électoral majeur, à la démocratie, ne font que ruiner la crédibilité de l'Etat tunisien auprès des forces de l'opposition, de la société civile ainsi que de ses partenaires étrangers traditionnels et des instances financières internationales.

Les Etats «frères» soumis à l'influence confessionnelle orientale rigoriste et auprès desquels on espérait récolter une aide généreuse et des crédits à bon compte n'ont pas répondu aux attentes des acteurs de la transition actuelle. Symbole de l'horreur politique, ces monarchies et nano-monarchies pétrolières s'emploient en fait à consacrer l'ingérence, par procuration, de relais complices des puissances hégémoniques étrangères.

Il est clair aussi que la Tunisie ne peut supporter plus longtemps la violence politique et l'insouciance du pouvoir transitionnel face au problème d'instabilité. Si les forces de sécurité et l'armée sont souvent les garants de la permanence de l'Etat autoritaire, centralisé et sécuritaire, le consensus politique est le levier principal de la sécurité de l'Etat démocratique, décentralisé et de droit. Aujourd'hui, l'Etat tunisien en gestation doit être capable non seulement de veiller à l'intégrité du territoire et à l'équité socio-spatiale, mais aussi de neutraliser les forces centrifuges liées aux crispations idéologiques et identitaires créées indûment par le «génie» de l'absolutisme passéiste rétrograde.

H.D.
Professeur à l'Université de Tunis
Ancien Doyen de la FSHST

Hunday

Par Hédi Behi

L'impossible dialogue avec les jihadistes

Ils font partie de cette contre-société que les Tunisiens, incrédules, ont découverte au lendemain de la révolution à travers ces jihadistes barbus avec leur drôle d'accoutrement surgis d'on ne sait où, défilant au pas de course, avec leurs drapeaux noirs et leurs incantations.

Ils s'appellent Bilel et Khamis. Le premier, la vingtaine, porte l'uniforme des salafistes : le kamis et le couvre-chef bien vissé sur la tête ; le second, d'un certain âge, la barbe fournie, la *jebba* tunisienne et la chéchia rouge serrée d'un turban blanc. Le premier se prévaut d'une expérience de dix ans *«dans le domaine de l'islam»* (sic), alors que le second a un long passé de militant islamiste en Tunisie et en exil. Bilel Chaouachi appartient à Ansar Echaria qui se situe à la droite d'Ennahdha, Khamis Mejri fait partie des cheikhs salafistes, une association religieuse qui pourtant ne rechigne pas à faire de la politique quand il le faut et ne s'en prive pas. Ils se vouent une haine inexpiable, mais savent taire leurs divergences dans l'adversité. L'affaire du congrès de Kairouan les a rapprochés. Khamis Majri qui n'apprécie pas particulièrement Abou Iyadh, qu'il trouve impulsif, le soutient, cette fois-ci, au nom de la liberté d'expression et de la solidarité islamique. Les deux sont devenus par la force des choses les VRP de la mouvance intégriste, et les chaînes de télévision ainsi que les stations de radio se les arrachent, car ce sont de redoutables «debaters».

Avec eux le buzz est garanti. Le verbe facile, la répartie vive, ils sont rompus aux joutes oratoires et le prouvent à chacune de leurs sorties. Il y a quelques semaines, sur Ettounissia, Bilel avait crevé l'écran par son aplomb et sa fougue, d'autant plus qu'il avait en face de lui des

interlocuteurs timorés qui lui avaient facilité la tâche.

Lui emboîtant le pas, Khamis, lui, est venu l'autre soir sur la même chaîne, muni de son iPad, un dossier à la main, décidé à en découdre avec ses interlocuteurs laïques. Tout à l'heure, il exhibera des photos de militants «laïques», posant, armes au poing, pour prouver leurs intentions belliqueuses et peu importe qu'elles soient factices ou non. Après chaque intervention, il chausse ses lunettes et se plonge dans la consultation des e-mails qu'il vient de recevoir. Il s'agit certainement de conseils ou d'instructions en rapport avec le débat dont il ne manquera certainement pas de faire son profit. Comme son compère, Khamis n'a certainement pas lu Tchakhotine (le viol des foules), ni Goebbels. Mais il ne maîtrise pas moins les techniques de la manipulation et ce que les communistes appelaient *l'agitprop*. Ce qu'il faut savoir, c'est que rien n'est laissé au hasard, ni à l'improvisation.

Cela commence par l'élaboration d'un argumentaire détaillé sur les questions qui seront certainement soulevées, d'autant plus qu'il ne faut pas être grand clerc pour le savoir : l'affaire de Kairouan, les évènements du Chaâmbi, les rapports des salafistes à la violence, avec Al- Qaïda: Khamis s'y est bien préparé. D'ailleurs, à force de s'entendre poser des questions sur ces sujets, il est devenu incollable. Il s'emploiera tout à l'heure à faire voler en éclats les thèses de ses adversaires en mettant surtout en doute leur version des faits.

«Qui a tué Belaïd ?»

Est-on vraiment sûr que les combattants du Chaâmbi sont des salafistes tout comme ceux de Rouhia et Bouchebka? Pour arriver finalement à la grande question que personne n'attendait: *«Qui a tué Belaïd ?»* C'est le bouquet. Tout le monde est désarçonné. Son voisin, Samir Taïeb, manque de s'étrangler. Car dans la bouche de Khamis, la question prend l'allure d'une provocation. La police n'a-t-elle pas identifié le meurtrier bien qu'il coure toujours et arrêté ses complices qui appartiennent tous à la mouvance jihadiste? Khamis ne répond pas. Il se garde bien de donner sa propre version. Et s'il en a, ce serait la sempiternelle théorie du complot à laquelle il est toujours loisible de recourir, car elle vous permet d'échafauder *a posteriori* les thèses les plus invérifiables, sans être démenti. Bizarrement , notre cheikh n'insiste pas. Son objectif était de semer le doute dans les esprits. L'effet de surprise a bien joué. Ses interlocuteurs sont déstabilisés.

L'accusé devenu accusateur

D'accusé, il est devenu accusateur. Avec lui, on n'est pas dans le doute philosophique, celui d'El Ghazali ou de Descartes qui est la voie la meilleure pour parvenir à une *«vérité indubitable»*, mais dans le doute métaphysique qui ne mène nulle part, sauf à s'installer dans le doute. Il préfère donc passer à un autre sujet, d'autant plus qu'il n'en manque pas. C'est la technique de la diversion qu'affectionnait tout particulièrement le propagandiste en chef de Hitler.

On a donc droit à une longue tirade sur les risques que peuvent engendrer la violence, versets du Coran à l'appui. Cela relève de la manœuvre dilatoire. L'animateur lui demande de faire court. Il n'en a cure. Parler même pour ne rien dire, imposer son propre agenda, comme on dit aujourd'hui, c'est aussi l'un des principes de base d'une bonne propagande. Mais les autres invités ne sont pas dupes. Pour la énième fois, Samir Taïeb lui demande: quels sont vos rapports avec Al-Qaïda ? Pourquoi n'avez-vous jamais critiqué les violences jihadistes ? Khamis esquive, se perd dans des généralités, sauf qu'au détour d'une phrase, il salue la mémoire d'Oussama Ben Laden *«Allah Yarhmou»*. Curieusement, personne ne relève cette maladresse. Il focalise sur Amina et son geste «insensé» (c'est la règle dite du grossissement) avant de s'en prendre à ceux qui veulent *«fermer les écoles coraniques»*, au gouvernement, aux laïques, aux forces étrangères, à *«l'opposition qui cherche à mettre des bâtons dans les roues du gouvernement»*, à la police et à la...démocratie. Ouf ! Il ne manquait plus que les moulins à vent.

On a juste le temps d'écouter Khaled Chawket qui se livre à une attaque en règle contre les jihadistes et leur stratégie de la tension. Pour avoir vécu dans les entrailles du monstre (il a flirté avec les islamistes dans sa prime jeunesse), il sait de quoi il parle. Ses propos font réagir le cheikh qui proteste, mais l'intervenant n'en démord pas.

L'émission est terminée. Khamis demande à l'animateur de l'inviter une autre fois, mais seul, *«comme vous l'avez fait avec Béji Caïd Essebsi»* car *«j'ai encore beaucoup de choses à dire»*.

A quoi peut servir ce genre d'émission? A rien, sauf à meubler à moindres frais, à faire de l'audimat (Ben Gharbia était tout sourire à la fin de l'émission, le taux d'audience ayant dépassé parfois les 60%)...et à illustrer de manière dramatique l'incommunicabilité entre les salafistes et le reste de la population. On repense à ces propos désabusés de Mohamed Arkoun au soir de sa vie : *«Des prédicateurs, j'en ai rencontré, mais il n'y a pas de discussion possible (...) La parole, le débat ne sont pas seulement impossibles(..) Je suis rejeté a priori. Je désespère des pays musulmans»*. Beaucoup de Tunisiens nourrissaient déjà ce sentiment. En suivant cette émission, ils ont dû être confortés dans leurs convictions.

H.B.

Nous y voilà !

Par Walid Bel Hadj Amor

Nous y voilà! Après la période du semis, vient irrémédiablement la période de la récolte. Et après avoir mis beaucoup de cœur à semer la discorde, la récolte s'avère tellement bonne que la Troïka frise aujourd'hui la crise de foi. Aux quatre points cardinaux, la pression s'exerce, à un tel point que nos gouvernants ont plus de facilité à sillonner le monde que leur propre pays. A croire qu'ils jouissent d'un plus grand crédit en dehors des frontières. Ne dit-on pas que *«Nul n'est prophète en son pays»* ?

Les islamistes qui ont appelé au califat ont été entendus, au-delà du slogan et des frontières. Mais, chaque islamiste doit désormais choisir son camp, il est salafiste, violent, djihadiste et terroriste, enfant de Ben Laden ou alors républicain, patriote et légaliste, enfant d'Ibn Khaldoun.

> *«Une action violente est dénommée terroriste, lorsque ses effets psychologiques sont hors de proportion avec ses résultats purement physiques.»*
>
> (Raymond Aron)

Les islamistes ne pourront plus faire croire à un cousinage qui n'existe que dans les esprits retors. Ils devront se déterminer très vite. Depuis les élections, ils n'ont cessé de miner le terrain politique, et la tentative de vassalisation des groupuscules salafistes a lamentablement échoué. Comme à chaque fois que le pouvoir essaye de fricoter avec des terroristes, ça finit par lui exploser à la figure. Le pouvoir a besoin de s'accrocher à la légalité du vote qui l'a porté, lorsque les terroristes ne font que la contester. C'est aujourd'hui une défaite personnelle de ceux qui n'ont cessé de prêcher la double parole.

Ennahdha s'est prise au piège de la responsabilité du pouvoir, coincée entre l'acceptation de la démocratie qui doit la conduire, par principe d'alternance, à perdre les élections à terme, et ses enfants salafistes qui récusent son pouvoir. L'utilisation de l'Islam comme alibi politique pour accaparer le pouvoir est une stratégie erronée qui mènera le pays au fiasco. A force de chercher à faire passer ses adversaires pour des mécréants, Ennahdha a fini par trouver plus croyant qu'elle sur l'échelle de la foi qu'elle a elle-même mise en place. Les salafistes ont inventé la machine à remonter le temps, mais ils n'ont pas pour seule ambition d'être les Pasdaran d'Ennahdha, ils veulent plus et plus vite, voire tout et tout de suite.

L'Etat islamisé a accepté beaucoup trop de dérives, a laissé faire trop longtemps, a continuellement repoussé l'affrontement philosophiquement inéluctable. Il n'a pas hésité à s'attaquer aux manifestations pacifistes des démocrates, lorsque dans le même temps il fermait les yeux sur les débordements violents des salafistes, l'occupation des mosquées et les appels au meurtre. Il y a probablement un peu de nostalgie chez certains, à qui ces hordes rappellent leur jeunesse *«débridée et rebelle»*.

Ennahdha est aujourd'hui en pleine quadrature du cercle? Pour se défaire du terrorisme, elle a besoin des démocrates, qu'elle ne pourra mobiliser que si elle se déleste de ses principes hégémoniques et antidémocratiques.

Dans le même temps, le pouvoir est pris entre l'économique et le politique, l'interconnexion entre les deux ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre, seule la performance économique peut asseoir le pouvoir politique, mais seuls des résultats politiques probants peuvent réamorcer

la machine économique. Mais jusque-là, les dossiers économiques sont les otages d'une politique illisible et d'un gouvernement incapable de trouver des solutions, obligé de s'en remettre à l'administration pour conduire seule des réformes, sans vision ni stratégie. A l'absence d'un agenda politique clair répond comme un écho l'absence d'une vision économique et d'un plan de réformes. Il ne sert à rien d'accuser le thermomètre des hausses brutales de température, ni les miroirs, un poil déformants, des *«médias de la honte»* d'en être les instigateurs.

Cette situation renforce la crise interne et exacerbe les dissensions entre les différents courants, sans compter que le poids de ses partenaires au pouvoir est aujourd'hui réduit au degré zéro de la crédibilité et de la représentativité. Tout cela conduit à une nouvelle stratégie de l'esquive. Ainsi, les faucons ont pour la plupart été mis à la diète médiatique, le gouvernement a pris ses distances avec Ennahdha et Ennahdha avec le gouvernement. Car entre constitution et élections, Ennahdha a fait le choix de se concentrer sur les élections, qu'il faut en même temps retarder et assurer.

Il s'agit d'un choix stratégique pour le parti, mais aussi pour sa direction, qui serait emportée en cas de défaite. Sur la constitution, elle aura tout tenté, bien aidée par une belle poignée de télégraphistes; mais soyons sérieux, l'essentiel est aujourd'hui de rester au pouvoir avec ou sans constitution, avec ou sans élections, avec ou sans concessions. La recherche et la conservation du pouvoir sont les seules choses qui unissent toutes les tendances islamistes politiques. L'expérience montre qu'il y a plus à partager autour de la table du pouvoir (y compris les miettes pour les subalternes), mais aussi et surtout, qu'en s'y prenant bien, on pourrait bâtir n'importe quel modèle de société sur n'importe quelle constitution.

Ce qui se joue en Tunisie aujourd'hui est capital. Après les échecs en Algérie et au Mali, il y a une vraie opportunité de créer une base islamiste radicale en Afrique du Nord. Imaginez donc un axe Kaboul-Damas-Le Caire-Tunis, ça aurait de la gueule, non? Ça vaut bien quelques sacrifices. Mais si rien n'est perdu, rien n'est acquis non plus. La Tunisie va probablement être secouée par un long cycle de violence, certains l'espèrent peut-être, mais même ceux-là ne sont pas sûrs de maîtriser leur sujet. Je doute que nous soyons préparés à cela. Un conseil national de sécurité, une commission nationale de la défense, une police républicaine rassérénée et renforcée, et une armée équipée

et regonflée sont les impératifs du moment. La société civile, toujours vigilante, devra inventer de nouvelles formes d'engagement et d'action pour continuer à jouer un rôle, dans un contexte qui conduit souvent par la peur à l'effritement et à la démobilisation psychologique. Et surtout que l'on nous épargne le spectacle des larmes de crocodile de ces élues de l'ANC, tombées là par hasard, et qui nous démontrent à quel point la Tunisie a sombré dans la misère intellectuelle.

W.B.H.A.

Amen Santé

Blanchiment d'argent, fraude fiscale et fraude à la Sécurité sociale

Criminalité en col blanc, le blanchiment d'argent et la fraude à la fiscalité et à la Sécurité sociale persistent, essayant de profiter de la situation en Tunisie après le déclenchement de la révolution. Après une très courte relâche, les dispositifs de contrôle se sont rapidement redéployés.

Pas moins de 902 déclarations de soupçon de blanchiment d'argent ont été reçues depuis 2011 par la Commission tunisienne des analyses financières (CTAF), l'instance spécialisée qui siège à la Banque centrale de Tunisie, et ont abouti à la transmission au parquet de 124 dossiers.

Près d'un milliard de dinars a failli échapper aux recettes fiscales de l'Etat rien qu'en 2012, n'était-ce la diligence de la Direction générale des impôts qui, malgré l'incendie de 60 de ses bureaux à travers le pays, a retrouvé son rythme de vérifications et contrôles fiscaux approfondis.

Quant à la CNSS, elle renforce sa lutte contre la sous-affiliation des employeurs et la sous-déclaration des salariés et des salaires : 15,6% des salariés et 23,8% des salariés restent cependant sous-déclarés.

En ces temps de grandes difficultés financières accusées tant par le budget de l'Etat que par les caisses sociales, chaque dinar compte. La traque du blanchiment d'argent, de la fraude fiscale et de la sous-déclaration à la CNSS s'impose en impératif majeur. Comment s'organise-t-elle ? Quels sont ses résultats ? Et comment sera-t-elle renforcée ? Enquête exclusive au cœur du dispositif : un dossier spécial qu'ouvre *Leaders*.

Dossier: Taoufik Habaieb, Photo Mohamed Hammi

La redoutable commission tunisienne des analyses financières

La Tunisie est-elle épargnée par le blanchiment d'argent ? Les liens entre corruption, blanchiment et financement du terrorisme sont devenus si étroits et si menaçants que la vigilance a été redoublée, dès le déclenchement de la révolution. De 73 cas signalés en 2010, le nombre de déclarations de soupçon enregistrées a explosé, cumulant depuis janvier 2011 et jusqu'à fin mars 2013 pas moins de 902 cas. Parmi eux, 307 dossiers ont été examinés et ont abouti à la transmission au parquet de 124 affaires. Un volume bien significatif qui pèse de tout son poids sur l'instance en charge de la réception, de l'analyse des déclarations de soupçon et de la transmission au procureur de la République des déclarations dont l'analyse a confirmé le soupçon : la Commission tunisienne des analyses financières (CTAF).
Comment fonctionne cette cellule de renseignements financiers de type administratif qui siège à la Banque Centrale de Tunisie ? Qui déclenche les alertes et à partir de quels facteurs ? Comment s'organise la collaboration avec les différentes parties tunisiennes concernées ainsi que la coopération régionale et internationale avec les organismes spécialisés?
Voyage au cœur d'un système hermétique qui fonctionne dans la plus grande discrétion, par souci de maximum d'efficacité.

Déjà, il faut montrer patte blanche pour accéder à l'intérieur de la Banque Centrale de Tunisie, sécurité oblige. Quant à accéder aux locaux de la CTAF, c'est quasiment impossible, sauf autorisation exceptionnelle, et encore, juste pour être reçu dans un bureau d'accueil. Au quatrième étage de cet immeuble à l'architecture de paquebot, une porte blindée est doublement verrouillée: caméra de surveillance, serrures renforcées et divers dispositifs de codes confidentiels. Une plaque indique qu'il s'agit de la CTAF, à la fois centre national de renseignements financiers mais aussi point focal de coopération avec les cellules étrangères similaires.

Ici, on ne reçoit ni avocats, ni huissiers de justice, ni personnes concernées ou autres. Seuls peuvent y entrer les hauts fonctionnaires et les analystes qui y travaillent, ainsi que

les membres de la Commission (un magistrat de troisième degré et des experts représentant les ministères de l'Intérieur, des Finances, des Douanes, du CMF, de la Poste et du Comité général des assurances).

Les règles de sécurité sont draconiennes : tous les dossiers sont déposés dans des coffres-forts, les systèmes informatiques sont répartis entre dispositifs déconnectés de tout réseau et d'autres connectés, tous hyperprotégés. L'ensemble est en effet mis aux normes internationales exigées par les organismes spécialisés auxquels adhère la Tunisie.

Des attributions étendues

Juriste de formation alignant plus de 25 ans d'expérience au sein de la Banque Centrale, Habiba Ben Salem, secrétaire générale de la CTAF, veille au grain, en toute discrétion. A l'origine, la commission a été instituée par l'article 78 de la loi n° 2003-75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent. Modifié et complété par la loi n°2009-65 du 12 août 2009, le cadre juridique précise davantage sa mission, son champ d'intervention, sa composition et son mode de fonctionnement, la dotant des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses attributions.

On y relève notamment (art. 81) que *«la commission tunisienne des analyses financières peut, dans l'exécution des missions qui lui sont dévolues, faire appel au concours des autorités administratives chargées de l'application de la loi et aux personnes visées à l'article 74 de la présente loi. Celles-ci sont tenues de lui communiquer les renseignements nécessaires à l'analyse des opérations et transactions objet des déclarations recueillies dans les délais légaux. Le secret professionnel n'est pas, dans ce cas, opposable à la commission tunisienne*

Mustapha Kamel Nabli

des analyses financières et les dépositaires desdits secrets ne peuvent être poursuivis du chef de leur divulgation ».

Ou encore, art. 83 (premier alinéa nouveau): *«La Commission tunisienne des analyses financières est tenue de mettre en place une base de données faisant état des personnes physiques et morales suspectées d'être en lien avec des opérations de financement du terrorisme ou de blanchiment d'argent, des déclarations relatives aux opérations ou transactions suspectes recueillies, des requêtes de renseignements qui lui sont parvenues des autorités chargées de l'application de la loi ou de ses homologues étrangers et des suites qui leur ont été données ».*

Une traque implacable

Tout est en place pour la traque du blanchiment d'argent. Par définition, *« le blanchiment est le fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect». «Constitue également un blanchiment le fait d'apporter un concours à une opération de placement, de dissimulation ou de conversion du produit direct ou indirect d'un crime ou d'un délit».* En fait, l'infraction de blanchiment d'argent est toujours associée à une infraction sous-jacente qui permet de générer des biens ou des revenus, le spectre de ces infractions sous jacentes étant très large (tout délit ou crime). Un mouvement atypique d'un compte bancaire par rapport à son historique

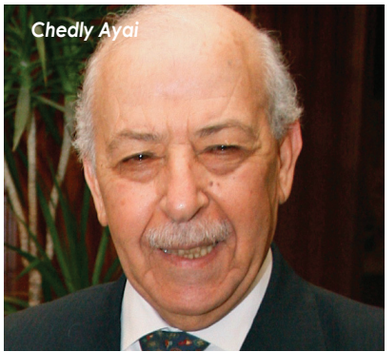
Chedly Ayai

susciterait de la part du banquier une analyse des opérations, du profil du client et éventuellement une surveillance du compte. Les swifts bancaires, désormais bien documentés, sont passés au peigne fin, les transferts aussi. A un premier niveau, l'opération atypique est analysée par le banquier et s'il y a soupçon, il le déclare, la CTAF procède à la collecte des informations et à une analyse plus approfondie des éléments qui peuvent éventuellement conforter le soupçon. Mais, il n'y a pas que les banquiers qui s'en chargent. La loi y associe, en effet, *«toute personne qui dans l'exercice de sa profession prépare ou réalise des opérations ou transactions financières portant sur l'achat ou la vente de biens immobiliers ou de fonds de commerce, gère des capitaux et des comptes, organise des apports pour la création de sociétés et autres personnes, les exploite ou les gère, contrôle lesdites opérations ou transactions ou donne conseil à leur titre ; les commerçants de bijoux, de pierres précieuses et de tous autres objets précieux, et les dirigeants de casinos».*

Parmi les facteurs déclencheurs de soupçon figurent notamment l'identification des sociétés fictives (sans activité réelle), les comptes qui enregistrent des opérations inhabituelles de virements et/ou de transferts très importants, l'absence de justification économique des opérations, ou les retraits en espèces effectués sur le compte des sociétés et versements de ces fonds dans des comptes personnels. Plus généralement doivent faire l'objet d'une

Libellé	2011	2012	1er T. 2013	Total
DS reçues	566	216	120	**902**
DS examinées	63	197	47	**307**
Dont DS transmises au parquet	33	68	23	**124**

Evolution du nombre de déclarations de soupçon

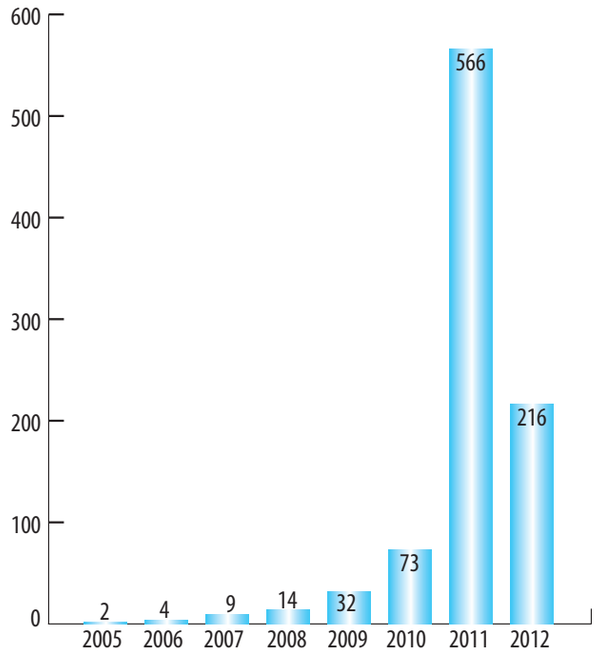

était, parallèlement aux commissions rogatoires internationales, d'obtenir des renseignements utiles auprès des cellules étrangères de renseignements financiers. Ces informations ont pu être échangées par des cellules de renseignements financiers qui ont accepté de conclure avec la CTAF des mémorandums d'accords (l'article 82 de la loi l'y habilite expressément) . D'autres étaient, par contre, réticentes au motif que la CTAF n'était pas membre du Groupe Egmont (forum mondial des cellules de renseignements financiers dont l'objectif principal est de développer la coopération internationale). Dès le début, l'ancien gouverneur de la Banque Centrale, Mustapha Kamel Nabli, avait compris l'importance de l'enjeu et œuvré pour consolider la CTAF et l'amarrer aux organismes étrangers similaires (TRACFIN, France, CTIF, Belgique, etc.). La reconnaissance internationale de la CTAF a été établie par son adhésion en juillet 2012 au Groupe Egmont. Cependant, il a fallu remplir, au préalable, un certains nombre de conditions et recevoir, fin 2011, la visite d'experts du Groupe Egmont pour l'audit du système

déclaration de soupçon, *«toute opération ou transaction suspecte susceptible d'être liée directement ou indirectement au produit d'actes illicites qualifiés par la loi de délit ou de crime ; toute opération ou transaction suspecte susceptible d'être liée directement ou indirectement au financement de personnes, organisations ou activités en rapport avec des infractions terroristes et toute tentative desdites opérations ou transactions »*. En plus, les fins limiers ont d'autres indices qu'ils savent détecter.

Une relance totale depuis la révolution

La vitesse de croisière de la CTAF a été atteinte, en fait, juste après la révolution. Comme il fallait identifier les biens et avoirs à l'étranger appartenant au clan Ben Ali/ Trabelsi, la première des choses

PARLONS VRAI

J'habite à l'étranger et grâce à ma banque,
je reste proche de ma Tunisie

UBCI GROUPE BNP PARIBAS
الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة

La banque d'un monde qui change

Contactez le
Centre Relations Clients UBCI
depuis votre pays de résidence

Tunisie	70 00 00 50*
France	01 70 48 92 48*
Italie	06 99 74 91 05*
Belgique	0 26 20 04 61*

*coût d'une communication locale

www.ubci.tn

toktok

Crédit Direct

Prêtez du crédit à vos envies

Un crédit simple et rapide

pour vos besoins urgents d'argent.

STB BANK

www.stb.com.tn

Pour plus d'informations, contactez notre agence la plus proche.

de sécurité, l'évaluation de l'effectivité et l'examen des procédures en place, ce qui a été probant.

Son successeur, Chedly Ayari, poursuivra dans le même sens. C'est ainsi que la CTAF continue à développer son réseau pour l'échange d'informations et affiner l'expertise de ses analystes financiers par une formation continue. Membre à part entière du Groupe Egmont et participant activement aux différentes réunions des instances régionales et internationales, la Tunisie tire désormais un bénéfice précieux de cette coopération. Les flux d'échanges sont devenus aussi denses qu'utiles. Dès qu'un soupçon est signalé en Tunisie avec des ramifications à l'étranger, la CTAF interroge son réseau international et obtient souvent des renseignements importants. D'un autre côté, elle répond aux demandes qu'elle reçoit de ses partenaires et débusque parfois des cas qui échappaient à la vigilance. C'est le cas par exemple de certaines opérations effectuées à l'étranger à partir de comptes bancaires en Tunisie. La puce est ainsi mise à l'oreille de la CTAF qui diligente immédiatement une enquête.

Un traitement minutieux

Les déclarations de soupçon reçues sont classées par ordre de risque. La CTAF embrasse en fait large pour collecter les renseignements et essaye d'identifier l'importance des cas qui lui sont signalés, saisissant dès que nécessaire ses homologues étrangers. En cas d'urgence et de peur de voir les fonds suspects fuir le pays ou s'extraire des banques, une mesure d'urgence peut être prise sous forme de gel des avoirs, pendant un délai légal de 5 jours. L'analyse du dossier effectuée, un rapport en sera alors soumis à la Commission qui décidera si le soupçon est conforté ou non. Dans l'affirmative, le dossier est transmis au parquet de Tunis, seul habilité à lui donner suite. La CTAF ne livre que des indices et c'est au juge d'instruction désigné par le procureur de la République d'instruire l'affaire et d'établir les preuves.

Cette collaboration avec la justice est importante. C'est pourquoi la CTAF a engagé avec le ministère de la Justice un programme de formation spécialisée en faveur des magistrats instructeurs et doit s'élargir sans doute à d'autres corps concernés. Aujourd'hui, la création du Pôle judiciaire est très importante pour réserver un traitement spécialisé aux affaires de blanchiment d'argent. La convergence des efforts sera très bénéfique.

L'argent étranger, les partis et les associations

Tous s'accordent à dire que beaucoup d'argent provenant de l'étranger déferle sur la Tunisie, irriguant, du moins, le tissu associatif. Cela varie des transferts bancaires effectués en bonne et due forme, déposés sur les comptes d'ONG, aux montants transportés en cash, déclarés souvent aux Douanes à l'arrivée, puis ils iront vers diverses destinations difficiles à tracer, à du cash invisible. Si de nombreuses associations tiennent des registres comptables transparents et règlent la plupart de leurs dépenses par chèque, d'autres sont moins rigoureuses en la matière. Bref, beaucoup d'argent et de cash, affirment les connaisseurs du dossier qui appellent à une réglementation transparente.

Il faut dire que le financement des associations a été l'une des armes redoutables de l'ancien régime : pour en gratifier celles qui leur ont fait allégeance et en sevrer toutes les autres. Au nom d'une vieille réglementation soumettant la réception de dons étrangers à une autorisation du ministère des Finances, quasi impossible à obtenir, la Ligue tunisienne des droits de l'Homme et d'autres associations militantes contre la dictature en avaient longtemps fait l'épreuve. L'assèchement des ressources financières à l'ancienne opposition était érigé en stratégie sécuritaire. Ce verrou de l'autorisation ne pouvait alors que sauter avec le déclenchement de la révolution .Le décret-loi n° 88- 2011du 24 septembre 2011 relatif aux associations en Tunisie a abrogé de facto le système d'autorisation. Les seules interdictions en la matière concernent l'exercice d'activités commerciales aux fins de distribution de fonds à ses membres ou la collecte de fonds en faveur de partis politiques ou de candidats à des élections. Une grande liberté censée certes faire appel au sens de la responsabilité, qui n'a cependant pas manqué d'ouvrir la voie à de généreux financements étrangers, de diverses origines. Tout un chapitre à étudier en profondeur. Et les partis politiques ?

Si les associations bénéficient de cette largesse légale, les partis politiques, eux, sont soumis, du moins officiellement, à une restriction très précise. Le décret-loi n° 87-2011 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des partis politiques consigne dans ses articles 19 à 23 les dispositions en matière financière, interdisant formellement tout financement direct ou indirect en espèces ou en nature, provenant de n'importe quelle source étrangères et précisera pour les autres ressources d'origine tunisienne des procédures très claires.

Légalement donc, pas d'argent étranger pour les partis politiques. Tous d'ailleurs affirment se conformer à la règle, mais comment peut-on le vérifier avec exactitude et qui est habilité à le faire? Encore un dossier qui reviendra sans doute sur le tapis à l'approche des élections, exigeant la mise en place de mécanismes institutionnels de contrôle.

Rosa

Fraude fiscale

Comment la réduire?

Combien coûte la fraude fiscale aux finances publiques en Tunisie? Son ampleur s'est-elle accrue depuis la révolution et comment l'atténuer ? S'il est difficile d'évaluer avec précision les montants soustraits, d'une manière ou d'une autre, aux redevances fiscales, l'état des lieux dressé par l'administration fiscale est édifiant. Pas moins de 60 bureaux ont été incendiés lors du déclenchement de la révolution. Par qui? «Par ceux qui, sans doute, voulaient faire disparaître leurs propres dossiers et des fichiers probants», affirment plus d'un.

دار السلامة

مع دار السّلامة،

مِتهني على داري مِتْمتّع بنهَارِي

بأقل من 1/2 دينار في النهار*

من اليوم مع دار السلامة متاع تأمينات ستار تهنّى على دارك بأقل من نص دينار في النهار. تأمينات ستار توفرلك 3 formules بش تختار منهم إلّي تناسبك.

لمزيد من المعلومات مرحبا بيك في أقرب فرع ستار و إلّا زورونا على موقع الواب www.star.com.tn

* وفق الشروط المنصوص عليها بالعقد

Les 3 500 agents affectés au traitement de 644 248 dossiers de redevables, dont 39 497 (61.3%) relèvent du régime forfaitaire, ont réalisé à travers les opérations de vérification et de contrôle approfondi un rendement de 991,760 MD en 2012. Un montant qui renoue avec la croissance, après la chute enregistrée l'année d'avant. C'est ainsi que de 854.510 MD en 2010, l'année 2011 n'a produit que 664.650 MD. Voyage au cœur du système.

On ne franchit pas sans appréhension le seuil du 93, avenue Hédi-Chaker, à Tunis, siège de la Direction générale des impôts. Tout contribuable, personne physique ou morale, a toujours le sentiment d'y subir l'inquisition des enquêteurs qui finiront par trouver une faille dans ses déclarations les plus sincères, tant la fiscalité est complexe et compliquée. Ce sentiment se trouve nourri pendant de longues années par le harcèlement politique et celui des clans, jadis exercé avant la révolution. Le contrôle approfondi avait été souvent utilisé comme un moyen de pression très fort contre les militants politiques et les concurrents économiques. Que de dossiers étaient ficelés d'avance pour accabler les adversaires ! Tout cela doit relever du passé. C'est ce qu'on nous affirme, du moins.

Rendement des services du contrôle fiscal

Nature des interventions	2010	2011	2012
Decouvertes	1,43	1,80	1,06
Non respect des obligations fiscales	390,96	243,40	413,45
Défaut de déclaration	2,48	0,75	1,16
Vérifications acquiescements	88,36	143,80	75,92
Contrôles approfondues	146,73	149,15	272,47
Total arrangements	**629,96**	**538,91**	**764,06**
Total général (arrangement, jugements et non oppositions)	**854,51**	**664,65**	**991,76**

Au cinquième étage, le directeur général des impôts, Riadh Karoui, promu à ce poste en juillet 2011, fort de 25 ans d'expérience, ploie sous le poids des dossiers à traiter. Ce fiscaliste diplômé de Paris-Dauphine avait fait ses premières armes en tant que vérificateur au sein de la Mission mobile de vérification, le corps d'élite de la maison qui a attribution sur l'ensemble du territoire, avant de gagner en grades et fonctions jusqu'à assurer la charge de directeur régional à Bizerte, puis à Tunis. Un parcours qui l'a plongé au cœur du dispositif.

Lourdes charges et moyens réduits

Sous ses ordres, les 3 500 agents se répartissent entre l'Administration centrale (200), la Mission mobile (138),

AMI تأمينات Assurances
المساند الرسمي للفريق الوطني لكرة اليد
تأمنّك وآطّمنك
SIGHT +216 71 948 050
AMI تأمينات Assurances
www.assurancesami.com

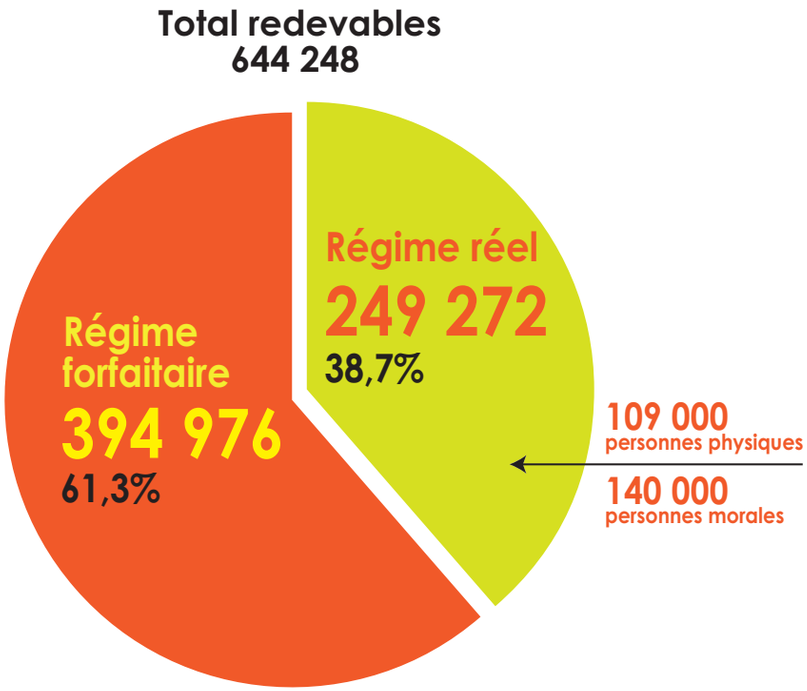

la Direction des grandes entreprises (54), les 27 centres régionaux, 151 bureaux locaux et 3 bureaux de garanties (Or). Les moyens mis à disposition sont bien modestes : 1 voiture pour 16 agents et 1 ordinateur désormais pour 3 agents, alors qu'il était pour 7 agents, il y a un an seulement. Quant au volume du travail, il est immense, tant par le nombre de dossiers de redevables (644 248), que de déclarations annuelles (plus de 2 millions) et d'attestations à délivrer (plus de 366 000). Rien que cette dernière tâche est absorbante. C'est ainsi que si 48% des effectifs sont affectés aux vérifications et contrôles, les 52% autres remplissent des tâches administratives, notamment celles de ces attestations, en fait pas toutes indispensables.

Un autre indicateur de déséquilibre flagrant mérite d'être relevé. Les crédits de rémunération s'élèvent en 2012 à 69.7MD, alors que ceux de fonctionnement ne sont que de 6.2 MD, et que les crédits d'investissement sont fixés à 3.0 MD. La norme internationale en la matière consiste à équilibrer à 50-50 les frais de rémunération et ceux de fonctionnement et d'investissement, surtout avec la nécessité de développer de nouvelles applications informatiques, de renforcer la bureautique, les moyens de transport et les différents outils d'investigation.

Détecter les discordances

La découverte de l'état des lieux est intéressante pour comprendre le fonctionnement de l'administration fiscale. Derrière leurs écrans, les vérificateurs suivent attentivement les dossiers de redevables dont ils ont la charge. Première opération : vérifier si les déclarations sont déposées dans les délais impartis. Le taux, en fait, pour les déclarations annuelles est très faible, ne dépassant pas les 40%. Après de multiples relances, il se hissera à 57% mais demeurera encore en decà des normes. Commence alors la chasse aux discordances, en vérifications préliminaires puis, si nécessaire, en contrôle approfondi.

Le nombre des vérifications préliminaires qui était de 23 000 en 2008 a connu une chute vertigineuse compréhensible en 2011 en se limitant à 2 200 seulement. Une reprise a été enregistrée avec 4 500 vérifications.

Il en a été de même pour ce qui est des contrôles approfondis qui ont baissé de 2 800 en 2008 à 1 264 en 2011 et n'ont repris qu'à 986 en 2012. Bien que ralentie, la traque de la fuite fiscale n'a pas cessé. Ce que beaucoup ne savent pas, c'est que le déclenchement des contrôles reste réservé au chef de bureau et n'appartient pas aux agents. Ceux-ci signalent à leur hiérarchie les cas qu'ils jugent nécessaires de vérifier, mais la décision finale revient au chef de bureau.

Fraude classique, poussée et internationale

Il y a d'abord ce qu'on peut considérer comme fraude classique, les incohérences apparentes par rapport aux précédentes déclarations : la différence peut trouver son explication dans une conjoncture particulière comme elle peut aussi se révéler frauduleuse.

D'autres pratiques plus poussées éveillent l'attention. Parmi les critères de mise en vérification figurent en effet la retenue à la source, l'enregistrement des actes (contrats, ventes et achats, prise de participations, acquisitions de biens, etc.), les marges qui sont considérées faibles par rapport au type d'activité et/ou à l'exercice, les résultats négatifs prolongés, les crédits de TVA non justifiés ou non appropriés à l'activité, etc., le tout avec les recoupements grâce aux différents moyens dont dispose l'administration.

Qu'en est-il de l'évasion fiscale, surtout vers l'étranger ? Sa détection est plus difficile. L'information fiable n'est pas toujours disponible et la technicité de fraude est beaucoup plus grande. On joue souvent sur la notion de résidence, les prix des transferts avec gonflement des charges et d'autres subterfuges. Dans ce domaine, la coopération internationale, surtout avec l'OCDE, est très utile. Quant à la question de l'arbitrage, consignée dans la plupart des accords d'investissement en Tunisie, elle ne manque pas de poser problème tant ses frais sont onéreux et difficiles à prendre en charge.

SIGHT +216 71 948 050

Des impératifs de plus en plus urgents

Pour revenir à l'estimation du coût de la fraude, certaines méthodes consistent à analyser des agrégats du PIB pour essayer de la cerner, mais de manière très approximative, surtout avec le nombre très élevé des exonérations fiscales consenties. Ce qui serait urgent d'entreprendre, c'est précisément d'auditer ces exonérations pour évaluer, au titre des dépenses fiscales, la pertinence de tous les régimes dérogatoires. Mais il n'y a pas que cet audit qui est indispensable dans les plus brefs délais. La multiplication des intervenants dans le processus fiscal, l'accélération du recouvrement, le renforcement des moyens, le perfectionnement des agents, le développement de nouvelles applications informatiques et toute une nouvelle philosophie, qui sous-tendra une stratégie innovante constituent autant d'impératifs.

Les corbeaux en pleine activité

Délation, dénonciation et désignation à la vindicte fiscale : les pratiques, aussi anciennes partout dans le monde, n'ont pas cessé de fleurir en Tunisie. Chaque jour, pas moins d'une bonne vingtaine de lettres anonymes parviennent à l'administration fiscale, d'un peu partout. Les expéditeurs appartiennent à quatre grandes catégories : des membres de la famille, pour des histoires d'héritage, de conflits et de jalousie, des couples qui s'entredéchirent, des concurrents et des employés. Le courrier reçu, qui dépasse le demi-millier par an, est acheminé vers la Cellule de veille et chaque lettre bénéficie d'un traitement attentif, ce qui constitue une lourde charge d'enquête et de vérification. Les dossiers qui facilitent le plus la tâche des enquêteurs sont souvent ceux adressés par des comptables et financiers qui dénoncent leurs employeurs. Rompus aux procédures, ils y joignent des documents probants entre états financiers, pièces à conviction et déclarations.

Le traitement de ces dénonciations n'est pas l'unique mission de la Cellule de veille. En fait, son champ d'intervention s'élargit à tous les indices parvenant directement ou indirectement à sa connaissance, officiellement ou fortuitement. Le moindre renseignement peut en effet s'avérer utile pour lever une grosse prise. Un train de vie excessif, une grosse berline rutilante neuve, des acquisitions à des montants faramineux, suffisent pour éveiller l'attention. Mais tout doit être vérifié et dûment documenté.

Régime forfaitaire

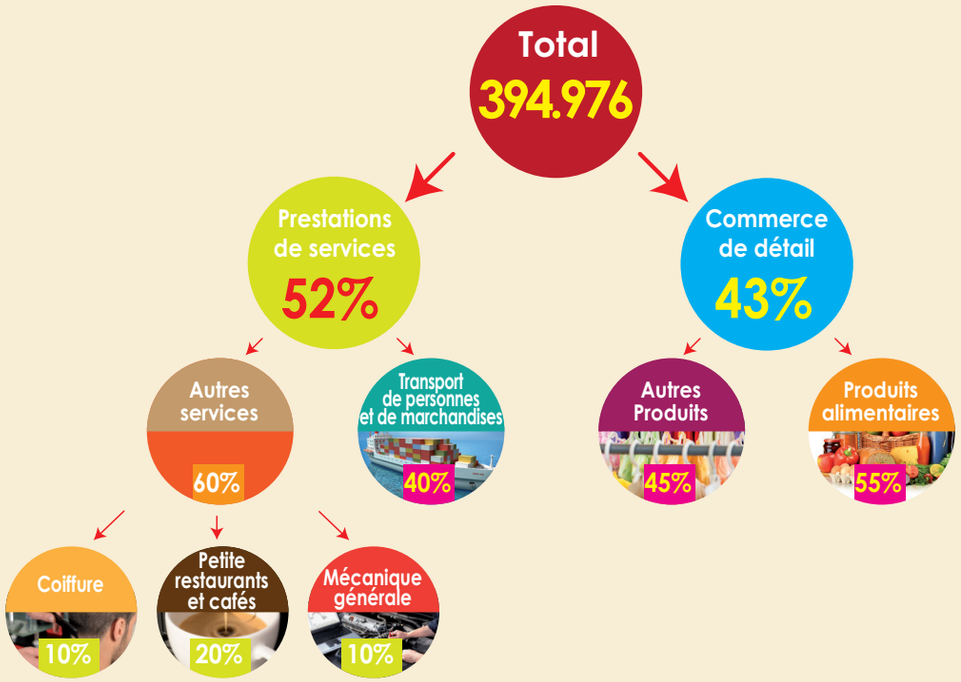

Pour nous,
Vous êtes **Unique**

CAMPAGNE EPARGNE

À la TQB, tout est **à portée de main.**

Des week-ends Détente

Un Voyage pour 2 personnes en Turquie

Des Coffrets Cadeaux Relaxation

Des Bons d'Achat Shopping

TQB
البنك التونسي القطري
Tunisian Qatari Bank

Epargnez à la TQB et savourez le goût de la détente et du shopping

Une banque qui vous accompagne
www.tqb.com.tn

La 1ère gamme complète d'assurance Santé Individuelle

SAHATY International

Votre santé est assurée où que vous soyez

- **Une couverture complète**
en Tunisie et à l'étranger
- **Une haute qualité de gestion**
(un service de prise en charge hospitalier à l'étranger 7j/7 et 24h/24)
- **De nombreux services associés**
(accès à un extranet client, carte d'adhérent...)
- **Pour un particulier, une famille ou personne morale** (entreprise, association...)
- **Une facilité de paiement :**
Annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel

SAHATY

Une complémentaire santé adaptée à votre situation

- **Vos garanties "sur mesures" :**
Célibataire, Famille niveau 1 et 2
- **Un service de qualité :**
Vous êtes remboursés avant une semaine
- **Une couverture pour tous :**
Salariés, indépendants ou inactifs
- **Uu tarif avantageux :** Bénéficiez d'un tarif collectif
- **Une facilité de paiement :**
Annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel
- **Un professionnalisme prouvé :**
un assureur sûr et disponible

Immeuble CARTE Lot BC4
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie
Fax : +216 71 184 179

Tél : +216 71 184 143
marketing@carte.com.tn
www.carte.tn

GREY

Plus qu'une réforme, toute une refonte

Le ministre des Finances, Elyès Fakhfakh, veut prendre le taureau par les cornes: une refonte totale de la fiscalité tunisienne, élaborée avec l'implication active de toutes les parties concernées. Des assises nationales seront alors tenues en octobre prochain pour la finaliser. Six groupes de travail ont été constitués et seront ouverts à des professionnels, des universitaires et divers spécialistes. Ils se pencheront, un à un, sur les impôts directs et leurs avantages, les impôts indirects, la fiscalité locale, l'évasion fiscale, la modernisation de l'administration fiscale et la révision du régime forfaitaire en vue d'impliquer autant que possible l'économie informelle dans le régime réel. Un compte internet sera ouvert pour accueillir toute proposition et un bureau d'études sera bientôt choisi pour apporter son soutien à la réalisation du projet.

Le constat de départ est le manque de performance, la non-conformité avec les standards internationaux et la nécessité de se mettre au diapason des nouvelles aspirations nées de la révolution. Les défaillances, détaillées par Habiba Louati, directrice générale des études et législations fiscales, sont en effet nombreuses. Complexité et multiplication des textes éparpillés entres codes, lois spécifiques, décrets d'application et diverses autres décisions qui encouragent l'évasion fiscale, multiplicité des taxes et taux applicables, et incohérence de nombre de dispositions viennent en première position. La répartition inéquitable de la charge fiscale est également à corriger. Le régime forfaitaire réservé exclusivement aux petits exploitants a permis à de nombreux redevables d'en tirer bénéfice sans raison : près de 395 000 contribuent, avec 23.5 MD, à uniquement 0.2% du total des ressources fiscales.

D'un autre côté, les salariés génèrent une contribution élevée qui représente 80% de l'impôt sur le revenu. Les entreprises exportatrices bénéficiant également d'un régime préférentiel se voient ainsi avantagées par rapport à celles travaillant pour le marché local. Les exemples sont nombreux, à différents niveaux.

La priorité dans la démarche de réforme sera donnée à la simplification de la législation, la garantie de la neutralité de la fiscalité et de son efficience, la réalisation de la justice fiscale, le renforcement de la compétitivité de l'entreprise et l'incitation à l'investissement, la réduction de la fraude fiscale, le renforcement des garanties des contribuables et l'accroissement des ressources financières des collectivités locales. L'ensemble des textes devront bénéficier d'une écriture simple et précise et être regroupés dans un code unique, garantissant clarté et cohérence.

Par Hafedh Lamouri

Sous-affiliation des entreprises et sous-déclaration des salaires et des salariés

Les grands maux de la CNSS

La fraude à la Sécurité sociale persiste, même si la traque soutenue parvient, sinon à l'enrayer, du moins à la réduire. Sous-affiliation des entreprises, sous-déclaration des salaires et sous-déclaration des salariés, trois minorations qui rongent les ressources de la Caisse. Les taux sont significatifs : 15.6% des salariés et 23.8% des salaires sont sous-déclarés. L'équilibre de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) en pâtit. Pour *Leaders*, le Pr Hafedh Lamouri, universitaire et PDG de la CNSS, a bien voulu nous dresser l'état des lieux. Instructif

Les ressources de la Caisse nationale de sécurité sociale sont constituées principalement des cotisations trimestrielles versées volontairement par les affiliés.

L'employeur doit verser les cotisations et au plus tard le 15ème jour du mois qui suit le trimestre échu. S'il n'a pas fait parvenir sa déclaration dans les délais réglementaires, il est mis en demeure de régulariser sa situation dans les 15 jours. Passé ce délai, il est taxé d'office. La taxation d'office majorée des pénalités de retard est recouvrée par voie d'état de liquidation.

Les sous-déclarations

Peuvent être considérées comme nulles les déclarations qui ne comprennent pas l'intégralité des salaires payés aux salariés de l'entreprise, ou qui font mention de salaires inférieurs aux salaires minimaux réglementaires (article 46 de la loi n°60-30 du 14 décembre 1960). La CNSS ne cesse de lutter contre trois «sous» qui ne sont pas spécifiques à la Sécurité sociale tunisienne et qui participent en partie au déséquilibre financier de presque tous les régimes de sécurité sociale dans le secteur privé notamment dans les pays en développement. Il s'agit de:

- La sous-affiliation des entreprises
- La sous-déclaration des salaires
- La sous-déclaration des salariés.

Ces trois «sous» étaient toujours une pratique qui s'explique par de nombreuses raisons, dont principalement :

- Le manque de conscience de certains employeurs et salariés de la nécessité et de l'importance de la couverture sociale
- Le taux de chômage assez élevé qui pousse parfois des salariés à accepter la sous-déclaration de leurs salaires, voire l'absence de déclaration par peur de perdre leur emploi s'ils portent plainte, bien que cette pratique, d'après nos constats, soit assez limitée
- La conjoncture économique assez difficile et la concurrence déloyale du

secteur informel qui poussent certains employeurs du secteur formel souvent en difficulté à la sous-déclaration, voire à la migration totale ou partielle vers le secteur informel, il s'agit souvent de petites unités

• La non-déclaration des salaires ou le non-paiement des cotisations suite à la délocalisation d'un certain nombre d'entreprises étrangères bien qu'il soit limité et la faillite d'autres.

• Le manque de contrôleurs à la CNSS, dans la mesure où le recrutement est quasi bloqué depuis quelques années, et n'a repris qu'en 2011 par le recrutement de 127 contrôleurs. Ce rythme de recrutement continuera pour les années 2012 et 2013 afin de combler ce manque.

Le régime des salariés non agricoles appelé régime général est le plus grand régime géré par la CNSS du fait du volume de son apport en cotisations qui dépasse les 80% en 2012, du nombre de salariés et de la masse salariale. Ainsi, les sous-déclarations dans ce régime pèsent le plus lourd sur la situation financière de la CNSS comme le démontre le tableau suivant :

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012(*)
Effectif	**Actifs RSNA**	771 898	821 248	841 865	844 770	870 441	896 588	936 103	991 864	1 061 592	1 110 817	1 163 358	1 161 896	1179 324
	Nombre des assujettis	1 143 084	1 185 112	1 215 372	1 255 805	1 279 938	1 309 338	1 341 710	1 399 606	1 451 840	1 453 790	1 472 247	1 402 000	1396 490
	Taux de couverture RSNA	67,5%	69,3%	69,3%	67,3%	68,0%	68,5%	69,8%	70,9%	73,1%	76,4%	79,0%	82,9%	84,4%
	Taux de sous déclaration des salariés	32,5%	30,7%	30,7%	32,7%	32,0%	31,5%	30,2%	29,1%	26,9%	23,6%	21,0%	17,1%	15,6%
Salaire	Masse salariale déclarée (en MD)	2 677,5	3 016,4	3 246,4	3 499,4	3 802,3	4 088,3	4 637,2	5 147,7	5 787,0	6 515,4	7 253,6	8 009,2	9 010,4
	Masse salariale effective (en MD)	3 979,9	4 259,0	4 455,1	4 734,1	5 066,0	6 077,1	6 899,1	7 535,2	8 157,3	9 098,9	9 862,8	10 799,7	11 825,6
	Taux de sous déclaration des salaires	**32,7%**	**29,2%**	**27,1%**	**26,1%**	**24,9%**	**32,7%**	**32,8%**	**31,7%**	**29,1%**	**28,4%**	**26,50%**	**25,8%**	**23,8%**

Emplois salariés ND	**315 018,0**
Emplois NON salariés ND	**350 529,0**
EMPLOIS ND	**665 547,0**

(*) chiffres estimés

D'après ce tableau, on constate, grâce à l'effort de la Caisse de faire face à ce phénomène, une baisse significative des sous-déclarations des salariés qui passe de 21% en 2010 à 15 ,6% en 2012 et des salaires qui passent de 26,5% à 23,8% .

Dans le cadre du recouvrement à l'amiable, la CNSS accorde des échéanciers de paiement pour les affilés débiteurs qui passent par des difficultés financières. La CNSS procède dans une seconde étape au recouvrement forcé par voie des états de liquidation et entreprend les poursuites judiciaires conformément à la réglementation en vigueur. Le taux de recouvrement annuel sur les trimestres en cours pour l'ensemble des régimes gérés par la CNSS avoisine les 88% avec un taux de 93% pour le régime des salariés non agricoles. Ce manque à recouvrer alourdit les arriérés de la Caisse avec une augmentation annuelle moyenne des créances (principal+ pénalités+ frais) avoisinant 11%.

La Caisse parvient à réaliser un taux de recouvrement sur les périodes antérieures de l'ordre de 14% avec un pic de 16% pour l'année 2012 par rapport aux créances recouvrables.

Les créances de la Caisse nationale de sécurité sociale non recouvrables sont:

• les montants des taxations d'offices pour non-dépôt de déclaration qui constituent des faux débits

• les créances au titre de l'Etat et des entreprises publiques

• les créances au titre des affiliés radiés ou mis en sommeil

• les créances au titre des travailleurs non salariés débiteurs dès l'origine.

Le contrôle pour insuffisance des salaires déclarés

Le corps de contrôle de la CNSS (technique et comptable) est chargé de relever les infractions à la loi n°60-30 du 14 décembre 1960.

Le rapport de contrôle se base sur les éléments :

• La visite sur terrain

• La rédaction des P-.V. des dépositions des salariés

• La mise à la disposition du contrôleur des documents comptables de l'entreprise.

Le contrôle d'affiliation consiste à :

• prouver l'assujettissement de l'employeur aux régimes de sécurité sociale,

• calculer les cotisations dont a été privée la CNSS à partir de la date d'assujettissement et dans la limite des délais de prescription,

• fixer le régime correspondant à l'activité de l'employeur,

• fixer les salaires à déclarer sur la base des documents comptables de l'entreprise ou sur la base des conventions collectives ou autres.

Le contrôle pour insuffisance des salaires déclarés

Le rapport de contrôle permet de déceler des salaires déclarés inférieurs au minimum légal ou une insuffisance des salaires déclarés due à une sous- déclaration de l'effectif des salariés et/ou à une déclaration des salaires inférieurs aux salaires réellement servis. Le contrôleur détermine le montant de l'insuffisance en cotisations qui correspond au manque à gagner de la CNSS.

Le contrôle des documents comptables de l'entreprise

Le contrôle peut porter sur les documents comptables de l'entreprise pour déterminer la base des déclarations des salaires par référence

à l'article 42 de la loi n°60-30 du 14 décembre 1960. L'employeur est tenu de présenter aux contrôleurs de la CNSS ses feuilles de paie, ses registres de congés payés, ses livres de comptabilité et d'une façon générale tous les documents dont la tenue est prescrite par la loi. Si l'employeur refuse de présenter ces documents, un rapport de contrôle est rédigé à son encontre pour intenter une action en justice et demander sa condamnation au payement des dommages et intérêts

Les retards enregistrés et le recouvrement des arriérés

Les pénalités de retard

Les cotisations de sécurité sociale non payées dans les délais réglementaires sont majorées d'une pénalité de retard égale à 1% pour chaque mois ou fraction de mois si l'employeur a volontairement déposé sa déclaration de salaire. En cas de non-dépôt de déclaration de salaires, une pénalité supplémentaire de 0,5 % est appliquée pour chaque mois de retard ou fraction de mois. Il est vrai que le taux ancien était assez élevé (3 pour mille durant les 90 premiers jours et 0,5 par mois pour le reste de la période), mais le taux actuel est trop bas. Il a perdu son caractère dissuasif, il encourage même le non-paiement des cotisations à terme, même si l'employeur est en mesure de le faire, car il a intérêt à déposer le montant des cotisations dans un compte bloqué qui lui rapporte de loin un taux d'intérêt supérieur à celui des pénalités de la CNSS. Il ferait donc mieux de payer ses cotisations avec les pénalités. On est passé dans cette réforme de l'extrême à l'extrême

Une remise gracieuse des pénalités de retard est accordée pour des motifs d'intérêt général.

Les demandes de remise des pénalités dont le montant est supérieur à 20.000 dinars sont examinées par une commission présidée par le Premier ministre.

Les demandes de remise des pénalités dont le montant est inférieur ou égal à 20.000 dinars sont examinées par une commission instituée auprès du ministère des Affaires sociales.

Dans tous les cas, les deux commissions peuvent prendre l'une des décisions suivantes :

- remise totale des pénalités
- remise partielle des pénalités
- rejet de la demande de la remise des pénalités.

Le décret-loi n°67-2011du 14 juillet 2011 a accordé une remise intégrale des pénalités de retard pour le règlement en principal des cotisations antérieures au titre des régimes de sécurité sociale et des accidents du travail et des maladies professionnelles.
Ce grand travail explique en grande partie

Et l'inspection du travail ?

Minoration des salaires, retard dans le règlement des rémunérations, non-paiement des heures supplémentaires et absence de fiches de paie constituent les principales infractions relevées auprès des employeurs. Plus de 500 inspecteurs du travail et conciliateurs, répartis sur l'ensemble du territoire, les traquent chaque jour.

Ce corps unifié est composé aux trois quarts d'inspecteurs du travail dont le champ de compétence s'étend à l'ensemble des relations professionnelles et conflits du travail. Sur le terrain, ils sont pas moins de 300 inspecteurs à effectuer les visites et missions de contrôle dont le rythme a baissé de deux tiers en 2011 mais commence à reprendre en 2012.

C'est ainsi que le nombre des visites qui était de 29 770 en 2010 a chuté à 10 544 seulement pour se redresser à 15 246 en 2012. Le nombre des procès-verbaux de contravention est passé lui aussi de 515 en 2010 à 208 en 2011 et 270 en 2012.

Evolution des visites d'inspection 2010 - 2012

Année	2010	2011	2012
Visites	13018	9004	23817
Visites de suivi	2228	1540	5953
Total visites	**15246**	**10544**	**29770**
Avertissments par écrit	2008	1390	3722
P.V. de contravention	270	208	515

l'amélioration de la situation financière de la CNSS malgré la conjoncture économique difficile. Celle-ci a réalisé 165 million de dinars de plus en 2011 par rapport à 2010 et 197MD de plus en 2012 par rapport à 2011, outre la partie des cotisations transférées à la CNAM qui est de l'ordre de 115MD en 2012.

Cependant, ces performances ne doivent pas cacher les salaires qui échappent à la CNSS et le manque à gagner qui pourrait conforter la situation financière de la Caisse. Néanmoins, il est à préciser que même dans l'hypothèse d'une fraude zéro — autrement dit, même si aucune sous-déclaration de quelque nature n'est enregistrée —, l'équilibre financier de la CNSS ne pourrait être assuré que par une réforme approfondie du système de sécurité sociale. C'est pourquoi le contrat social a mis l'accent sur la nécessité d'une telle réforme

Conclusion

Les taux actuels des cotisations de la Sécurité sociale ne constituent pas un handicap au dynamisme économique, bien que leur incidence soit difficile à déterminer avec précision.

En consultant le tableau des taux de cotisation dans le monde, on va remarquer que la Tunisie se situe au juste milieu, mais il faut éviter le piège d'une comparaison internationale boiteuse qui ne tient compte que de ces taux isolés qui ne représentent qu'une seule sous-composante du coût de production.

Dans les conjonctures économiques difficiles, l'ampleur des fraudes est plus grande car la CNSS est de plus en plus victime de ces agissements au moment où elle a besoin de plus de ressources pour faire face à l'émergence et au développement des prestations, notamment les pensions sous les effets des mutations démographiques. La précarité de l'emploi, la montée du taux de chômage et toutes les formes atypiques de l'emploi expliquent une grande partie de ces fraudes. Les textes réglementaires régissant la Sécurité sociale doivent évoluer pour s'adapter à ces nouvelles formes d'emploi, y compris l'émergence du travail à distance, en créant de nouvelles formes de couverture et de financement.

La question qui demeure posée est la suivante : les taux de cotisation de la Sécurité sociale, faux problème ou vrai enjeu expliquant même en partie les fraudes ?

H.L.

Oui

Je souhaite m'abonner 1 an à **Leaders**

J'indique mes coordonnées

Raison sociale : .....
Nom et prénom : .....
Adresse : .....
.....
Ville : .....
Code Postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Pays : .....
Tel. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
GSM : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Adresse mail : .....

Simple et rapide, Abonnez-vous par téléphone en appelant le **71 232 111**

A compléter et à retourner à PR Factory, Ennour Building, Cité des Sciences, BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333, abonnement@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

Virement au CBB : TN59 08 008 0006710012740 71

◯ Tunisie 30 D.T ◯ Europe 40 € ◯ Moyen-Orient 39 €
◯ Maghreb 29 € ◯ USA 40 $ ◯ Canada 50 $ canadiens
◯ Reste du Monde 50 $

Je joins mon règlement par

◯ Chèque bancaire
◯ Virement
◯ Mandat postal

Date et signature

Tunis medindustrie

Working for the future

3ème Edition

Tunis Medindustrie

www.tunis-medindustrie.com

الصالون الدولي للشراكة الصناعية والتجديد

Le Salon International du Partenariat Industriel et de l'Innovation

The International Exhibition of Industrial Partnership and Innovation

- Des exposants étrangers
- Des rencontres B2B pré-organisés
- Des Conférences techniques
- Présence de décideurs et de donneurs d'ordre
- Participation de délégations étrangères

12 au 15 juin 2013

Parc des expositions du Kram - Tunis - تونس

Organisé par :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis

En Partenariat avec :

Partenaire média :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis

31, Avenue de Paris-1000 - Tunis - Tunisie

Tél. : (+ 216) 71 247 322 - (+ 216) 71 247 341 - (+ 216) 71 247 339

Fax : (+ 216) 71 354 744 - (+ 216) 71 339 442

E-mail : tunis.medindustrie@ccitunis.org.tn

Site web : www.tunis.medindustrie.com

Dur, dur d'être porte-parole !

Métier à haut risque et à forte rotation? Etre porte-parole officiel du gouvernement, d'un ministère ou d'un organisme public dans la Tunisie post-révolution s'est avéré tout sauf une sinécure. Les têtes tombent vite, disparaissant des écrans. Au moindre faux pas, faux geste, lapsus, à la moindre phrase mal placée, le malheureux préposé à la fonction se voit fusillé par les médias, lynché sur les réseaux sociaux, jeté rapidement dans la trappe par ses supérieurs. On prend un autre et on recommence. A la Kasbah, comme aux ministères de l'Intérieur, de la Justice et dans différents départements, rares sont ceux qui y ont échappé, à moins qu'ils aient su préparer leur sortie et se prémunir ainsi contre les foudres. Même l'habile Samir Dilou, nommé du temps de Hamadi Jebali porte-parole du gouvernement en plus de ses fonctions de ministre de la Justice transitionnelle et des Droits de l'homme, a préféré y renoncer.

Communicant de Béji Caïd Essebsi, Moez Sinaoui avait quitté ses fonctions avant les élections du 23 octobre 2011, pour reprendre sa carrière diplomatique et rejoindre l'Union pour la Méditerranée à Barcelone. Après les élections, premier à quitter le navire dès début juillet 2012, Ayoub Messaoudi, conseiller de Moncef Marzouki qui intervenait ponctuellement dans les médias, même s'il n'était pas le porte-parole officiel de la Présidence de la République. Au palais du gouvernement, Ridha Kazdaghli, conseiller de Jebali, a cédé la place dès l'arrivée d'Ali Laârayedh à Abdesselem Zebidi. A l'Intérieur, après Néji Zairi, Hichem Meddeb et Khaled Tarrouche, c'est Mohamed Ali Laroui qui officie désormais auprès du ministre Lotfi Ben Jeddou. A la Justice, les intervenants officiels se multiplient et changent souvent. D'autres résistent, avec des succès différents, à cette rotation rapide. Le colonel-major Mokhtar Ben Nasr, porte-parole du ministère de la Défense nationale, se distingue par ses interventions très précises, soigneusement préparées. A Carthage, Adnen Mansar, cumulant désormais la direction du cabinet présidentiel, s'emploie à perfectionner ses prestations médiatiques, même si des faux pas n'ont pu être évités.

Trois risques majeurs

Comment expliquer alors cette érosion rapide? Trois grandes raisons, répond à *Leaders* un spécialiste : la confusion des tâches, le manque de préparation appropriée et le contexte politique. La charge de porte-parole est en effet souvent cumulée avec celle de conseiller en communication et l'attaché de presse, alors qu'il s'agit bien d'une fonction bien précise. Bien que complémentaires, chacune des tâches garde sa spécificité.

En haut de la pyramide, le conseiller en communication établit la stratégie générale pour les médias, mais aussi les relations publiques et l'ensemble des gestes, propos et initiatives. Il fignole la tactique quotidienne, supervise le dispositif dans sa totalité, lance les études d'image et les sondages d'opinion et scénarise chaque apparition. Souvent, il est dans l'ombre et ne prend que très rarement la parole dans les médias.

Comme lui, dans cette discrétion, l'attaché de presse est en relation permanente avec tous les acteurs du paysage médiatique. Il ne se contente pas d'entretenir des rapports étroits avec les journalistes et blogueurs, mais élargit son périmètre aux patrons de presse, rédacteurs en chef, techniciens et autres. Son rôle consiste surtout à préparer de bons dossiers de presse, textes, photos, vidéos, et listes de contacts pour des interviews, organiser des visites sur le terrain et des rencontres (briefings, conférences de presse, etc.) et, d'une manière plus générale, faciliter le travail des journalistes. Il est certes au service de son employeur, mais surtout à la disposition des médias.

Quant au porte-parole, sa mission est elle aussi très précise: exprimer la position officielle et l'expliciter. Cela suppose qu'un travail en amont est accompli pour que cette position soit définie par le ministre, ses conseillers et les services concernés et il appartient alors au porte-parole de trouver les mots appropriés pour la présenter aux médias. Dans de nombreux cas, il s'agit d'un texte écrit, ou appris par cœur, qui est ainsi délivré aux journalistes. Même s'il est improvisé, une transcription officielle en est immédiatement publiée afin d'éviter toute confusion. Souvent, un bon porte-parole a des réponses types bien préparées qu'il garde sous la manche pour répondre aux questions les moins attendues, ce qui le mettra à l'abri des surprises. Mais lorsqu'il n'a pas de réponse ou n'est pas autorisé à se prononcer sur telle ou telle question, la sagesse le conduit à répondre par un *«No comment»* ou *«Je reviendrai vers vous ultérieurement avec des précisions»*.

Cette rapide description des tâches met en lumière l'importance de la préparation. On ne s'improvise pas porte-parole, on s'y forme et s'y perfectionne. Ce training porte sur un ensemble de connaissances et de compétences à acquérir.

D'abord, bien connaître le paysage médiatique, support par support, la cartographie des acteurs, les modalités de fonctionnement des médias et leurs contraintes techniques (horaires de bouclage

Adnen Manser

Moez Sinaoui

Hichem Meddeb

Ayoub Messaoudi

Ridha Kazdaghli

Khaled Tarrouche

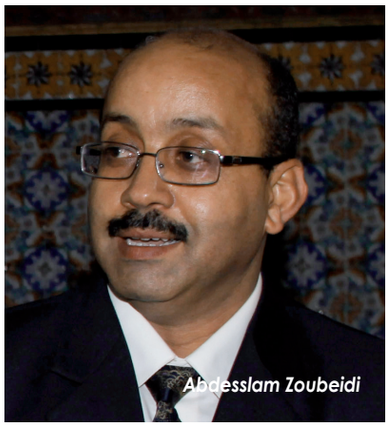
Abdesslam Zoubeidi

Mokhtar Ben Nasr

Mohamed Ali Laroui

pour la presse écrite, et des journaux radiophoniques et télévisés, etc.), le mode opératoire avec les journalistes... Il y a aussi la technologie de la communication avec tout cet art d'écrire, de choisir les vocables et les paraboles ; sans oublier, naturellement, la précision et la concision.

Et, in fine, la manière de le dire, c'est-à-dire de se tenir devant une caméra, de poser la voix, de gérer la gestuelle, de traiter les questions, de rebondir, et de rester toujours sincère et crédible. Un véritable apprentissage grâce au coaching et au média-training.

Rester crédible

Tout cela est certes fondamental, mais ne suffit pas pour s'en sortir. Le plus déterminant, c'est le contexte politique. Le salut du porte-parole provient essentiellement de sa capacité à échapper à toute manœuvre d'instrumentalisation: ne dire que la vérité, quitte à ne pas révéler toute la vérité. Telle est la règle d'or. C'est le cas, tout récemment, des opérations menées par les forces armées et sécuritaires dans la traque des jihadistes au mont Chaâmbi. Comment informer l'opinion publique des actions sur le terrain, tout en protégeant les équipes, ne rien divulguer qui puisse être utile aux terroristes? Tout est là. Nous avons cependant vécu d'autres cas, dans d'autres ministères, où les porte-parole ont été lancés en service commandé, nourris d'informations qui n'étaient pas toutes bien vérifiées, ce qui les a exposés à l'ire des médias et du public. *«C'est une fonction, d'apparence politique, mais qui est en fait très technique*, conclut le spécialiste interrogé par *Leaders. Elle exige un réel professionnalisme et beaucoup de talent. A ne pas s'y méprendre !»*

T.H.

La Banque de Tunisie et des Emirats

a le plaisir de vous accueillir dans sa **nouvelle agence**

BTE L'Aouina

Résidence Aicha, Avenue Taieb Mhiri - 2045 L'Aouina

Tél : 71 758 300 Fax : 70 726 333

Confort - Sécurité - Confiance

SOTUDIS
Chemin de réussite

Tunis : Parc Industriel de Ben Arous GP1 km 5,5 BP 211 2013 Ben Arous - Tunisie Tél. : +216 71 388 100 Fax : +216 71 388 050
Succursale Sousse : Route de Tunis km 132,5 4022 Akouda - Sousse - Tunisie Tél. : +216 73 309 309 Fax : +216 73 309 999
Succursale Gabès : Route de Tunis km 0,5 BP 31 -6001 Hached Gabes - Tél : +216 75 273 044 - Fax : +216 75 274 151

www.sotudis.com.tn

Participation aux votes : le record revient à Ennahdha

A l'approche des votes sur la nouvelle constitution, article par article puis dans sa totalité, la participation des membres de l'Assemblée nationale constituante à chaque vote prend une importance particulière. Une seule voix peut en effet s'avérer déterminante. Comment les constituants ont jusque-là pris part au vote des différents textes qui leur étaient soumis? Avec quelle assiduité? Qui sont les champions de la participation et ceux qui ont brillé par leur faible implication?

Assurant le suivi attentif des activités parlementaires, l'observatoire Marsad.tn mis en place par l'association Al-Bawsala nous offre des indicateurs instructifs. Sa nouvelle version, en ligne depuis début mai dernier, consigne la traçabilité de 116 votes effectués depuis le 18 juillet 2012, englobant l'ensemble des élus à l'exception du président de l'ANC et de ses deux vice-présidents, faute de précision. Pour s'entourer de plus de garanties, un courrier a été adressé à chaque élu pour l'inviter à présenter des justificatifs d'absences et les réponses reçues ont été prises en considération. Les résultats méritent attention.

Premier constat majeur, c'est que le faible taux général de participation aux 116 votes a varié de 59 à 65%, le taux le plus bas ayant été enregistré au sujet de l'amendement du règlement intérieur et de la loi organique portant création de l'Instance supérieure indépendante de la magistrature. Le taux le plus fort revient à la loi de l'Instance provisoire de la justice judiciaire.

Deuxième constat significatif: le classement par groupes parlementaires. Les élus d'Ennahdha viennent en première place avec 79%, suivis de ceux du CPR (57%) et des Démocrates (52%). Ceux de Wafa (49%), sans appartenance (49%) précèdent Ettakatol (46%). Le sens de la discipline et de l'assiduité des élus d'Ennahdha pèse ainsi de tout son poids sur les résultats.

L'analyse du taux de participation par élu place Hédi Brahem (Ennahdha, Mahdia) en record absolu de 100%. Il est vrai cependant que Dr Warda Turki (Ennahdha, Tunis 1) qui a succédé à Abou Yaareb Marzouki, le 6 mars dernier, a depuis lors pris part à tous les votes, ce qui la crédite de 100%, mais sa performance reste limitée dans la durée. D'ailleurs, les 36 premiers votants les plus assidus appartiennent à Ennahdha, puis on retrouve en 37ème position Mouldi Riahi (Ettakatol) avec 89% et Lobna Jeribi, du même parti en 41ème position avec Ikbal Msadaa (CPR 87%), suivi de Karima Souid, passée au groupe des démocrates, avec 86%.

Tout en bas du classement, parmi les dix derniers se trouvent Fadel Elouej (18%), Ahmed Khaskhoussi (maladie + grève de la faim), Jalael Farhat, Iskander Bouallagui, et Mohamed Lotfi Ben Mosbah. Quatre membres du gouvernement, qui ont conservé leurs sièges à l'Assemblée, à savoir Slim Ben Hmidane, Abdelwaheb Maater, Abdellatif Abid et Abderrahmane Ladgham, affichent des taux de participation de 3 à 6%, alors qu'un cinquième, Khalil Ezzaouia, n'a pris part à aucun vote. D'ailleurs, il vient de renoncer à son siège.

Hédi Brahem

Un engagement et un assistant

Lorsqu'on interroge Hédi Brahem, le champion du classement, sur son assiduité, il donne une double raison. *«D'abord*, explique-t-il *à Leaders, il y a le sens de la responsabilité historique qui nous échoit. Mais aussi, mon propre caractère, depuis mon jeune âge, d'être toujours présent en classe, puis au travail»*. Economiste et gestionnaire, il a longtemps été directeur financier à la STIP et administrateur dans deux de ses filiales dont l'une au Maroc, après avoir connu deux périodes d'emprisonnement à cause de son engagement au sein d'Ennahdha.

Quant à Lobna Jeribi, chef d'entreprise en technologies de la communication, elle ne cache pas que le recours à un assistant parlementaire lui a été très utile. Sur ses propres deniers, elle a recruté un jeune assistant qui suit pour elle tous les dossiers et assiste de la tribune des visiteurs et de la presse à toutes les séances plénières, lui fait gagner un temps précieux. A l'approche de chaque vote, si elle est en entretien avec un visiteur ou contrainte de remplir une charge urgente, il s'empresse de l'alerter, ce qui lui permet de rejoindre immédiatement son banc.

la solution pour financer les projets
des entrepreneurs et des professionnels

BT LEASING

www.bt.com.tn

البنك التونسي
BANQUE DE TUNISIE

Imen Bejaoui
Présidente de l'Association tunisienne des jeunes avocats
Une future bâtonnière ?

Sera-t-elle un jour la première femme bâtonnière des avocats de Tunisie ? Pour le moment, Imen Bejaoui, 35 ans, ploie sous le poids de la présidence de l'Association tunisienne des jeunes avocats (ATJA) qu'elle vient de remporter de haute lutte et n'aspire qu'à y réussir. Fondée en 1970 par Me Abderrahmane El Hila avec d'autres confrères dont Mes Lazhar Karoui Chebbi, Abdallah Boubaker et Abdelwahab Daoudi, l'ATJA est depuis plus de 42 ans la pépinière des grands ténors du barreau et des illustres figures du Conseil de l'ordre des avocats, mais aussi du militantisme politique. La plupart des grands noms y avaient en effet fait leurs premières armes: l'actuel bâtonnier Chawki Tebib en a été longtemps président. Ouvertes aux jeunes avocats âgés de moins de 45 ans, elle devrait accueillir dans ses rangs pas moins de 5 000 adhérents parmi les 9 000 avocats inscrits au barreau. Le poids est de taille.De simple adhérente, sans jamais avoir été auparavant membre du comité directeur, la voilà portée directement à la présidence. Surprise pour certains, sauf pour ceux qui la connaissent de près et suivent son parcours. Une vraie battante.

Dans l'action associative, on trouve souvent trois profils types de militants et dirigeants : ceux qui sont toujours dans les avions, de congrès en séminaires à l'étranger, ceux qui sont sur les plateaux de télé et les studios de radio en vrais médiavores, et ceux qui préfèrent rester sur le terrain pour agir et toujours agir. Imen appartient à cette catégorie, affirment ses proches. Ce n'est qu'en 2004 qu'elle a découvert, à 26 ans, au campus universitaire d'El Manar, le sens de l'engagement politique militant. Depuis lors, elle n'a plus eu de répit. Jusqu'à cette date, étudiante à la faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Tunis (FSJEST), elle avait suivi un cursus d'étudiante studieuse, arrivant tôt chaque matin de Mégrine pour suivre attentivement cours et travaux dirigés et rentrer le soir directement à la maison. Cela ne l'empêchait pas de soutenir les revendications et les mouvements de l'UGET, ce qui lui avait d'ailleurs permis de nouer amitié avec Mes Charfeddine Kellil, Mourad Elourimi et d'autres. Il faut dire qu'au sein de cette faculté, l'ambiance est plutôt beaucoup plus académique que tumultueuse. La tendance est démocrate et moderniste, mais c'est l'analyse qui l'emporte le plus.

Depuis sa prime enfance, Imen, fille de fonctionnaires, était nourrie de contes à thèmes, comme ceux de *Kalila Wa Demna*, qui ont développé en elle le sens de la réflexion. Du coup, arrivée en terminale, elle a pris goût à la philo et décidé de s'y spécialiser. Sur l'insistance de son père, elle finira par opter pour le droit et choisir la FSJEST, dotée d'un système d'école, d'autant plus que sa bonne moyenne au bac l'y autorisait. Maîtrise réussie, elle devait préparer un mastère de droit communautaire, Maghreb – Europe

Midea®

Visez
la fraîcheur avec les 6 ans de garantie.

Garantie 6 ANS

Climatiseur Midea

Mode Turbo : avec cette fonction, le climatiseur maximise la production d'air chaud ou froid, ce qui permet de refroidir ou de chauffer rapidement.
Compresseur : le compresseur maintient d'une manière continue et efficace une capacité de refroidissement ou de chauffage, même dans les climats les plus sévères. Le compresseur des climatiseurs MIDEA a une durée de vie de plus de 12 ans et garde tout au long de son cycle de vie un rendement et une consommation plus ou moins stable.
Afficheur V-LED : le panneau de commande de l'unité intérieur adopte un écran LCD.

Turbo mode

Compressor

APPEL GRATUIT N° Vert 80 100 500

it's your idea !

(en recherche toujours de la philo, avec pour sujet : «La légitimité de l'Union européenne». Pour les besoins de ses recherches, elle devait aller au campus bénéficier de la richesse de la bibliothèque de la faculté de Droit. Elle ne savait pas alors que, ce faisant, elle allait amorcer une nouvelle vie.

Le rocher de Socrate produisit son effet

Campus universitaire en 2004 : l'effervescence est à son comble. Sur le rocher de Socrate, Abdennaceur Aouini, Mohamed Mzam, Essya Haj Selem, Farid Allagui et autres futurs ténors du barreau et du militantisme enchaînent les discours enflammés. Ebahie, Imen découvrait avec émerveillement, de ses yeux de jeune étudiante studieuse, jusque-là à l'écart de la politique, en dehors de ses propres convictions progressistes, tout cet univers qui lui semble tout à fait le sien et dont elle a été jusque-là privée. Les valeurs prônées, les causes défendues, l'indignation exprimée face à l'oppression et la lutte engagée contre la dictature ne pouvaient que l'emporter dans ce grand élan mobilisateur, d'autant que l'ambiance était conviviale.

Imen Bejaoui trouvera ainsi sa nouvelle famille, celle des juristes d'abord, puis élargie aux militants des droits de l'homme et de toutes les justes causes. Basma et Chokri Belaïd seront parmi ses proches. Tout s'enchaînera alors rapidement. Jeune avocate stagiaire, elle est admise en 2006 au cabinet de Me Anouar Bassi, une double école du barreau et du militantisme. Le port de la robe et la fréquentation du Palais de Justice et de la Maison de l'Avocat ne font que l'ancrer davantage dans sa nouvelle tribu, au milieu de tous ses camarades de fac qu'elle retrouve en confrères et consœurs. L'immersion se fait le plus naturellement du monde, comme si elle avait toujours appartenu au barreau. *«C'est merveilleux*, confie-t-elle à *Leaders, lorsque les relations personnelles du temps des études précèdent la confrérie professionnelle. Cela devient très fluide».*

Imen avec ses confrères membres du comité directeur

La frontière, pour un avocat engagé, entre la défense de ses clients et des causes nationales nobles, s'estompe rapidement. Imen sera alors sur tous les fronts : travailler ses propres dossiers, participer aux luttes et s'engager pleinement dans l'action corporatiste. Dès qu'on la sollicite, elle se porte immédiatement au secours des plaignants spoliés de leurs droits et des mis en cause injustement incriminés. Un syndicaliste, un cyberdissident, un militant politique, un journaliste et autres personnes traduites en justice, la solidarité s'organise. Avec ses confrères, Imen est en première ligne. Des assemblées générales, des discussions houleuses, elle est au cœur des débats. Des élections, elle fait partie du bureau de vote, quitte à ne pas dormir pendant 48 heures. *«Je n'ai pas gagné beaucoup d'argent*, avoue-t-elle, *mais je suis récompensée par ce qu'il y a de mieux : le respect, la confiance et l'amitié, un vrai trésor».*

A quel parti appartient-elle au fait ? *«Je suis certes cataloguée dans le camp de la gauche progressiste*, répond Imen Bejaoui, *mais en fait je ne suis encartée dans aucun parti politique. Ma pensée s'élargit à la démocratie dans son sens le plus large et je ne saurai alors m'enfermer dans une étroite idéologie. Cela dit, j'entretiens de bonnes relations avec nombre de dirigeants dans différents partis politiques, y compris ceux qui sont actuellement au pouvoir et je m'enrichis de leur respect et de leur confraternité ».*

La rose, c'est important...

Le Groupe des 25, pour commencer

La révolution viendra doper son engagement militant. *«Dès le début, j'ai compris avec d'autres confrères la nécessité d'engager immédiatement la recherche de la vérité sur les pratiques de l'ancien régime*, dit-elle. *Pourrions-nous compter uniquement sur le parquet pour lancer l'ouverture d'actions en justice? En nous départissant de notre statut d'avocats et en agissant en simples citoyens, nous pouvons déposer plainte et nous constituer partie civile. Réunis au cabinet de Me Bassi, nous avons abouti à cette conclusion et formé le Groupe des 25 avocats qui déclenchera l'action juridique contre les caciques du régime déchu. Il se peut que parmi eux, certains ne soient pas personnellement impliqués dans la malversation et les abus, même si leur implication dans l'ancien système les expose à la présomption qui reste à vérifier, mais c'est à la justice d'agir».*

La spirale est déclenchée, commencent en effet à s'ouvrir les dossiers douloureux des blessés et martyrs de la révolution, de la torture, notamment contre les militaires faussement impliqués dans le complot de Barraket Essahel, des disparus en mer, des victimes dans les évènements du bassin minier. Plus une minute pour elle, Imen Bejaoui est, avec de nombreux confrères, à l'écoute de victimes et de leurs familles en préparation de ses rapports de cabinet d'instruction en salle d'audience et plaidoiries. *«Ce fut très poignant*, rapporte-t-elle. *Ecouter stoïquement les récits des scènes de torture, lisant sur les visages le bris des âmes, puis revoir en audience les bourreaux, aller passer des jours et des jours parmi les familles à Redeyf, Métlaoui et Oum Larayes, pour les assister, et passer de longues journées avec les*

parents des harraga partis des côtes de Sfax et perdus de vue, vous fend le cœur, mais vous donne des ressorts. A bras-le-corps, la cause est prise. Toute ma vie y est déjà investie !»

La justice transitionnelle et le Forum tunisien des droits économiques et sociaux

Mais, ce n'est pas tout, comme si Imen a encore du temps à consacrer, mais en tout cas beaucoup d'énergie à déployer. La voilà donc se joindre à Me Amor Safraoui et toute l'équipe qui vont constituer le réseau national indépendant de justice transitionnelle. Avec l'UGTT et d'autres composantes de la société civile, l'action du réseau s'intensifie et elle s'y implique s'extrayant parfois de ses occupations si nombreuses et si prenantes pour participer à des formations intensives. *«Particulièrement sous l'égide du PNUD*, indique-t-elle, *je me suis initiée à l'approche basée sur les droits humains et la gestion axée sur les résultats, tout un concept fondé sur l'efficience et la bonne organisation, qui me sera fort utile».*

Imen se retrouvera aussi aspirée par le Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES), présidé par Abderrahman Hedhili, et propulsée directrice exécutive. Cette nouvelle charge indique toute son ampleur lorsqu'on sait que c'est cette association qui est en fait la cheville ouvrière du Forum social mondial organisé au Campus, fin mars dernier, avec près de 30 000 participants, venus d'une centaine de pays. La longue et exténuante préparation au siège établi au 47, avenue Farhat-Hached s'est poursuivie avec toute l'intendance sur le terrain. Prise dans ce tourbillon, Imen se promettait de lâcher prise dès la fin du Forum, pour se reposer et se ressourcer. Peine perdue.

Point de répit en effet. Les lampions de la fête au Campus à peine éteints et voilà ses amis accourir la solliciter pour un nouveau challenge : se porter candidate à l'ATJA. *«Cette fois-ci*, lui a-t-on répété avec insistance, *c'est des jeunes avocats qu'il s'agit, de votre propre corporation, de vos causes si pressantes et si importantes. Vos confrères ont besoin de vous, de votre expérience, de vos bonnes relations avec tous, du capital de confiance dont vous jouissez auprès de toutes les parties, alors vous ne pouvez pas vous dérober à votre devoir, à moins que vous ne préfériez, avec désormais la notoriété que vous avez acquise, chercher à gagner de l'agent et vous détourner de nous!».* Il n'en fallait pas plus pour la ramener au champ de bataille.

Portée par les roses

La grande salle de réunion du FTDES s'improvisera en quartier général de son comité électoral. Des confrères affluent de partout, s'organisent, définissent stratégies et tactiques, se répartissent les tâches. Pas moins de 40 volontaires s'y consacrent à plein temps, deux semaines durant. *«Je connaissais les élections du côté des bureaux de vote*, avoue Imen, *mais je n'étais guère initiée aux secrets des campagnes et toutes leurs ficelles. Je voyais donc tout cela s'enchaîner en musique. L'ambiance est fascinante et j'attendais le jour J, ce fameux samedi 20 avril. Lorsque je suis arrivée tôt le matin au Palais des congrès, une agréable surprise m'attendait. A l'entrée, je voyais postées plusieurs de mes amies et consœurs, qui se sont mis sur leur trente et un, le look soigné, offrant d'une main une rose à chaque participant, et lui glissant de l'autre notre liste, un vrai coup de charme et un grand message de fraîcheur et d'espoir en ce printemps».*

En fait, Imen et ses confrères avaient concocté, au prix de longues tractations, une liste de neuf candidats pour former le comité directeur de l'association, tous choisis parmi les démocrates progressistes, face à d'autres tendances, essentiellement islamiste. La bataille s'annonçait et guère gagnée d'avance. Le verdict des urnes tranchera en sa faveur : la liste passera haut la main avec 8 candidats élus. Imen sera naturellement portée à la présidence. Maintenant, un nouveau combat commence pour elle.

«Les jeunes avocats, affirme-t-elle, *manquent de tout, ont besoin de tout. La plupart d'entre eux n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois. Ils travaillent dans des conditions précaires, ne trouvent pas de quoi s'installer dans des cabinets décents, s'équiper en mobilier et bureautique, recruter des clercs qualifiés et surtout se voir confier des dossiers à défendre. Avec l'arrivée massive de nouveaux confrères, d'un côté, la cherté du coût de la vie, la crise économique et le contexte général, leur situation devient de plus en plus difficile. Nous devons nous atteler à trouver les solutions appropriées».* Tout un programme si chargé pour un mandat de deux ans qu'elle ne souhaite pas renouveler. Imen Bejoui repart au combat.

Taïeb Amar

Composition du comité directeur de l'Association tunisienne des jeunes avocats

Me Imène Béjaoui	: présidente
Me Moez Turki	: vice-président
Me Amani Oussayaa Yahyaoui	: secrétaire générale
Me Ryadh Ben Hamida	: trésorier
Me Lobna Mejri	: membre
Me Meryem Gzara	: membre
Me Adel Massoudi	: membre
Me Habib Chelbi	: membre représentant de l'Association à Sousse
Me Rami Mdallel	: membre représentant de l'Association à Sfax

Sept commissions ont été formées et sont présidées comme suit :

Commission des causes justes : Me Ryadh Ben Hamida
Commission des affaires professionnelles et de la protection de la défense : Me Lobna Mejri
Commission des rencontres culturelles et scientifiques, des loisirs et du sport : Me Lobna Mejri
Commission des relations avec les associations nationales et internationales : Me Rami Mdellel
Commission de la communication et du bulletin: Me Moez Turki
Commission de la révision des statuts de l'Association: Me Adel Massoudi
Commission des avocats stagiaires : Me Habib Chelbi

COTUNACE

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur

Le monde à votre portée... nous vous l'assurons

La COTUNACE soutient votre développement à l'international et lance pour la première fois en Tunisie

L'Assurance des INVESTISSEMENTS A L'ETRANGER

- **Destinée** aux entreprises tunisiennes qui réalisent à l'étranger un investissement commercial, industriel, ou de services
- **Protège** les capitaux investis et les bénéfices attendus
- **Couvre** les risques de confiscation, expropriation, non transfert, rupture de contrat, guerre, émeute… qui peuvent se réaliser dans le pays de l'investissement

DEPUIS 1984
AU SERVICE DE L'EXPORTATEUR

www.cotunace.com.tn
info@cotunace.com.tn

AFAQ ISO 9001 VERSION 2008

Tunis
Tél. : (216) 71 908 600
Fax : (216) 71 909 439

Sousse
Tél. : (216) 73 220 609 / 610
Fax : (216) 73 220 611

Sfax
Tél. : (216) 74 417 777 / 778
Fax : (216) 74 417 770

Amine Miled

Comment construire des laboratoires sur puce

Il fait parie de ces jeunes chercheurs tunisiens qui enrichissent la science à partir de prestigieux laboratoires et centres spécialisés de par le monde… En pensant toujours à en faire profiter leur chère Tunisie natale. Amine Miled, 32 ans, vient de soutenir avec succès à l'École Polytechnique de Montréal une thèse de doctorat en micro-technologies hétérogènes, intitulée *«Laboratoire sur puce pour la détection et la séparation des particules à base de DEP basse tension»*.

Dr Miled est également récipiendaire de la bourse nationale d'excellence de la Tunisie, de la bourse du « Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies » ainsi que du «Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada» pour les études supérieures. Ces travaux de recherche ont également fait l'objet de plusieurs distinctions dont «MEMSCAP Microsystems Design Award, Canadian Microelectronics Corporation, 2010» et la mention honorable dans le concour canadien «The Brian L. Barge Award for Excellence in Microsystems Integration, Canadian Microelectronics Corporation, 2012». Devant ce Nabeulien, issu du Lycée Mamoud Messadi et diplômé de l'ENIT (2005), de larges perspectives s'ouvrent, comme lui a prédit son directeur de thèse, le professeur Mohamad Sawan.

Sa principale motivation dans les recherches entreprises est de proposer un nouvel outil miniaturisé en vue d'une meilleure connaissance des échanges chimiques cérébraux, notamment les maladies neuro-dégénératives comme l'épilepsie, l'Alzheimer, ou le Parkinson.

Sa recherche est construite autour de la volonté de développer et d'élargir l'utilisation des laboratoires sur puce (LsP), d'y intégrer de nouvelles fonctions et de proposer des approches de modélisation plus rigoureuses. Amine considère que le cerveau est une machine tellement complexe qu'elle nécessite encore des années de recherches intenses pour percer quelques-uns de ses mystères. Ses travaux de recherche ont permis de faire un premier pas vers un dispositif intégré incluant plusieurs technologies hétérogènes qui pourrait être implanté dans le cerveau afin de briser quelques-uns de ses mystères.

«Les LsP ne permettent pas uniquement d'analyser mais aussi de libérer des médicaments permettant de traiter une maladie localement. Les travaux de recherche que nous avons entreprises constituent une avancée majeure vers des dispositifs encore plus miniaturisés vers une nouvelle génération d'interface machine pour analyser les activités cérébrales», souligne-t-il.

Adjoint scientifique actuellement du regroupement stratégique en microsystèmes du Québec (Canada), le rôle d'Amine Miled est d'améliorer encore plus la collaboration entre les universités et l'industrie québécoise dans le domaine des microsystèmes. Il est également associé de recherche à Polytechnique et plus particulièrement au laboratoire de neurotechnologies Polystim, tout en poussant encore plus ses recherches (www.aminemiled.com).

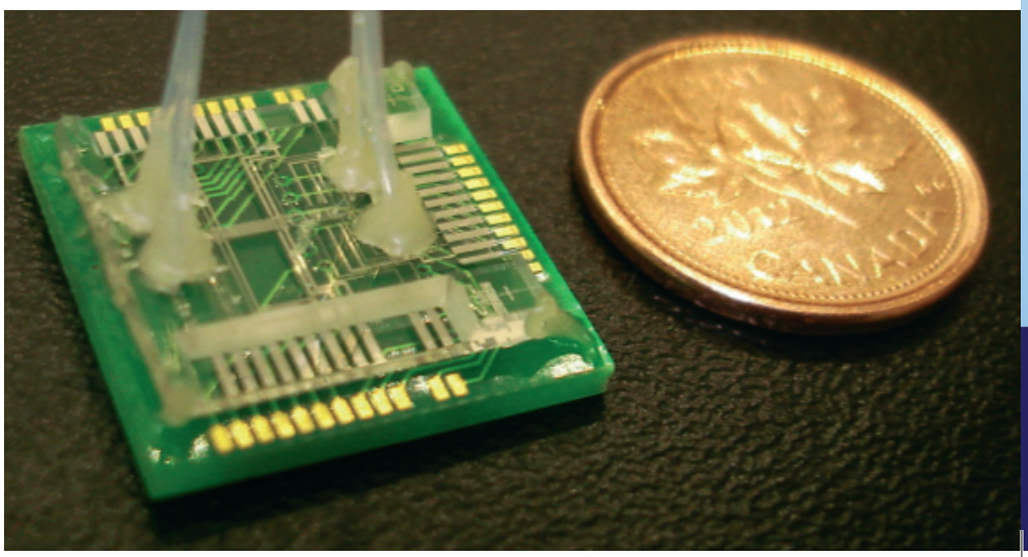

Ecole Supérieure privée de l'Aéronautique et des Technologies

Fondée en 2003 Agrément du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique N° 04/2003

ESAT

Inscription ouverte 2013 -2014

Nouvelle Filière en Tunisie

Diplôme National d'Ingénieur en Sciences Géomatiques et Ingénierie Topographique

Simulateurs de vol

Hydrographie

Télédétection

Transports

Topographie

Industrie minière

Imagerie spatiale

Navigation

Géographie

Biologie marine

Aménagement du territoire et Urbanisme

Foresterie

Météorologie

Agriculture

Géomarketing

Suivi de flotte par systèmes d'information géographique

Géolocalisation par GPS

Conditions d'accès:

En 1ère année du Cycle Préparatoire : Etre titulaire du BAC (Maths, Sciences, Technique, Informatique) ou d'un diplôme équivalent.

En Cycle Ingénieur : sur dossier parmi les titulaires de DUPC / licence appliquée ou fondamentale .

www.esat.ens.tn

15 Rue de L'Usine Cherguia 2 -2035 Tunis Carthage,
E-mail : admission @ esat.ens.tn

Tél.: (+216) 71 940 422 / 71 940 424
Fax.: (+216) 71 940 430

LA PERLE DE CARTHAGE

Un Vrai Bijoux

S+1, S+2,S+3, S+4, S+5
& des locaux commerciaux

La Société Tuniso-Koweitienne d'el Emar

Immeuble CTKD , Lotissement Al Nakhil, Cité les pins, les berges du Lac II (près de l'ambassade de Canada)

Pour toute information, veuillez nous contacter au 94 885 794 / 98 255 725 / 71 967 123

www.stke-emar.com

pulpe

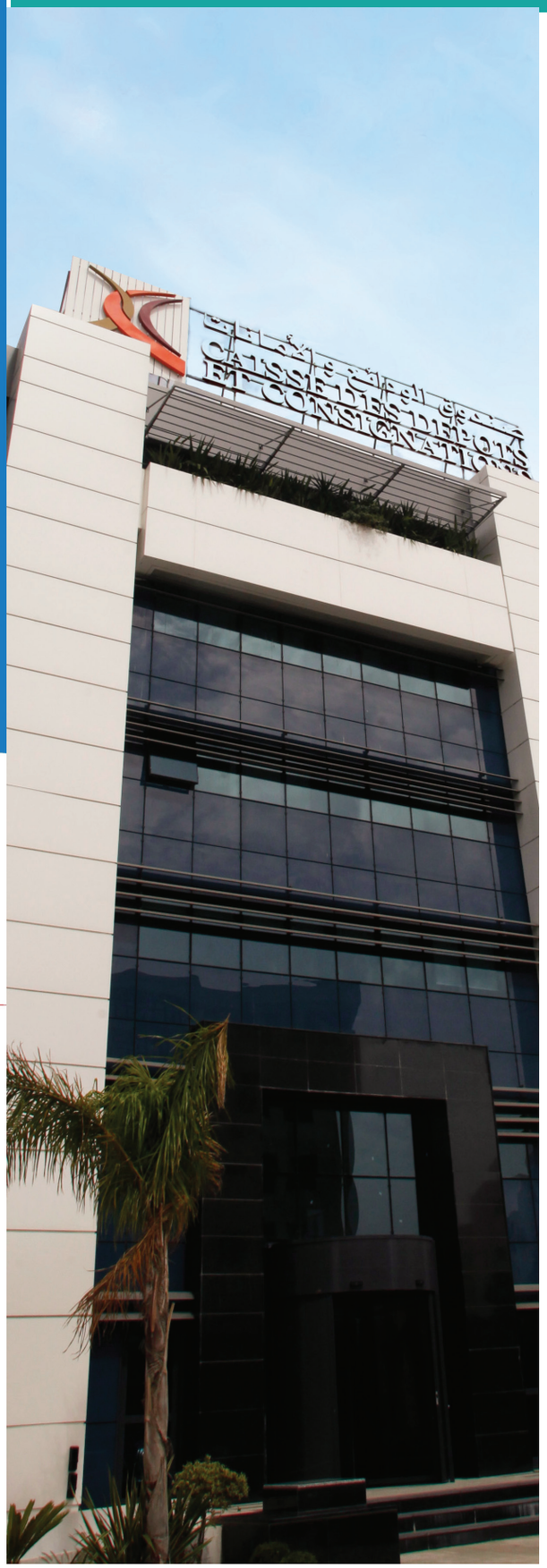

Caisse des dépôts et consignations

Elle a tout d'une grande...

Elle a mis du temps à se créer et à se mettre en place, mais la Caisse des dépôts et consignations (CDC) semble être partie du bon pied. Un an seulement après le démarrage de ses opérations, début 2012, elle a déjà multiplié la création de divers fonds et les participations financières, en effet leviers, à une série d'autres véhicules, pour plus de 400 millions de dinars. Elle a également participé aux souscriptions à des emprunts obligataires émis sur le marché par les banques de la place pour un montant global de 55,65 MDT en plus de son intervention sur le marché monétaire par le biais de la souscription aux certificats de dépôts émis par les banques et les billets de trésorerie émis par les entreprises publiques (52.3MDT). Et ce n'est que le début.

En quoi consiste sa mission? Quelle est sa doctrine d'investissement et comment fonctionne-t-elle? Une nouvelle institution qui mérite d'être connue.

En plein cœur du nouveau quartier des affaires de Montplaisir, le siège de la CDC, mitoyen de celui de Tunis-Re, flambant neuf, a toute l'allure d'une grande compagnie moderne, tournée vers la rentabilité. Bras financier de l'Etat, elle s'est voulue, dès le premier jour, respectueuse des procédures, mais dotée de toute la capacité et de la souplesse nécessaires pour être très utile et très opérationnelle. Créée en 2011 par le décret-loi N° 85-2011 du 13 septembre 2011, après une minutieuse préparation, la CDC se définit come un investisseur public dédié au développement de l'investissement à long terme, en tant qu'investisseur d'intérêt général (financement des PME, des projets et des participations stratégiques) et un investisseur financier (actions cotées, fonds gérés, emprunts obligataires, bons du Trésor et investissement immobilier). Ses ressources proviennent de l'épargne postale, les régimes d'épargne bénéficiant d'avantages fiscaux, et les garanties consignées ont totalisé 4,2 milliards de dinars à la fin 2012. *«Si du temps était nécessaire avant d'entamer les opérations, c'était surtout pour concevoir la doctrine d'investissement, définir les missions et les décliner en actions, mettre en place le schéma de gouvernance, établir un business plan sur cinq ans, une politique de risque et un plan de développement»*, explique à *Leaders* son directeur général, Jamel Eddine Belhaj Abdallah. Economiste et diplômé de l'Institut technique de banque (Paris), il aligne une longue expérience de plus de 30 ans au sein du ministère des Finances où il avait été notamment directeur général de la dette publique et de la coopération financière (2005) et chef de Cabinet du ministre des Finances (2011).

Garantir une viabilité économique en rendements financiers même lointains

Pour veiller à la bonne gouvernance, une commission de surveillance de la Caisse a été créée sous la présidence du ministre des Finances et comptant les représentants de divers ministères et de la Banque centrale ainsi que de membres indépendants, à savoir Jalloul Ayed et Ahmed Abdelkéfi. La règle de base convenue est la viabilité économique en rendements financiers. *«Pas moins que ce que peuvent rapporter les placements en bons du Trésor, mais on peut accepter une rentabilité lointaine»*, souligne-t-il. C'est ce qui rassure le secteur privé et les investisseurs étrangers puisque la CDC travaillera en étroite collaboration avec eux. *«La construction de cette crédibilité*

LICENCES FONDAMENTALES

المدرسة العليا الخاصة لتكنولوجيات المعلوماتية و إدارة المؤسسات

ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE MANAGEMENT DE L'ENTREPRISE

INFORMATIQUE DE GESTION
(3 ans de spécialité)

* Concevoir des systèmes d'informations et les sécuriser
* Automatiser les procédés de gestion des entreprises

MANAGEMENT
(2 ans tronc commun + 1 an spécialité)

* Acquérir des connaissances interdisciplinaires : gestion, marketing, finance, comptabilité,...
* Intervenir dans les décisions stratégiques de l'entreprise

FINANCE
(2 ans tronc commun + 1 an spécialité)

* Acquérir des connaissances en techniques financières internationales et la gestion des risques
* Se spécialiser dans les domaines de la finance et de la banque

MARKETING
(2 ans tronc commun + 1 an spécialité)

* Maîtriser les concepts de marketing stratégique et le marketing-mix.
* Acteur principal dans la promotion d'une marque / produit

COMPTABILITÉ
(2 ans tronc commun + 1 an spécialité)

* Acquérir des connaissances en droit, fiscalité, comptabilité, audit et finance
* Passerelle pour l'expertise comptable

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION ET PRÉ REQUIS

Etre titulaire d'un Bac, (Sciences Expérimentales, Mathématiques, Lettres, Economie-Gestion et Informatique).

www.time.ens.tn

L'employabilité, d'abord !

45, Avenue Mohamed V -Montplaisir - 1002 - Tunis
Tél. (216) 71 95 11 94 - Fax (216) 71 95 11 71
Mail: admissions@time.ens.tn - Web: www.time.ens.tn
Facebook: Time Université (Page Officielle)

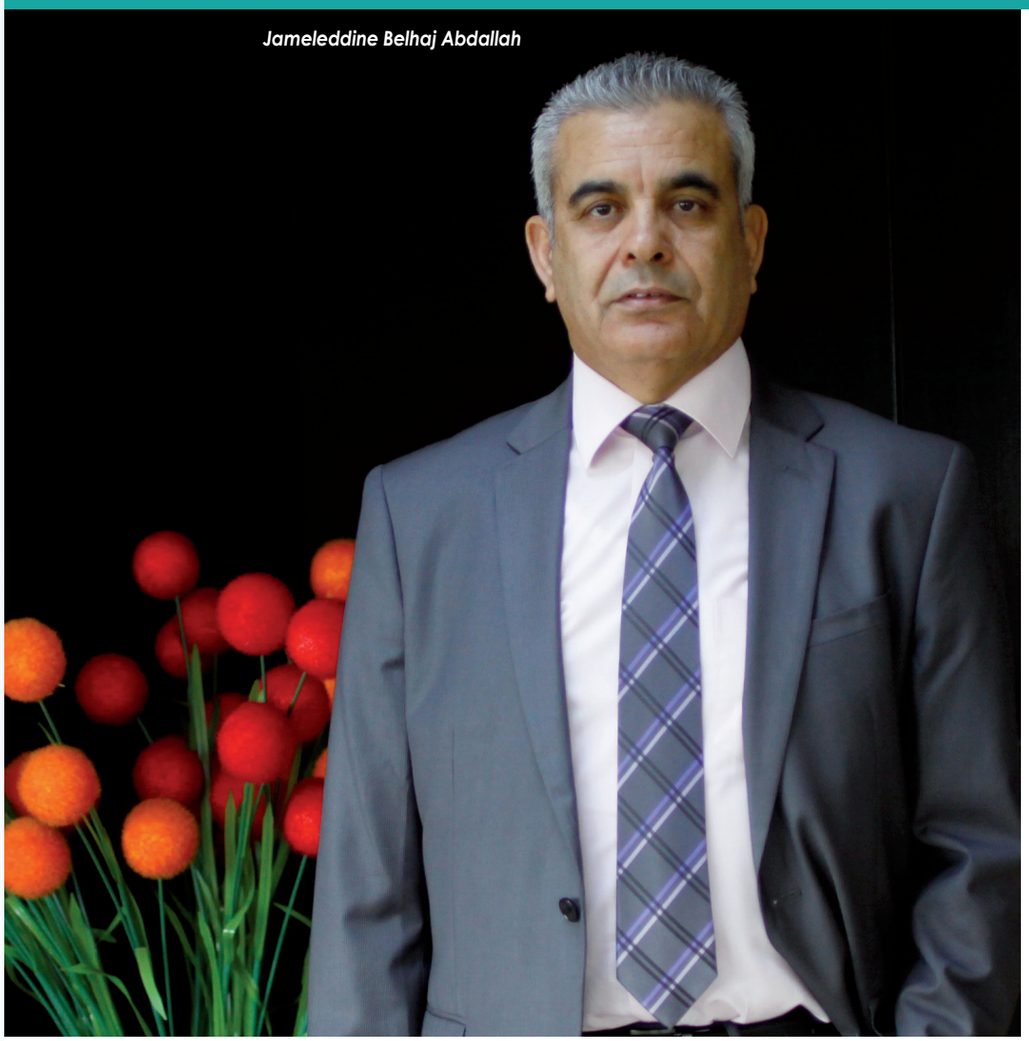
Jameleddine Belhaj Abdallah

est fondamentale», appuie Belhaj Abdallah, qui montre les premières participations:

- au financement des PME via la création des fonds communs de placement à risque (FCPR) à l'instar du fonds islamique Theemar en coopération avec la BID pour un montant de 50 MDT,
- au capital de la société ATID sous forme de SICAF pour un montant de 10 MDT,
- à la création de Max-Espoir : fonds pour un montant de 35 MDT,
- à la création d'un fonds régional pour un montant de 100 MDT,
- à la création de Phénicia Fund pour un montant de 15 MDT,
- à la création de CDC Export en coopération avec CDC-Entreprise pour un montant de 60 MDT,
- à la création d'un fonds pour le financement du tourisme en coopération avec Swicorp pour un montant de 100 MDT.

«Nous travaillons sur une série d'autres projets : trois nouveaux fonds, des projets dans les secteurs de l'énergie renouvelable et du dessalement de l'eau, cliniques et hôpitaux privés et d'autres, en attendant la loi sur le partenariat public-privé», ajoute-t-il. *« Nous sommes sollicités par nombre d'investisseurs qui proposent des projets innovants, tels que le renforcement du pont mobile public de Bizerte par deux autres ponts payants, afin de désenclaver la ville et fluidifier ses entrées/sorties, ou encore des projets agricoles de grande envergure sous contrat de production, notamment à l'exportation, à Sidi Bouzid et Sebiba, dans une première étape»*. En fait, il garde sous confidence nombre d'autres dossiers soigneusement étudiés.

Un autre choix stratégique qui a été fait par la CDC dès le départ, c'est de s'appuyer sur des équipes réduites, mais spécialisées et performantes pour tout ce qui est central et stratégique et de recourir à l'outsourcing pour le reste. En tout et pour tout, les effectifs ne sont actuellement que de 25 personnes qui s'enrichiront bientôt d'une dizaine d'autres grosses pointures.

Une filiale dédiée à des entreprises confisquées : la CDC Développement

Sollicitée pour la prise en charge de certaines entreprises parmi celles confisquées, la CDC compte aujourd'hui dans son portefeuille 14 sociétés dans lesquelles elle a pris une participation pour un montant de plus de 200 millions de dinars. Une filiale spécialisée (70% du capital détenu par la CDC), CDC Développement, a été créée à cet effet en octobre 2012, dotée d'un capital de 2 millions de dinars et sa direction générale a été confiée à Abdelhamid Ghanmi, ancien directeur général lui aussi au ministère des Finances. Son conseil d'administration est composé de représentants de la CDC, de banques, mais aussi de deux administrateurs privées, Abdelwaheb Ben Ayed et Radhi Meddeb. Elle détient actuellement des participations totales ou majoritaires dans 6 sociétés touristiques, 4 sociétés de promotion immobilière et 4 sociétés du secteur agricole.

« Pour Abdelhamid Ghanmi, la mission n'est pas de tout repos tant ces sociétés nécessitent un travail de fond à tous les niveaux en vue de les rentabiliser, tout en préservant les emplois». Une tâche qui ne manquera pas de peser encore plus lourd avec la perspective de l'élargissement du portefeuille actuel.

Au 5ème étage, dans son bureau qui donne sur la baie de Tunis, le directeur général de la CDC, Jamel Eddine Belhaj Abdallah, lève-tôt et coureur de fond, reste confiant. *«Nous avons de bons atouts pour réussir : une bonne doctrine, une bonne gouvernance et de bonnes équipes »*, nous confie-t-il. Une bonne crédibilité, en Tunisie et à l'étranger, la coopération nouée avec les caisses similaires en France, au Maroc et dans d'autres pays ainsi que de grandes institutions financières, offrent à la CDC un précieux capital de départ qui reste à fructifier.

Abdelhamid Ghanmi

Ahmed Ben Ghazi
Directeur général d'Axis Capital

La Bourse peut repartir fort, si...

Comment expliquer ce soudain engouement pour l'introduction en Bourse qui, pourtant, vit une période peu favorable ? Quelle est l'ampleur du problème de liquidités bancaires et quelles sont ses raisons? La baisse des cours rend-elle les entreprises moins chères, rendant certaines actions particulièrement intéressantes à l'achat ? A quelles conditions peut repartir la Bourse et quel message peut-on envoyer à ce sujet aux chefs d'entreprise ? Autant de questions auxquelles Ahmed Ben Ghazi, directeur général d'Axis Capital, a bien voulu répondre.

Les introductions en Bourse se multiplient depuis un an, alors que la situation économique est difficile. Cela apparaît paradoxal, comment l'expliquez-vous ?

Je donne plus de poids aux facteurs objectifs qu'à ceux dits «culturels». Les chefs d'entreprise se décident de manière rationnelle et font un arbitrage entre les différents facteurs influant sur cette décision, leurs objectifs et leurs contraintes.

Cette situation est donc le résultat d'un ensemble de raisons objectives et convergentes. Si on examine la typologie des introductions réalisées sur la Bourse de Tunis en 2012 et 2013, cela apparaît clairement.

Le plus grand nombre d'introductions est motivé par une augmentation de capital (OPS, ou offre publique de souscription), pour des sociétés relativement de petite taille, qui ont besoin de fonds propres pour financer leur croissance, et ce, dans un contexte nouveau, où les banques ont des problèmes de liquidités et deviennent plus strictes en matière d'octroi de crédits.

Cette évolution était nécessaire. C'est le rôle premier du marché financier de financer les entreprises par des capitaux stables, et les banques ne peuvent pas rester éternellement laxistes en matière de crédit. Les entreprises ont besoin d'une proportion adaptée entre fonds propres et crédits, et le marché financier est là pour répondre aux besoins des entreprises ainsi qu'aux contraintes des actionnaires historiques, qui soit n'ont pas les moyens seuls de continuer à financer leur entreprise, soit veulent limiter leurs engagements dans le futur.

Société	Secteur	Année	Capi Boursière à l'introduction	Capi Boursière au 6/5/2013	Montants levés	Pourcentage du capital cédé	Forme
Euro-Cycle	Industrie	2013	60,5 MD	-	18,1 MD	30,00%	OPV
Sypahx Airlines	Transport aérien	2013	55,0 MD	-	25,0 MD	45,46%	OPS
One Tech	TIC	2013	348,0 MD	-	82,0 MD	23,53%	OPV/OPS
New Body Line	Industrie Textile	2013	32,1 MD	-	13,4 MD	41,67%	OPV/OPS
Aetech	TIC	2013	13,3 MD	15,6 MD	3,5 MD	26,24%	OPS
Landior	Agroalimentaire	2013	35,3 MD	45,4 MD	10,9 MD	30,98%	OPS
AMS	Industrie	2012	34,6 MD	46 MD	10 MD	39,83%	OPS
HEXABYTE	Internet	2012	13,0 MD	16 MD	2 MD	16,00%	OPS

La considération fiscale pèse également de manière importante. Entrer en Bourse se traduit par des avantages, dont l'un est particulièrement conséquent. L'exonération de l'impôt sur les plus-values : concrètement, toute la plus-value historique accumulée est exonérée. Dans le cas d'une holding, par exemple, les remontées des différentes participations de la famille vers la holding sont exonérées de l'impôt sur la plus-value.

Il y a un autre avantage, temporaire celui-là, qui est accordé aux entreprises cotées, puisque ces dernières profitent d'un taux d'imposition de leurs bénéfices de 20% (au lieu de 30%) pendant 5 ans,mais qui est conditionné par une introduction en Bourse avant la fin de 2014. Je pense que certains décideurs estiment que ces avantages ne vont pas durer ou risquent de ne pas être reconduits ; et qu'il faut en profiter maintenant.

Enfin, d'autres considérations extrafinancières jouent parfois, et qui ont davantage trait au partage du patrimoine familial entre les enfants, dans une perspective de succession qu'il faut organiser et sécuriser.

Vous avez évoqué les problèmes de liquidités bancaires, quelle est l'ampleur du problème et quelles sont ses raisons?

Depuis maintenant près de deux ans, la Banque centrale injecte des montants considérables sur le marché monétaire, actuellement un peu plus de 4 milliards de dinars, par jour, soit presque 6% du PIB, et ce de manière quasi permanente. Cela indique clairement le manque de liquidités du système.

Il y a plusieurs raisons à cela : l'augmentation du déficit courant, et les retards de remboursement des crédits, avec de l'autres côté une croissance des crédits en 2011— particulièrement les crédits à la consommation — beaucoup plus forte que celle des dépôts.

Cette situation n'est qu'en partie conjoncturelle, car les banques manquent de fonds propres et ont des bilans peu liquides, en général. Ses effets devraient ainsi perdurer.

D'un autre côté, la Bourse vit une période peu favorable, quelle est votre analyse de la situation ?

Les cours baissent et les volumes sont faibles en effet. Depuis 2011, le marché a connu une inflexion, qui persiste depuis; il me semble évident que la situation globale du pays est à l'origine de cette situation. Mais il faut mettre la question en perspective. L'investissement en Bourse doit se faire à moyen ou long terme, et la Bourse a beaucoup gagné au cours des dernières années, avec une hausse moyenne de 16 % sur les dix dernières années. On ne peut pas avoir de tels rendements sans prendre de risques. On observera que la baisse cumulée sur les trois dernières années est inférieure au seul gain de 2010! Par ailleurs, si on ne vend pas son portefeuille, la baisse des cours reste virtuelle. Il vaut mieux donc, autant que possible, ne pas vendre en temps de crise et attendre la reprise.

C'est pareil dans tous les pays, la Bourse vit des cycles. Enfin, la baisse des cours rend les entreprises moins chères ; certaines actions deviennent aujourd'hui particulièrement intéressantes à l'achat. Dans ce contexte, si la situation se stabilise, et que certaines échéances attendues se précisent, comme la finalisation de la constitution et la date des élections, le marché peut repartir fort.

Quel message peut-on envoyer à ce sujet aux chefs d'entreprise ?

Aller en Bourse relève d'une décision stratégique. Elle n'est ni bonne ni mauvaise en soi, mais doit être adaptée à une situation et répondre à des objectifs. Elle doit donc être étudiée soigneusement, en pesant ses avantages — nombreux, ses contraintes et ses risques. Entre l'étude et la réflexion, puis la préparation d'un dossier d'introduction — qui dure entre 6 et 8 mois, c'est une opération qui prend du temps. *«Nous venons d'ailleurs d'organiser un séminaire à ce sujet, pour donner aux chefs d'entreprise les éléments d'appréciation nécessaires, et faciliter leur prise de décision».*

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013(*)
Evolution Tunindex	12%	6%	21%	44,33%	12,14%	10,65%	48,38%	19,13%	-7,63%	-3,02%	-3,70%

(*) Jusqu'au 20/05/2013

Hannibal Lease rejoint la Bourse

Elle aussi a fait le choix de la Bourse. Hannibal Lease, capitalisant sur son expérience et son potentiel, entend se donner les moyens de son développement et procède à l'augmentation de son capital en numéraire par appel public à l'épargne, représentant 30,31% du capital social après augmentation et introduction sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. L'opération porte sur une Offre à prix ferme et un Placement garanti de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, au prix de 9,500 dinars par action.

Créée en juillet 2001 par un groupe d'investisseurs privés, Hannibal Lease s'est positionnée dans une stratégie de différenciation axée sur la personnalisation du service offert à ses clients et la réactivité exigée pour répondre à leurs besoins d'investissement. Pour assurer à sa clientèle un service efficace et rapide, elle a progressivement étendu son réseau d'agences et étoffé son équipe dans la recherche d'une amélioration constante de ses prestations. A ce jour, elle compte 7 agences réparties à travers le territoire tunisien (Tunis, Sfax, Sousse, Djerba, Gabès, Nabeul et Béja), et son effectif comprend 80 personnes avec un taux d'encadrement de 72%.

L'introduction en Bourse de Hannibal Lease s'inscrit comme une étape naturelle dans son processus de développement puisqu'elle a régulièrement recours au marché obligataire depuis 2008 et que son statut d'établissement financier impose une rigueur dans la gouvernance et une transparence financière qui s'adaptent particulièrement aux exigences du marché boursier. Le choix d'une augmentation de capital par voie d'OPS lui donnera une seconde impulsion, tout en y associant le grand public. Il lui permettra notamment de concrétiser ses objectifs stratégiques en termes de stature, de développement et de rentabilité financière, à savoir l'élargissement de son cercle d'actionnaires, l'amélioration de sa notoriété sur le plan commercial et financier, l'accroissement de ses ressources financières propres, le renforcement de sa structure de financement, notamment par la réduction de son exposition aux ressources financières à court terme, l'émargement sur des ressources nationales et internationales moins coûteuses, le bénéfice de l'avantage fiscal accordé aux sociétés cotées en Bourse, par la réduction du taux d'imposition de 35 à 20% et l'accélération de son plan de développement.

En 2012, les mises en force de Hannibal Lease se sont accrues de 30,4% pour se chiffrer à 164,6 millions de Dinars. Celles de l'ensemble du secteur du leasing se sont élevées à 1.394,3 millions de Dinars, soit en progression de 18,8%. Ainsi, la part de marché exprimée en termes de mises en force de Hannibal Lease s'est établie à 11,8% en 2012, soit la cinquième société du secteur du leasing. Par ailleurs, les parts

de marché de Hannibal Lease exprimées en termes d'approbations et d'encours se sont élevées respectivement à 12,7% et à 11,3% en 2012, la classant respectivement au 4ème et au 5ème rang du secteur du leasing.

Tenant compte de la conjoncture économique nationale et des perspectives d'évolution, le business plan de Hannibal Lease a été élaboré sur la base d'hypothèses prudentes en prévoyant une croissance maîtrisée de son activité. Les mises en force sont estimées à 165 millions de Dinars pour l'année 2013. Sur la base d'un taux de croissance annuel moyen de 9,8%, elles atteindront 240 millions de Dinars en 2017. Etant donné les mises en force envisagées, le produit net de leasing s'établira à 11,4 millions de Dinars en 2013 et atteindra 15,8 millions de Dinars en 2017 (taux de croissance annuel moyen de 8,6%). Le résultat net d'exercice s'établira à 5,4 millions de Dinars en 2017, soit un taux de croissance annuel moyen de 12%. Hannibal Lease prévoit un taux des créances classées de 8,4% en 2013, couvertes par les provisions à hauteur de 68,7%. En 2017, le taux des créances classées sera de 7,7% et le taux de leur couverture par les provisions atteindra les 80%. Enfin, les capitaux propres de Hannibal Lease, qui s'élèvent à 28,2 millions de Dinars à fin 2012, seront portés à 46,7 millions de Dinars à fin 2013 et à 55,1 millions de Dinars à fin 2017.

SSANGYONG

Le luxe n'a jamais été aussi accessible

REXTON

Leçon de style selon SsangYong

GARANTIE 2 ANS

Luxury Lifestyle

SAV

Dar SsangYong : Route de ceinture, 4022 ZI Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 73 343 333 / Fax : (+216) 73 343 233
Succursale de tunis : Route de Sousse, GP1 km7 - 2033 Megrine - Tunisie
Tél. : (+216) 71 425 355 / Fax : (+216) 71 425 253
e-mail : ssangyong.commercial@sotudis.com.tn

Made in South Korea

SsangYong est une marque du groupe Mahindra & Mahindra.

SOTUDIS

Chemin de réussite

www.ssangyong-tunisie.com

Par Mohamed Larbi Bouguerra

Le virologue égyptien et le coronavirus saoudien

M. Habib Ellouze nous promettant encore plus de prêcheurs et d'oulémas en provenance du Golfe, il paraît utile de mettre en exergue « la science » de ce type de pédagogues.

Le quotidien *Le Maghreb* du 20 avril 2013 (page 8) a annoncé le retour parmi nous du cheikh Khaled Habchi, «imam et prêcheur» d'une mosquée de Jeddah. Ce «spécialiste» du traitement des patients *«victimes de la sorcellerie par le Coran et la médecine prophétique»* est dans notre pays pour la troisième fois, à l'invitation de l' «Association de médecine prophétique et d'exorcisme» sise Route de M'Saken Ezzaouia à Sousse. Le cheikh est dans nos murs de nouveau dans le but d'approfondir les connaissances de ses étudiants et auditeurs des sessions précédentes, même si les détails de son séjour ont été nimbés d'un halo de mystère. Une centaine «d'étudiants» se sont inscrits à ses cours, sachant que des droits d'examen se montant à 350 dinars leur ont été demandés. Bien entendu, comme nul ne vit d'amour et d'eau fraîche, les impétrants du «diplôme» décerné par le cheikh saoudien, *«suivant l'exemple du Prophète»*, précise ce dernier, pourront se faire payer par les patients. Mais, dans sa grande sagesse, Khaled Habchi conseille à ses étudiants de laisser le malade décider du montant des soins prodigués. L'Ordre des médecins n'a qu'à bien se tenir ! A quand le remboursement de ces « soins » par les caisses de sécurité sociale ? Comme il n'y a pas la moindre réprobation de la part de M. Moncef Ben Salem, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, face à cet «enseignement», faut-il s'attendre à voir son paraphe et le cachet sec de son ministère au bas des «diplômes» délivrés par M. Habchi ?

> *«La pire des indigences est l'inexistence de la Raison.*
> *La Raison a bien plus de mérite que la richesse et l'argent».*
> Abdallah Ibn Al Mouqafaâ (720-757)

Pour le visiteur saoudien, la sorcellerie fait de plus en plus de ravages d'autant que les livres qui en traitent sont disponibles sur Internet. Contre ce fléau, Habchi n'a qu'une arme : le Coran. Pour cet imam, *«la médecine prophétique»* est la *«médecine du corps et du cœur»* et elle est utile dans *«le traitement de toutes les maladies»*. Les cours de Habchi, d'après *Le Maghreb*, porteront notamment sur *«le traitement par la science des djinns et des diables… et l'appel au chevet des patients des djinns musulmans.»* ! Ainsi, M. Habchi balaie-t-il d'un revers de main les avancées faites par Sigmund Freud, par la psychanalyse, la psychiatrie et la neurologie réunies.

En fait, il faut être reconnaissant au cheikh Habchi de venir répandre ses lumières à Sbeïtla, à Sfax, à Sousse… alors que son pays fait face, depuis septembre 2012, à un virus *«inconnu de la science et de la médecine»*, selon le ministère saoudien de la Santé, écrit David Quammen dans le *New York Times* du 09 mai 2013. Ce coronavirus a été détecté chez trois patients, dont deux ont déjà succombé. Toujours d'après Quammen, à la fin de 2012, neuf cas avaient été confirmés et cinq décès enregistrés. Au 9 mai 2013, on recensait un total de 33 cas dont 18 décès, y compris un patient actuellement hospitalisé au Centre hospitalier de Valenciennes, dans le nord de la France, et qui avait fait un séjour aux Emirats arabes unis. *«Ces chiffres*, note le journaliste américain, *sont bien faibles au regard des standards d'une pandémie globale mais le taux de mortalité est horriblement élevé puisqu'il est de 55%. On est face à un organisme aussi létal qu'Ebola.»* Le virus Ebola s'est manifesté au Zaïre (RDC) en 1976. Il a provoqué une fièvre hémorragique foudroyante chez 318 personnes dont 280 ont succombé. Le 14 mai 2013, l'Arabie Saoudite a confirmé six nouveaux cas.

Les coronavirus ont accédé à la célébrité en 2003 en qualité d'agent du SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère). Ils sont responsables d'infections respiratoires et gastro-intestinales, non seulement chez l'homme, mais aussi chez les mammifères et les oiseaux. Ils se sont brutalement signalés à Hong Kong et en Chine du Sud, puis ils ont pris l'avion pour aller à Toronto au Canada, à Singapour et ailleurs, infectant au total près de 8 000 personnes – dont 10% passèrent de vie à trépas. N'eût été l'identification rapide du virus par les virologues jointe aux mesures de santé publique rigoureuses prises pour endiguer l'infection, le nombre de cas et la mortalité auraient été bien plus élevés. David Quammen souligne que les coronavirus sont très changeants étant donné leur fort taux de mutation, donc leur propension à la recombinaison de leur matériel génétique et

de leur forte capacité d'adaptation chez tout nouvel hôte. La recherche devait arriver à la conclusion que les chauves–souris constituent le réservoir principal des coronavirus. Le fait que l'animal vive à l'état grégaire et qu'il ait une espérance de vie importante en fait une cible de choix pour le virus qu'il répand lors de son vol nocturne probablement en infectant des oiseaux et des animaux domestiques.

Pour ce qui est de l'Arabie Saoudite, *«le réservoir est encore inconnu. Mais la recherche est lancée, notamment en direction des chauves–souris qui fréquentent les palmeraies d'Al Ahsa, près du Golfe arabo-persique.»* Quammer note que tous les virus peuvent aujourd'hui se répandre sur tout le globe terrestre, quel que soit le foyer d'origine car *«de nos jours, la plupart des terriens habitent à 24 heures de vol de l'Arabie Saoudite»* et de conclure : *«En octobre, quand des millions de pèlerins mettront le cap sur La Mecque pour le pèlerinage, partout, les lignes de contact entre humains seront bien plus courtes.»* Mais, affirme de son côté Michaël Osterholm dans le *New York Times* du 9 mai 2013, *«il n'y a aucun vaccin et aucun médicament disponibles pour stopper ou traiter le nouveau coronavirus au Moyen-Orient.»*

Comme on le voit, le cheikh Habchi aurait dû rester dans ses pénates pour utiliser ses «dons» dans l'éradication d'un djinn – musulman ou pas – qui peut se manifester sous forme de chauve-souris! Mais trêve de plaisanterie !

A la porte, le virologue !

Mi-juin 2012, le Pr Ali Mohamed Zaki, un virologue égyptien qui travaillait à l'hôpital Dr Soliman-Fakih de Jeddah, a été le premier à mettre en évidence la présence de ce coronavirus – jamais observé jusqu'ici – dans un prélèvement envoyé par un médecin exerçant à Qalat Bisha, dans le sud-ouest de l'Arabie Saoudite. Le praticien s'inquiétait pour un patient de 60 ans souffrant d'une pneumonie virale sévère. Pour vérifier son résultat, Zaki demanda au Centre médical Erasme de Rotterdam un contrôle qui confirma la présence de l'agent infectieux : un coronavirus nouveau, différent de celui habituellement rencontré dans le rhume. Aussitôt, le Pr Zaki envoya une note à proMED, un site Internet qui diffuse à travers le monde l'information sur les maladies infectieuses et les épidémies aux chercheurs et aux agences de santé publique. Une semaine plus tard, il était de retour au Caire, affirme Ian Sample dans *The Guardian* du 15 mars 2013. A la demande du ministère saoudien de la Santé, on mit fin à son contrat avec l'hôpital. Pourquoi? *«On n'a pas apprécié la publication sur proMED… Pour ce fait, j'ai été contraint de quitter mon travail mais il était de mon devoir de le faire. Il s'agit d'un organisme particulièrement virulent»*, a déclaré le Pr Zaki au quotidien londonien. De fait, le malade de Qalat Bisha a vu son état de santé empirer : sa respiration devint de plus en plus difficile, une insuffisance rénale se déclara et il mourut onze jours après son entrée à l'hôpital en dépit de la dialyse, de la ventilation mécanique et des médicaments. On acquit rapidement la certitude de la transmission entre humains. Des cas similaires ont été détectés en Jordanie et au Qatar. A Londres, en septembre 2012, un homme de 49 ans arriva en ambulance aérienne à l'hôpital Saint Thomas en provenance du Qatar. Il avait visité l'Arabie Saoudite.

Le malade souffrait d'une infection respiratoire sévère. Il fut mis à l'isolement. Son cas intriguait les médecins. La nature de son infection était un mystère… jusqu'à ce qu'un praticien relève, sur proMED, la précieuse communication du Pr Zaki: les symptômes du Qatari et ceux du malade de Qalat Bisha étaient quasiment les mêmes. Les virus étaient identiques à 95%. L'hôpital londonien alerta immédiatement l'OMS à Genève.

Les inconscientes cachotteries saoudiennes étaient mises sur la place publique. En février 2013, on découvrit pour la première fois le virus chez un résident de Grande-Bretagne : Abid Hussain qui, de retour du Pakistan, fit une halte à La Mecque pour prier pour son fils Khaled, atteint d'une tumeur au cerveau. Sitôt arrivé chez lui à Manchester, son fils contracta le virus et mourut quelques jours plus tard à l'hôpital de Birmingham. La sœur d'Abid fut, elle aussi, infectée mais récupéra rapidement. Un de nos concitoyens, hélas, n'eut pas cette chance et vient de décéder du coronavirus - après un séjour au Hedjaz, semble-t-il.

En guise de conclusion

Est-il nécessaire d'ajouter que nous ne croyons nullement en les supposés dons de M. Habchi et de tous ceux qui propagent ce type de «science»? Il est navrant de voir que l'œuvre inestimable de Louis Pasteur, mort en 1895, – comme celle des virologues d'aujourd'hui –demeure une *terra incognita* pour certains «oulémas». Comme il est navrant aussi de voir le gouvernement saoudien mettre outrageusement à la porte le Pr Zaki qui n'a fait que son devoir. La religion du secret de ce gouvernement en est la cause. Mais devant l'ampleur de l'affaire, toute honte bue, les autorités de Riyad ont dû aller à Canossa et communiquer sur cette épidémie. Elles ont même été contraintes d'inviter une équipe de l'Université Columbia de New York pour étudier les chauves-souris nichant dans les environs de Bisha, là où s'est déclaré le premier cas de virus identifié par le savant égyptien. Parions qu'aucun de ces chercheurs ne sera expulsé quoi qu'il découvre, protégé, lui, par son passeport américain ! Comment ne pas hurler : *«Vive la solidarité arabe, vive la Conférence des pays islamiques et vive la Ligue arabe»* ?

La religion dit, à qui veut l'entendre, comment vivre et donne des raisons d'espérer. Elle ne saurait se substituer à la Science objective et rationnelle que professait Ibn Rochd, cette science qui reste notre qibla et notre but. Elle seule peut valablement répondre à l'attente de nos peuples, traiter leurs maladies et les mettre sur la voie du développement. Etant donné la virulence de l'agent infectieux, pour nous, Tunisiens, espérons que les mesures nécessaires de prophylaxie seront prises lors du pèlerinage de l'année 1434 . Tous nos vœux de bon séjour et d'un retour en forme au pays accompagnent nos futurs pèlerins. Quant aux «étudiants» tunisiens de Habchi, espérons qu'ils s'adonneront plutôt à des matières plus utiles pour la santé des Tunisiens que cette prétendue «médecine prophétique» provenant des arcanes de la pensée wahhabite.

M.L.B.

Le Syndrome de Siliana : la peine de mort sans fard

Samy Ghorbal, Héla Ammar, Hayet Ouertani et Olfa Riahi ont passé trois semaines dans les couloirs de la mort des prisons tunisiennes. Leur livre était très attendu. Il tient toutes ses promesses. *Le Syndrome de Siliana* vient déranger les partis pris et les convictions les plus ancrées. On ne sort pas indemne de ce voyage dans les entrailles de la prison, organisé et scénarisé à la manière d'un documentaire, et construit à partir des témoignages d'une trentaine de condamnés à mort. Il expose et dissèque de manière précise, presque clinique, le fonctionnement et les dysfonctionnements de la police et de la justice. La peine de mort, ici, sert de fil rouge. Mais le propos du livre déborde le cadre de la prison. Il met à nu les mécanismes de la pénalité. Et invite à les repenser profondément.

La cause abolitionniste, longtemps confinée aux cercles progressistes de l'intelligentsia, se cherchait un étendard. Elle l'a sans doute trouvé en la personne de Maher Manai. Arrêté à Sfax en 2003, condamné à mort en 2004 pour homicide et vol, ce garçon coiffeur, né au Kef en 1982, n'a cessé de clamer son innocence. Il a fallu attendre 2012 pour que ses dénégations commencent à être entendues. Au moment précis où un autre détenu de la prison de la Mornaguia s'est accusé du crime pour lequel Manai avait été condamné, en livrant des détails connus seulement du meurtrier, qui ont permis de le confondre. La logique aurait voulu que l'innocent condamné à tort soit rapidement remis en liberté. Mais non, il dort encore en prison, et désespère d'en sortir un jour ! La demande de révision du procès qu'il a introduite n'est toujours pas instruite. Son avocat, qui s'étonnait des délais anormalement longs, s'est entendu répondre que le dossier s'était perdu *«suite à une erreur d'aiguillage»* entre Sfax et la Manouba.

Combien d'autres Maher Manai ont été lourdement condamnés et croupissent derrière les barreaux, s'interrogent les auteurs ? Et pourquoi presque tous les condamnés à mort appartiennent-ils aux couches défavorisées de la société ? Pourquoi les gouvernorats de Siliana (le quart des condamnés interrogés dans ce livre en sont originaires, une proportion hallucinante), de Jendouba, du Kef, de Sidi Bouzid et de Gafsa sont-ils à ce point surreprésentés? L'appartenance à une région plutôt qu'une autre peut-elle forcer la main de la justice à se montrer impitoyable ? Autant de questions dérangeantes qui transparaissent au fil de l'enquête et du récit.

Tout un pan de la mémoire collective a été occulté et escamoté : l'histoire de la peine de mort, celle des 135 exécutions depuis l'indépendance, qui ont visé en priorité les auteurs de « crimes politiques ». Elle se confond avec l'Histoire, l'histoire moderne de la Tunisie. Elle s'analyse comme un *«dispositif de pouvoir»*, qui a participé à asseoir l'autorité du nouvel Etat bourguibien, et dont les fellaghas furent les premières victimes. La première des quatre parties du livre y est consacrée. Elle s'appuie sur des documents et sur des témoignages de collaborateurs de Bourguiba et de Ben Ali (en particulier ceux de l'ancien Premier ministre Rachid Sfar et l'ancien ministre Moncer Rouissi). Elle apporte son lot de révélations, en montrant par exemple le rôle crucial joué en coulisses par le tandem Rachid Sfar / Zine El Abidine Ben Ali pendant l'été 1987, lors du procès de Rached Ghannouchi devant la Cour de sûreté de l'Etat. Promis à la potence, le leader islamiste a échappé d'un cheveu à la peine capitale, lui qui compte aujourd'hui, paradoxalement, parmi les plus ardents défenseurs de châtiment…

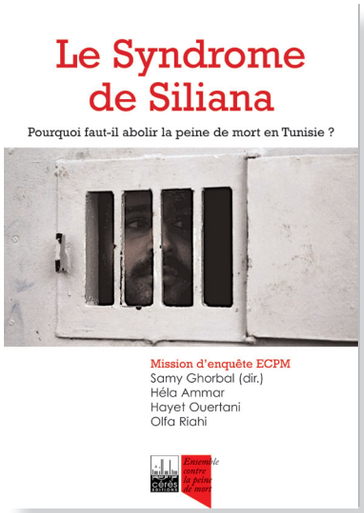

Le Syndrome de Siliana – Pourquoi faut-il abolir la peine de mort en Tunisie ?
Samy Ghorbal (dir.), Héla Ammar, Hayet Ouertani et Olfa Riahi
Cérès éditions & Ensemble Contre la Peine de Mort, 143 pages, mai 2013, 12,5 DT

ÉDITÉ PAR LES ÉDITIONS
DE LA MARTINIÈRE
288 PAGES (1,6 KG)
FORMAT : 21 X 28
PRIX FRANCE : **39,90 € TTC**

Jeune Afrique, 50 ans
Une histoire de l'Afrique

Fondé en octobre 1960 par **Béchir Ben Yahmed** (aujourd'hui encore à la tête du Groupe qui édite l'hebdomadaire), *Jeune Afrique* a vécu et accompagné les indépendances africaines au nord comme au sud du Sahara. À en feuilleter la collection (plus de 2 500 numéros), c'est toute l'histoire de l'Afrique contemporaine qui se déroule.

Couvertures emblématiques, textes historiques, inédits, témoignages de collaborateurs éminents ou de compagnons de route, portfolios des photographes et illustrateurs de renom qui ont participé à l'aventure...

Ouvrage dirigé par Jean-Louis Gouraud et Dominique Mataillet. Avec la collaboration de Lakhdar Brahimi, Jean Daniel, Abdou Diouf, Amin Maalouf et François Soudan, ainsi que des journalistes de Jeune Afrique.

CONTACT : 50ans@jeuneafrique.com

GUERLAIN
Guerlain
La petite Robe noire
La petite Robe noire

Selma Feriani

Galeriste à Londres, galeriste à Sidi Bou Saïd

Encore une nouvelle galerie d'art ? Mais plutôt, une vraie galeriste de la nouvelle génération. Ayant à son actif de longues années d'expérience à Londres, Selma Feriani revient à son village natal de Sidi Bou Saïd, pour aménager une plateforme originale en vue de promouvoir l'art contemporain et encourager les créatifs. Vendre des tableaux n'est pas son objectif. Détecter les talents, les faire connaître à l'étranger, les introduire dans des expositions, collections et musées de renom est sa passion. Gestionnaire, analyste financière qui a bien réussi à la City, en plein cœur de Londres, elle a finalement opté pour son milieu naturel, l'art, dans lequel elle avait baigné depuis sa prime enfance. Parcours.

Du haut des marches qui descendent de la Place Sidi Hassine vers Dar Said, Selma Feriani vous accueille avec un large sourire pour vous inviter à la suivre dans les ruelles de son village. Quelques pas et vous êtes devant «Le Violon Bleu», cette galerie d'art fondée par sa maman, Essia Hamdi, il y a plusieurs années. Cela suffit pour vous rappeler ses origines. Selma a en effet ouvert les yeux dans ce magnifique site, entourée d'artistes, peintres, antiquaires, collectionneurs et amateurs d'art. Ses études universitaires après le Lycée de Carthage l'ont certes menée vers l'Ecole supérieure de commerce, mais ne l'ont guère détournée de cet environnement très culture. Diplôme en poche, elle suivra son mari à Londres, dès l'an 2000, et décrochera rapidement un poste d'analyste financière.

Une passion, ça se perfectionne

Londres est une grande galerie universelle offrant aux amateurs de multiples opportunités. Avec son mari, Selma commence à acheter quelques œuvres et constituer une petite collection, parcourant les expositions, assistant aux présentations des travaux des étudiants en beaux-arts. La passion pour l'art lui colle à la peau. Pour parfaire ses connaissances, elle ira prendre des cours académiques et en histoire chez Christie's. Sa décision est alors prise : dès 2007, elle ouvre sa propre galerie, Selma Feriani Gallery, au 23 Maddox Street (www.selmaferiani.com). Elle y invite surtout des artistes arabes pour se distinguer des autres, attirer une clientèle différente et donner l'occasion à des jeunes talents de se présenter, selon une programmation très précise. Successivement, elle présentera Ziad Antar, Roula Halwani, Elena Damiani, Pascal Hachem, Mustapha Akrim et les Tunisiennes Raja Aissa, Meriem Bouderbala, Nicene Kossentini et autres Amel Bennys.

Un artiste, ce n'est pas seulement une exposition. C'est aussi un porte-folio qui lui est dédié. Edité avec soin et mis en librairie, il prolongera son œuvre et la promènera un peu partout dans le monde. C'est encore des participations à de prestigieuses expositions. Selma fait

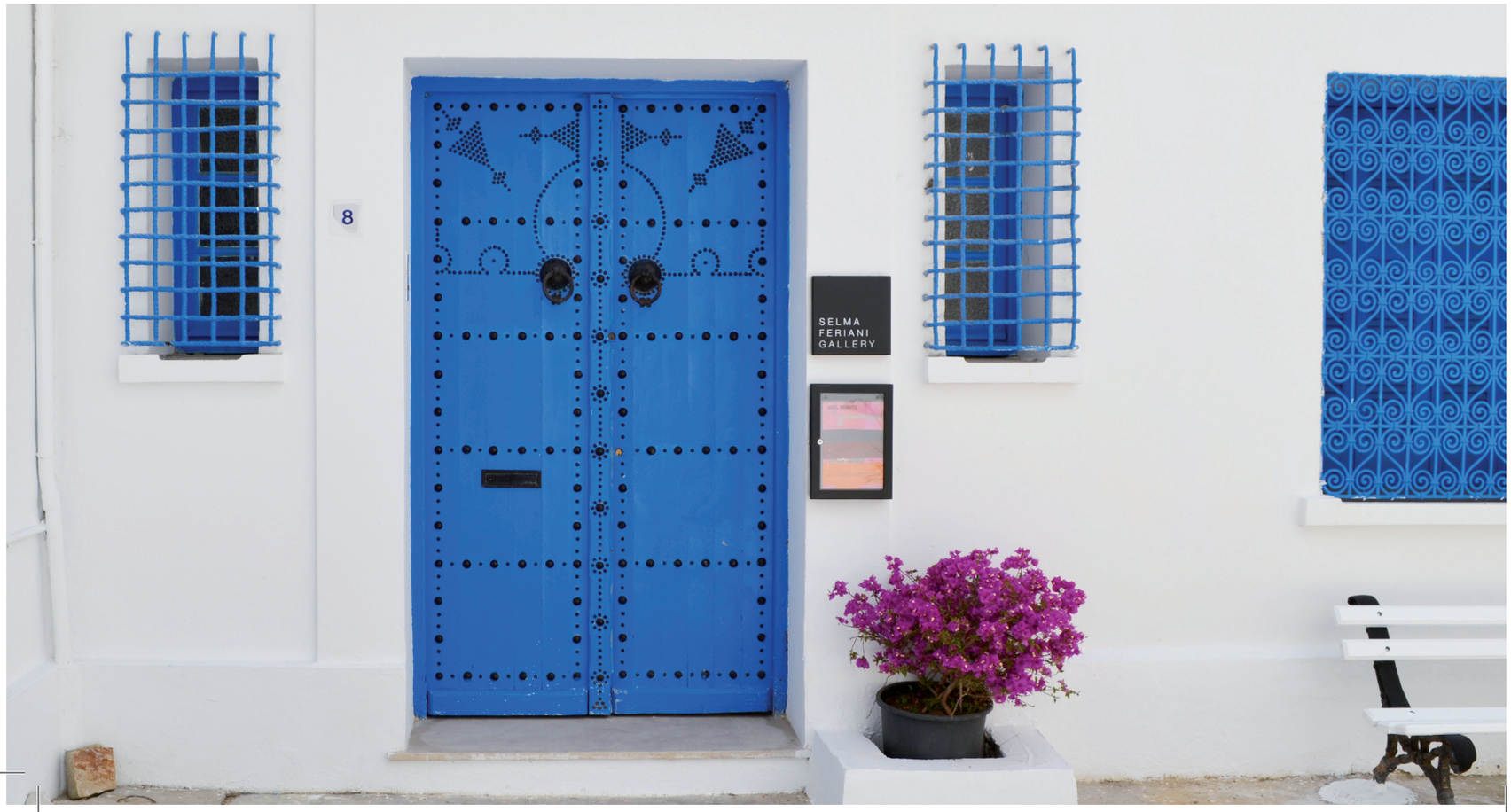

une nette différence entre les marchands d'art. *«Notre mission est de faire connaître les artistes, et mettre leurs œuvres à la disposition du public et des collectionneurs»*. Le succès est au rendez-vous, la galerie gagne en notoriété et réputation et tous l'encouragent à rééditer cette réussite dans d'autres capitales et grandes villes.

Aller vers les artistes

Avant tout, elle voulait en fait aller vers les artistes dans leurs propres pays pour les accueillir dans une plateforme qui sera en connexion directe avec l'international. Une sorte de premier pas pour se préparer à une grande carrière. Ils prendront ainsi le temps de rencontrer le public, de comprendre les exigences internationales, de connaître de grands noms et d'affirmer davantage leur art. La première option qui se présentait était Dubaï. En bonne analyste financière, Selma avait affiné son étude qui s'était avérée probante. Mais, c'est vers Sidi Bou Saïd qu'elle s'est sentie le plus attirée. A lui seul, le village draine les artistes qui se plairont à y séjourner, s'adonner à leurs créations, rencontrer leurs pairs et débattre des grandes questions qui nourriront leurs réflexions.

La chance supplémentaire pour Selma à Sidi Bou Saïd, c'est qu'un endroit merveilleux s'y prête avec bonheur. Ses parents avaient en effet déniché un ancien couvent juché sur la colline qui avait servi d'école de filles et jouxte d'ailleurs la galerie maternelle, «Le Violon Bleu». Selma jettera son dévolu sur cet endroit et appellera à ses côtés restaurateurs, décorateurs et divers autres corps de métiers. Sans rien toucher à l'âme des lieux, de petites touches raffinées le transformeront en magnifique galerie d'art sur deux niveaux, avec une terrasse qui donne sur l'inégalée baie de Tunis. Le rêve prend forme, la saga commence. Amel Bennys, qui avait étrenné la galerie et déjà exposé à Londres, est arrivée de Paris après un long séjour aux Etats-Unis. Le vernissage de son exposition, le 11 mai dernier, marquait plus qu'une inauguration, la naissance d'une nouvelle génération de galeries d'art en Tunisie, véritable hub connecté à l'international.

T.H.

Amel Bennys

Regards sur le TGM

De son père Ahmed Bennys, maître en éclairage qui a marqué le cinéma tunisien et de grandes mises en lumière du patrimoine, Amel a hérité la magie des couleurs et la fluidité des lumières. Diplômée de l'Ecole des beaux-arts de Paris, en 1989, elle enchaîne depuis plus de vingt ans les expositions à Tunis, Paris, New York, Barcelone et autres grandes villes du monde. Ses œuvres figurent dans de prestigieuses collections, et le portefolio que lui a consacré Selma Feriani Gallery, cette année, connaît un franc succès.

Choisissant pour thème de son exposition, à Sidi Bou Saïd, le fameux train TGM, elle extrait de ses «cahiers d'esquisses» de grands tableaux où peintures, textures, plomb et autres matériaux s'entremêlent, dans une sculpture harmonieuse.

«Les tableaux de Bennys, lit-on dans la présentation de son exposition, *sont tout aussi lyriques et ne sont qu'une extension fluide et naturelle de la figuration sculpturale. A la place d'une toile, la plupart des petits tableaux de Bennys sont faits du même plomb qu'elle intègre dans ses sculptures. La similitude des matières entre ces deux arts, qu'il s'agisse de peinture ou de sculpture, crée un excellent rapport entre les deux styles. Le spectateur comprend que la réconciliation des pigments, des textures, des structures et des couleurs est cohérente avec le traitement des matières premières en mode architectural. Une telle exploration de la matière a été propagée par les cubistes au début des années 1900. Des artistes comme Picasso et Braque ont utilisé la peinture comme une surface complémentaire sur laquelle une structure pouvait être construite. Le travail de Bennys s'inscrit dans cette lignée : dans l'incessante superposition de pigments volontairement plats, le tableau devient un objet d'art au même titre qu'une structure tridimensionnelle».*

Rien ne vaut son chez soi au pays du soleil.

Prêt Immobilier My Tunisia

La solution de financement
en France de votre bien immobilier
en Tunisie.

TFBank-Siège Social
19, rue des Pyramides - 75001 Paris
Tél. + 33 1 53 45 30 30
contact@tfbank.fr

TFBank-Succursale de Tunis
Angle Avenue Mohamed V - rue 8006
Montplaisir - 1002 Tunis Belvédère
Tél. + 216 71 950 100
agencedetunis@tfbank.fr

www.tfbank.fr

TF Bank
TUNISIAN FOREIGN BANK

Partenaire de vos ambitions.

AMS, LA GARANTIE D'UNE MARQUE
...depuis 1962

AMS

LES ATELIERS
MECANIQUES
DU SAHEL

Garantie 7 ans

Un style prestigieux, une qualité suprême

Mitigeurs AMS

Lavabo Venus

Lavabo Amilcar

Lavabo Phenicia

Lavabo Neptune

Mélangeurs AMS

Lavabo Ruspina

Lavabo Hannibal

Lavabo Alyssa

Lavabo Hadruméte

SYSTEME QUALITE ISO 9001 CERTIFIE

Siège social : Boulevard Ibn Khaldoun 4018 Sousse Tél. : 73 38 31 18 Fax : 73 38 21 86/519
Bureau AMS de Tunis : Rue 8600-Charguia I 2035 Tunis-Carthage – Tunisie Tél.: 71 80 98 58 Fax: 71 80 98 54
e-mail:contact@ams.com.tn : site web www.ams.com.tn / www.loukil.com.tn

Le Dr Salem Esch-Chadely

Une vie de militant

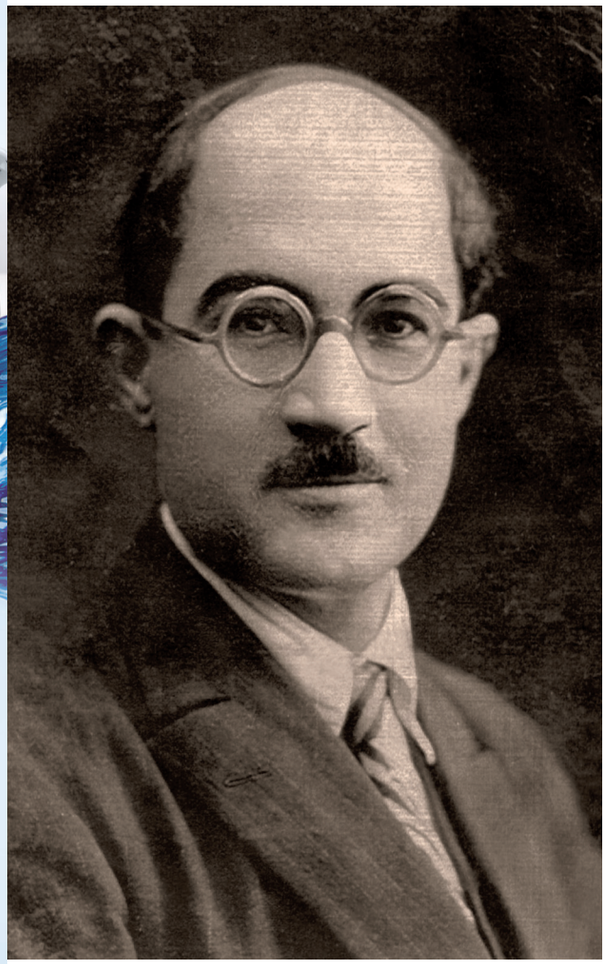

Après ses études médicales et sa spécialisation en psychiatrie à Paris (1927), le Dr Salem Esch-Chadely a ouvert un cabinet à la Rochefoucauld. Il a continué cependant à fréquenter l'université de Paris et obtenu les diplômes de l'Institut de médecine coloniale, de médecine des voies génito-urinaires (1933) et de phtisiologie (1934). Il suit également les cours de l'École libre des sciences politiques et en obtient le diplôme.

En 1934, le gouvernement du protectorat l'invite à venir à Tunis, pour répondre à un vœu du Grand Conseil : nommer auprès du médecin-directeur français, pour soigner les «aliénés arabes» de l'Hôpital pour les maladies mentales (HMMM), un médecin qui parle leur langue. Il est chargé d'un service, puis plus tard assurera la direction par intérim de cet hôpital pendant plus d'une année. Il a donc été le premier Tunisien musulman spécialiste à exercer en Tunisie, à être chargé d'un service hospitalier en psychiatrie et à diriger un hôpital en Tunisie. Mais durant sa carrière, le gouvernement du protectorat lui a gardé rancune pour son militantisme politique et ne lui a pas épargné brimades et abus. En effet, en évoquant le parcours de ce médecin, on ne peut séparer son activité professionnelle de son engagement pour la libération de son pays et sa lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exploitation.

Une vie de militant

Un élève engagé : Salem Esch-Chadely est né à Monastir le 24 février 1896. Après des études primaires à l'École franco-arabe de Monastir et des études secondaires au Collège Sadiki, il obtient le Diplôme de fin d'études secondaires et se rend en France, à Thonon-les-Bains, pour préparer son baccalauréat. Il collabore avec les nationalistes tunisiens tels Mohamed Bach Hamba, proche de Abdelaziz Thaâlbi et du leader syro-libanais Chekib Arslan, qui mènent une politique panarabe et antifrançaise. Très vite, Salem attire l'attention de la police qui le surveille de près et le catalogue parmi les «gens suspects». A l'occasion du Congrès de la paix, le 21 janvier 1919, il prend la liberté d'envoyer en son nom, au président Wilson, à Paris où il séjourne, une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, accompagnée du livre *La sueur du burnous* de Vigné d'Octon . Il se réfère à ce livre qui *«fait mention des vexations et des abus les plus criants»* dont souffre la Tunisie et revendique le droit de son pays à l'émancipation et à la paix. Le premier président de l'AEMNA : ses études médicales terminées, Dr Esch-Chadely s'oriente vers la psychiatrie en suivant l'enseignement de l'Institut de médecine légale et de psychiatrie (diplôme en 1927) et en préparant une thèse sur la neurasthénie, à l'hôpital Sainte-Anne. En 1927, il fonde, avec des compatriotes, l' Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA) dont il est élu président. Parmi les membres de ce premier comité, plusieurs s'illustreront dans le militantisme et la lutte de libération de leur pays, notamment les Tunisiens Tahar Sfar et Ahmed Ben Miled

Internes 1913/1914

1er RANG : Abdelmoula Hassen - Chédly Dahmani - Habib Bourguiba - Ali Cassab - Abdelkader Babou - Ahmed Khelil - Abdelhakim Ben Halima - Ali Kooli - Fakhreddine Ben Mrad - Laroussi Chtioui - **2ème RANG :** Mohamed Baccouche - Ahmed Ameur - Ahmed Chahdoura - Mahmoud Nouira - Mohamed Gueddas - Ahmed Dahmani - Tahar Kefi - Hamida Ayoubi - Mohamed Attia - Ali Gaddas - Mohamed Gahbiche - **3ème RANG :** Abdelaziz Laroui - Mohamed Hayder - Abdessalem Nouira - Haddada - Mohamed Abdelmoula - Omar Tabbana - Béchir Gassab - Béchir Ladhari - Mohamed Ladjimi - Ahmed Bahroun - Ben Attia - Mohamed Ben Hamida - M'Hamed Bourguiba - **4ème RANG :** Ahmed Chaabane - Bakha Lazrag - Tahar Zouiten - Mohamed Ameur Gharbi - Salem Chédly - Allala Ghedira - Mohamed Krifa - Chédly Mrabet - Mohamed Debbabi - Hassouna Caid Sebsi.

Au centre Dr Taouhida Ben Cheikh à l'AEMNA

Le 1er bureau de l'AEMNA, 1930

et les Marocains Ahmed Belafradj, Mohamed El Fassi et Mohamed Ouezzani. L'AEMNA, fondée sur des bases solides, a contribué, jusqu'aux indépendances des trois pays du Maghreb, à la formation d'une élite intellectuelle solidaire qui a su mener les luttes de libération puis prendre la relève dans la conduite du destin de ces nations.

Destourien de la première heure : dès son retour en Tunisie en 1934, le Dr Esch-Chadely milite au sein du Néo-Destour. Il est élu membre du Conseil national et président de sa commission politique. Lors de l'élection du Conseil national «Al Mejlis Almelli» au «Congrès de la rue du Tribunal» (1937), il figure parmi les 30 membres élus.

Président d'un mouvement scout : voyant dans la jeunesse un terreau de choix pour y insuffler le sens du devoir national et l'amour de la patrie, le Dr Esch-Chadely fonde en 1936 les «Scouts tunisiens musulmans qu'il préside pendant plusieurs années. Les autorités, inquiètes, écrivent : *«Les dirigeants de l'association, pour la plupart destouriens, ont très vite orienté l'activité du mouvement vers le nationalisme, plus particulièrement sous l'impulsion de Allala Belhaouane, du cheikh Fadhel Ben Achour et du président Salem Esch-Chadely. L'effectif du groupement est passé de 800 en 1946 à 2 155 en 1947 et le nombre de troupes est passé de 39 en 1945 à 96 en 1947».* «Rappelé à l'ordre» par le directeur de l'Instruction publique qui insiste sur la nécessité absolue de laisser le scoutisme en dehors de toute politique, le Dr Esch-Chadely lui répond : *«Il est enseigné aux scouts toutes les nuances du devoir envers soi-même, envers le prochain, envers la famille, envers la Patrie, envers Dieu. S'il est peut-être difficile de pratiquer le scoutisme chez les Musulmans dans les colonies, il est très aisé de le faire chez les Tunisiens grâce au Traité du Bardo qui n'altère pas la possession, par Son Altesse le Bey du Royaume de Tunis. L'enseignement obligatoire du Traité du Bardo et des documents historiques s'y rapportant constituerait, à mon avis, un pansement salutaire et la cicatrisation d'une affection à métastases. Pourquoi refuser aux élèves musulmans de Tunisie la définition de leur devoir de citoyen ? N'est-ce pas de là que nous vient tout le mal, âgé de 67 ans de protectorat ?»*

Une fidélité à ses engagements militants: rédacteur-collaborateur de la revue *Le Jeune Tunisien*, il a écrit également pour d'autres journaux. Il a fondé les revues scoutes *Le Flambeau* et *Essabil*. Il a sollicité auprès de l'OMS et de l'ONU l'arrêt de la culture et de la diffusion des stupéfiants, monopole de l'État, et a dénoncé, dans ses conférences et ses écrits, la diffusion de ces drogues qui ravageaient la population déjà fragilisée par une profonde misère. Membre du Comité de secours aux nécessiteux et vice-président de la Société musulmane de bienfaisance tunisienne, il avait consacré la journée du vendredi aux consultations et aux soins gratuits. À l'hôpital de La Manouba, il n'a cessé de défendre les droits des malades musulmans, déshumanisés et malmenés, et ses rapports d'expertise étaient souvent contraires aux vœux des autorités. Il a participé au Congrès de la Nuit du Destin qui a revendiqué, le 23 août 1946, l'indépendance de la Tunisie, ce qui lui a valu une arrestation et une détention à la Prison civile, avec 46 personnalités nationales dont Mongi Slim, Slimane Ben Slimane, Fadhel Ben Achour et Salah Ben Youssef.

Le Dr Esch-Chadely face à la malveillance des autorités

Des préjugés racistes : nommé le 20 juin 1934, le Dr Esch-Chadely est surpris par l'incivilité de l'accueil du médecin-directeur (MD), le Dr Perrussel, qui, sans le connaître, préfère démissionner *«plutôt que de collaborer avec un indigène»*. Avec le nouveau MD, le Dr Pierre Mareschal, les vexations et les provocations se multiplient. Selon la théorie pseudo-scientifique alors en vogue dans la communauté des psychiatres coloniaux, le Nord-Africain se caractérisait par *«une insuffisance constitutionnelle, un primitivisme fait d'indigence mentale, d'ignorance, de crédulité et de suggestibilité»*. Le Dr Esch-Chadely combat violemment ces thèses racistes qui discréditaient l'Islam, l'Arabe, le Tunisien dans un but politique évident : justifier l'ordre colonial. De plus, à l'HMMM, le Dr Esch-Chadely constate que, contrairement aux malades européens, les malades tunisiens sont très mal nourris, mal soignés, parqués dans des pavillons surpeuplés et ne sont protégés par aucun texte législatif. Pire encore, le Dr Mareschal se livre sur eux à des expérimentations douteuses. Il dénonce haut et fort la marginalisation et la maltraitance de ces malades. Malheureusement et selon sa propre expression, il s'adressait à de «sourdes oreilles».

Bien entendu, ces prises de position agacent les autorités et attisent la haine du Dr Mareschal. Son poste est supprimé en avril 1939, à la suite d'accusations infondées. Le Dr Esch-Chadely dépose un recours auprès du Conseil d'État pour *«abus de pouvoir de l'administration»*. Une éclaircie de courte durée: retournement de situation. Pendant la guerre, le Dr Mareschal affiche ses opinions «pétainistes». Le Syndicat des asiles dépose une plainte contre lui pour collaborationnisme et il est relevé de ses fonctions. Entre-temps, le Conseil d'État abroge l'arrêté de suspension du Dr Salem Esch-Chadely qui reprend son service à l'HMMM en décembre 1944. En juillet 1945, arrive un nouveau MD, le Dr Carrère, qui, après deux ans de fonctions, quitte la Tunisie. Le Dr Esch-Chadely est alors nommé médecin-directeur par intérim en juillet 1947. Seul médecin, il a la charge de 348 aliénés (231 hommes et 117 femmes). Malgré l'énormité de la tâche, il donne sa mesure en améliorant, dans les limites des pouvoirs qui lui sont accordés, le sort de ceux qu'il appelle les *«déshérités de la fortune»*. En particulier, il décide de ne plus séparer les malades selon leur nationalité. Tous les patients sont désormais logés à la même enseigne et ont droit aux mêmes traitements.

Une nouvelle machination se met en place: le Dr Mareschal, blanchi par le Comité supérieur d'enquêtes, a décidé de réintégrer son poste. Il dépose sa candidature, le 4 septembre 1947 et immédiatement se réinstalle, avec l'autorisation du ministre de la Santé publique, dans la villa de fonction à l'HMMM. La

ASUS®

Inspiring Innovation • Persistent Perfection

Découvrez le tactile Windows 8 avec ASUS VivoBook

TOUCHEZ • LE MONDE DU BOUT DES DOIGTS

3SIXTY 3sixtyad.com

S200
Ecran : 12"
Processeur : Celeron 847
RAM : 4 GB
DD : 500 Go
Windows 8

S400
Ecran : 14"
Processeur : Intel Core i5-3317
RAM : 4 GB
DD : 500 Go
Windows 8

S550
Ecran :15"
Processeur : intel Core i5-3317
RAM : 6 GB
DD : 500 Go
Carte graphique NVIDIA 2G
Windows 8

Profitez pleinement
de la nouvelle gamme **ASUS Vivobook**
associée au meilleur de l'innovation **Windows 8**

Beautiful, fast, fluid Windows 8

MIB DISTRIBUTEUR OFFICIEL

Disponibles chez tous les revendeurs agrées

www.facebook.com/ASUS.Tunisie

A la faculté de Médecine de Paris années 1920

décision d'évincer le Dr Esch-Chadely a donc été prise au sommet de la hiérarchie administrative à Tunis, si ce n'est à Paris. Mais les autorités sont conscientes que cette opération doit être menée avec la plus grande circonspection pour ne pas motiver un nouveau rejet du Conseil d'État.

La machine chargée de broyer le Dr Salem Esch-Chadely est alors mise en marche : une note manuscrite du Résident général datée du 16 mars 1948 énonce, à propos de l'HMMM, *«me suggérer une enquête administrative»*. Mais l'inspection, lancée dans l'intention de relever des défaillances du Dr Esch-Chadely, n'apporte pas les *«conclusions suffisamment approfondies»*, qui auraient fourni *«le motif manifeste d'apporter le remède convenable»*. Une nouvelle solution, imaginée par Mareschal et encouragée par la Résidence générale, consiste à appeler un complice qui pourrait *«les aider»* à élaborer ces *«conclusions suffisamment approfondies»*. Le Dr Louis Le Guillant, médecin des hôpitaux de la Seine et ami du Dr Mareschal, est appelé à Tunis. Entre-temps, le Dr Esch-Chadely est relevé de ses fonctions sans préavis, le 30 juillet 1948. L'«enquête» de Le Guillant est dirigée par le Dr Mareschal, en l'absence du Dr Esch-Chadely, plus d'un mois après son départ de l'HMMM, c'est-à-dire dans des conditions parfaitement illégales qui ont donné libre cours à toutes les dérives et à tous les abus.

Le long rapport produit par le Guillant est truffé de dénigrements, d'insultes, de mensonges, d'insinuations, de fausses accusations et d'idées préconçues, fournissant à profusion les *«conclusions approfondies»* qu'on attendait de lui. Il se fait également l'écho des directives de la Résidence générale en précisant la marche à suivre à l'encontre du Dr Esch-Chadely.

Suivies à la lettre, ces directives ont conduit le Dr Esch-Chadely devant les instances disciplinaires et les tribunaux. Quoi qu'il en soit, les jeux étaient faits d'avance. Précédant la comparution du Dr Esch-Chadely devant le Conseil de l'Ordre (11 mai 1949), une note de l'AFP (15 avril 1949) annonce : *«On prévoit d'ores et déjà que sa radiation du Conseil de l'Ordre sera prononcée à l'unanimité»*.

Dans cette affaire montée de toutes pièces le Dr Mareschal, adversaire du Dr Esch-Chadely, est investi des qualités d'expert et de juge. De plus, les autorités ont usé de procédés frauduleux: «régularisation» de la situation du Dr Esch-Chadely, en fait rétrogradation de «médecin spécialiste» à «médecin spécialiste adjoint», 10 jours avant son exclusion, après 14 ans de service, sans même l'en avertir; modification des textes de loi, sur mesure, selon les besoins, au cours du déroulement de l'affaire ; fabrication de pièces falsifiées présentées au Conseil d'État dans le dossier du nouveau recours du Dr Esch-Chadely ; fausse signature du Dr Esch-Chadely sur l'arrêté de «régularisation»; subtilisation d'une pièce du dossier afin d'asseoir un chef d'accusation …

En dépit de la réfutation, pièce par pièce, par les avocats de la défense, de la «montagne d'accusations» qui avait été édifiée, les ennemis du Dr Esch-Chadely sont parvenus à lui faire subir le pire affront que puisse connaître un médecin : lui interdire la pratique de sa profession et l'exclure de l'HMMM dans des conditions révoltantes. Il a été humilié par des accusations accablantes et soumis à une torture morale. Ces accusations colportées dans le monde médical et dans la société tunisienne par une savante propagande ont laissé planer sur la mémoire de cet homme une ombre de soupçons et de doutes sur ses qualités humaines et sa pratique professionnelle.

Mais toutes ces brimades ne sont pas parvenues à le réduire au silence. Apprenant qu'un projet de législation sur les aliénés (loi de tutelle) était à l'étude, mais que les principales garanties médicales et administratives du placement en asile n'y figuraient pas, il alerte les autorités, lance un appel au secours à l'O.N.U. au Premier ministre, aux divers responsables. Il va même plus loin. Alors qu'il se trouve piégé dans un procès arbitraire douloureux, il adresse au ministre de la Santé publique une lettre dans laquelle il dénonce l'enquête truquée dont il est victime, les vices de procédure et les décisions démesurées prises à son encontre par le Conseil de l'Ordre. Sa conclusion est remarquable: *«À l'ombre de ce Conseil de l'Ordre, d'autres événements plus tragiques sont en préparation: c'est la loi des psychopathes en Tunisie ou "loi de tutelle". J'en ai parcouru le projet. C'est la négation totale du respect de la personne humaine malade (ou non malade…) qui se trouve exposée aux pires sévices moraux et physiques. Je demande en conséquence, Monsieur le Ministre, ma désignation, à titre de parité, comme conseiller technique, pour participer, au titre tunisien, à la discussion de ce projet de loi, car les étrangers seront régis par la loi française, conformément aux décrets et traités»*. Son combat n'aura pas été vain puisque la loi de tutelle n'a pas été promulguée en Tunisie.

En 1953, la santé du Dr Esch-Chadely se détériore. Il souffre d'une angine de poitrine qu'il attribue à *«une réponse de mon organisme à des agressions psychiques et physiques trop fortes»*. Dans la nuit du 10 au 11 juin 1954, il s'éteint, terrassé par une crise cardiaque.

Sa destinée tragique ne lui a pas accordé le bonheur d'assister, le 31 juillet 1954, à la déclaration de l'autonomie interne qu'il avait appelée de tous ses vœux. Elle lui a cependant épargné de prendre connaissance du rejet de son recours par le Conseil d'État, le 6 mai 1955, onze mois après son décès.

Les calomnies déversées sur le Dr Esch-Chadely et la propagande insidieuse entretenue par Mareschal et consorts ont probablement marqué les esprits. C'est la seule hypothèse qui peut expliquer l'omerta de ses confrères qui lui ont succédé à l'HMMM à l'aube de l'Indépendance et le silence des autorités pré et post-indépendance à toutes les demandes de réhabilitation et de rétablissement de la justice à son égard.

Halé Esch-Chadely

Avec les scouts

Epargnez BIAT,
vos projets seront les nôtres

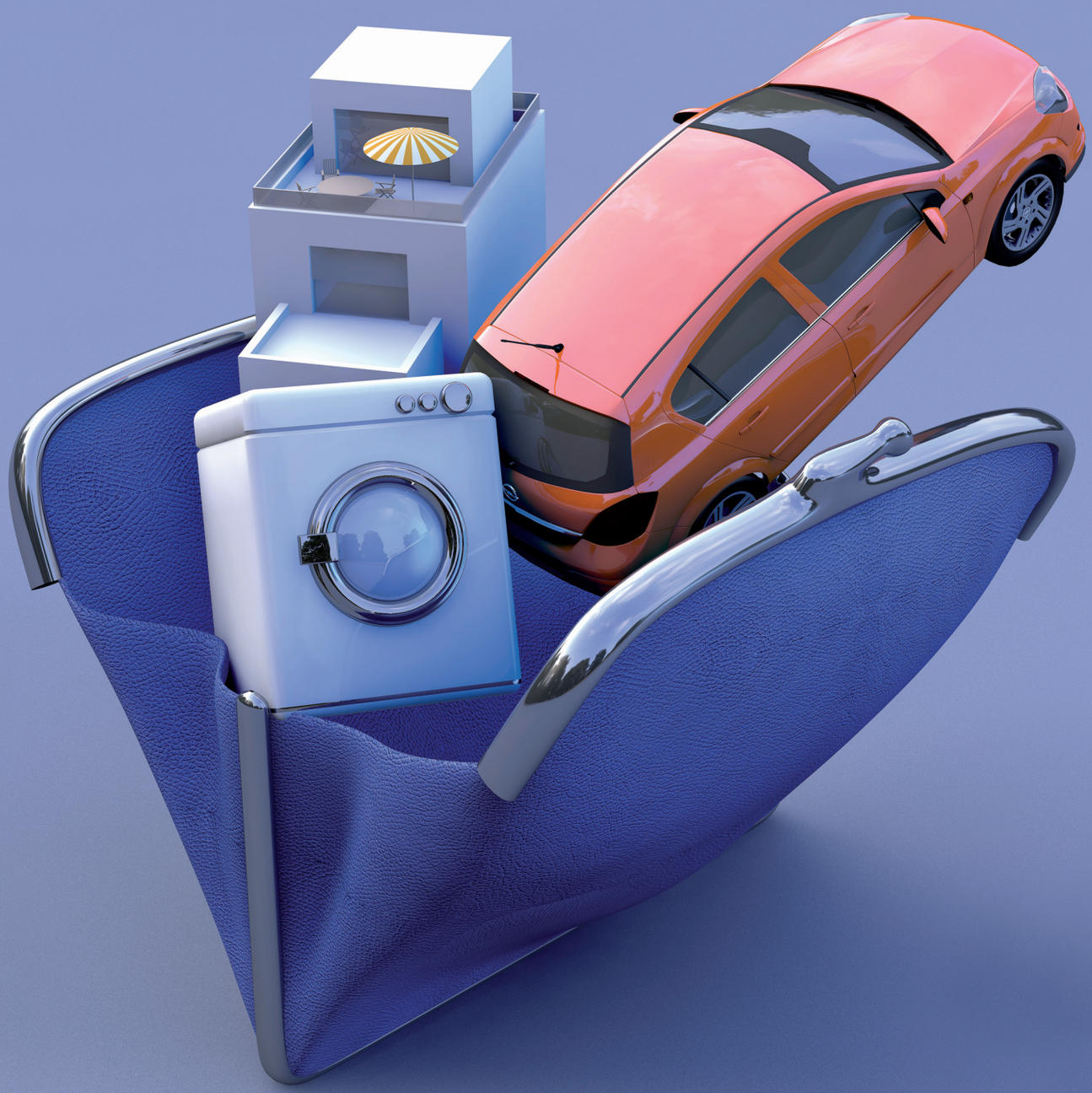

A la BIAT, votre épargne vous donne accès(*)
à des crédits à taux avantageux pour vous
permettre de réaliser tous vos projets et envies

(*) Après accord

Gagnons l'avenir, ensemble
www.biat.com.tn

BIAT

STRATEGO
Tel : 216 71 962 855

Epargne الخـــيـــر

Grand Jeu Epargne El Khir, 9ème édition

Du 15 mars au 14 juin 2013

الربـــيع جاء و الخـــير بـــدا

شارك تربح 15 000 دينار

GAGNEZ 15000 dt CASH

سبّق الخير...تلقى الخير بزايد

Il vous suffit de remplir le coupon de participation disponible dans toutes les agences ATB et sur le site www.atb.tn pour participer au tirage au sort et gagner les **15 000 DT CASH**

Retrouvez nos pages officielles ATB TUNISIE

Plus d'informations en agence et sur www.atb.tn

www.atb.tn

N° Vert 80 100 347

Des professionnels à l'écoute

ATB

البنك العربي لتونس

Jeu sans obligation d'achat, réglement déposé chez le maître notaire Mohamed Ben Younes El Ghozzi sis à Bab Jdid.
Reglement du jeu adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande, et disponible sur le site www.atb.tn

FCA!

Les états généraux de l'économie

L'état de l'économie

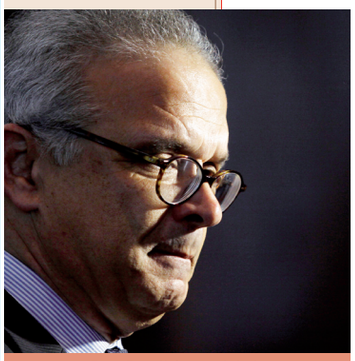

Par Radhi Meddeb

La présente communication s'inscrit dans le cadre du débat national sur l'état de l'économie organisé par l'UTICA à l'effet de partager le diagnostic sur la situation économique et de dégager, ensemble, avec le gouvernement, les partis politiques, les représentants de l'Assemblée nationale constituante, les partenaires sociaux, les représentants des régions, les chefs d'entreprise et, plus généralement, toutes les forces vives de la Nation, les voies pour la relance de l'économie, condition nécessaire à un développement plus inclusif, que tout le monde appelle aujourd'hui de ses vœux.

1. Les fondamentaux

L'économie tunisienne a été heurtée par la Révolution, ses multiples soubresauts, mais aussi par un environnement régional et international adverse. Après un pilotage difficile tout au long de 2011, on pouvait espérer un redressement rapide courant 2012. En réalité, l'absence de projet économique et social, la faible gouvernance des affaires publiques, le non-engagement des réformes nécessaires et l'absence d'arbitrage sur des questions majeures ont accru les vulnérabilités et les fragilités. Dans ce contexte, la plupart des fondamentaux ont souffert.

• Après une baisse de près de 2% en 2012, le PIB a rebondi en 2012 de 3,6%. Cette augmentation est fragile et insuffisante. Elle ne permet pas de créer, sur l'année, plus de 50.000 emplois économiques, soit largement en dessous de la demande additionnelle d'emplois. Elle est fragile et peut être expliquée par 3 facteurs ponctuels et peut-être non reproductibles : une meilleure tenue en 2012 des secteurs des mines et du tourisme, gravement affectés en 2011, et une forte augmentation des salaires dans la fonction publique et des dépenses sociales du gouvernement ;

• Le déficit budgétaire aura été de 5,1% du PIB en 2012, en retrait de 2% par rapport aux prévisions à cause de la très faible réalisation des projets dans les régions. Les marges de manœuvre sont réduites, étant donné la structure du budget où 67% des dépenses sont relatives aux salaires et aux transferts sociaux ;

• Le déficit commercial s'est élevé à 13,4% du PIB en 2012 contre 10,3% en 2011, soit un niveau jamais atteint. Le déficit courant s'est situé autour de 8% du PIB et l'endettement extérieur total est estimé par la Banque mondiale à 52,6% du PIB en 2012 avec des prévisions d'évolution à la hausse sur les 2 ou 3 prochaines années ;

• Corrélativement à cela, la situation des réserves de change s'est dégradée et la couverture des 100 jours d'importations n'est tenue que grâce à des tirages récurrents sur de nouvelles lignes de crédit. Le taux de change s'en est ressenti, voyant la parité du dinar se dégrader à un rythme accéléré, surtout depuis le début de l'année en cours; ce mouvement devant probablement s'approfondir sur les prochaines années, au nom d'une gestion plus flexible du taux de change, comme cela vient d'être négocié avec le FMI ;

• L'économie est de plus en plus liquide : elle relève de ce qui est communément appelé cash economy. Après les retraits massifs d'argent des banques en 2011, retraits qui n'ont jamais retrouvé le chemin des guichets, on assiste à une explosion de l'économie informelle, de l'économie souterraine, et des circuits courts, à l'image des produits agricoles, évitant les marchés de gros, les intermédiaires et le paiement des taxes et des redevances ;

• L'épargne nationale a fondu, passant de 21,2% en 2010 à 16,6% en 2011 et 15,5% en 2012. Elle restera en 2016 à 20,5% à un niveau inférieur à celui de 2010 !

• Le chômage s'élève à 16,7% de la population active en 2012 contre 13% avant la Révolution. Son aggravation traduit l'incapacité du modèle économique à faire face à ce phénomène, quantitativement et qualitativement. L'amélioration annoncée en 2012 est relative aux recrutements dans la fonction publique et au probable retour en Libye d'une partie des demandeurs d'emploi.

D'après des études récentes, réalisées conjointement entre le gouvernement tunisien et la Banque africaine de développement, la croissance potentielle générée par le modèle économique hérité plafonne à 4,9% l'an, créant un maximum de 70 000 emplois par an, contre une arrivée de 90 000 nouveaux demandeurs d'emploi par an, soit une aggravation annoncée du chômage d'un minimum de 20 000 candidats supplémentaires tous les ans. Qualitativement, cela ne va pas mieux : la structure de l'économie tunisienne présente un taux d'encadrement de l'ordre de 10%, créant près de 7 000 emplois de cadres par an, face à l'arrivée de diplômés de l'enseignement supérieur sur le marché de quelque 80 000 par an, laissant le solde d'un minimum de 72 000 par an au chômage ou dans un emploi sous-qualifié et insatisfaisant ;

• L'inflation connaît une évolution rapide, atteignant 6,5% en 2013 contre 5,9% en décembre 2012 et 3,5% en 2011. Elle est portée par les prix des produits alimentaires et par les facilités de crédit à la consommation. Elle est structurelle, car une part importante des prix est administrée et ne pourra pas continuellement continuer à être subventionnée. Elle mine le pouvoir d'achat des populations, lamine l'effet des augmentations salariales, érode la compétitivité des entreprises et installe une spirale infernale ;

• L'investissement connaît un fort ralentissement depuis la révolution, passant de 26,5% du PIB en 2010 à 24,1 % en 2011, 23,5% en 2012. Les projections indiquent qu'il restera à l'horizon 2016 (25,9% !) à un niveau inférieur à celui de 2010 ;

• L'investissement direct étranger a crû de 85% en 2012, tiré par des investissements essentiellement dans le secteur de l'énergie et par des opérations de cession de biens saisis. Cette situation n'est pas reproductible et n'est pas créatrice d'emplois ;

• Depuis fin 2012, la note souveraine de la Tunisie et celle de la BCT ont

آش خير من
بنت البلاد ؟

Memac Ogilvy Label

été doublement dégradées par la plupart des agences internationales, plaçant la Tunisie et la BCT dans la catégorie risque spéculatif et les maintenant sous observation négative. Cette accélération de la dégradation de la note souveraine de la Tunisie rend de plus en plus difficile le recours au marché financier international, en dehors des cas de garanties apportées par des gouvernements de pays tiers, à l'image des emprunts garantis par le gouvernement américain ou celui garanti par le gouvernement japonais. Dans de telles conditions, la sortie du gouvernement tunisien annoncée pour 1 milliard de dinars en sukuks risque d'être compromise.

2. L'approche sectorielle

Tous les secteurs sont touchés par le facteur risque.

L'industrie

• Textile : longtemps, premier secteur exportateur, il souffre de la concurrence asiatique et turque, de la faiblesse de son positionnement et de son incapacité à dépasser la situation de sous-traitance pour passer à la cotraitance et enfin de l'atonie de la demande européenne qui reçoit 80% de ses exportations ;
• L'industrie mécanique et électrique: très liée à l'industrie automobile européenne, elle-même en recul en 2012 de 8,2% globalement et de 13,9% en France. L'incidence sur le secteur IME tunisien aura été un recul de 1,5% en 2012.

Depuis la Révolution, ces deux secteurs ont souffert des perturbations sociales, des blocages, de la détérioration de la qualité de la production (risque d'instabilité politique et sociale). Leur avantage compétitif était jusque-là fondé sur leur capacité à livrer en Europe «just in time». Ce n'est malheureusement plus le cas avec la dégradation du climat social et sécuritaire ;
• Les phosphates : ce secteur aura été fortement impacté par les grèves et blocages en tous genres. La production plafonne à 25% de son niveau de 2010, avec des effectifs 3 fois supérieurs.
La stabilité et la sécurité font encore défaut dans certaines délégations du bassin minier (Redeyef et Moularès).

Le tourisme : fortement impacté en 2011 (-50% par rapport à 2010), le secteur connaît une embellie relative en 2012: +30%. Cette embellie ne semble pas se confirmer en 2013. Les quatre premiers mois de 2013 sont en effet en retrait par rapport à ceux de 2012. Ils pâtissent du risque sécuritaire et de l'image de la Tunisie dans les médias internationaux. L'année 2012 était elle-même une année en retrait par rapport à 2010 (-35%).

Le tourisme était en crise avant la Révolution. Celle-ci a eu bon dos en jouant à l'arbre qui cache la forêt. La multiplication des visites de prédicateurs dans les régions touristiques et l'image que cela véhicule de la Tunisie ont fini par asséner au secteur des coups terribles. Le recul du tourisme impacte encore plus certaines régions que d'autres: plus de 40% de la valeur ajoutée à Djerba-Zarzis est liée au tourisme.

L'agriculture

Après 3 années de bonne pluviométrie, la saison actuelle semble plus difficile dans le centre et le sud. La Tunisie est un pays semi-désertique où la sécheresse est la règle et les bonnes années l'exception. Les règles de la statistique devraient nous amener donc à nous préparer à des années difficiles. Là aussi, l'impact régional est important : plus de 60% de la valeur ajoutée au Kef est d'origine agricole. Des risques nouveaux affectent le secteur. Ils concernent notamment le vol ou le saccage des récoltes.

L'artisanat et les métiers

Ce secteur est fortement pourvoyeur d'emplois. Sa viabilité est fortement liée à celle du secteur touristique. Il est donc normal qu'il aille mal depuis la Révolution.
Tout comme le tourisme, ce secteur était déjà essoufflé avant la Révolution: il souffrait déjà de la faiblesse du design, de la folklorisation du produit, d'une forte concurrence des produits asiatiques mais aussi d'une mauvaise gouvernance du secteur.

Le commerce

Le commerce parallèle a explosé depuis la Révolution. Il porte atteinte au commerce organisé et à l'industrie. Son développement est lié à celui des importations illégales, de la contrebande, de la contrefaçon et de la fraude. Il emploie des effectifs importants, mais l'essentiel des bénéfices sont entre les mains de ses caïds. Il met en danger la santé des populations, la sécurité des installations et les recettes de l'État. Il devrait être combattu sans réserve.
• Les services
Globalement, les secteurs marchand et non marchand représentent 60% du PIB. La croissance globale du secteur aura été de 5,3% en 2012, tirée par le tourisme +11,7%, les TIC +9,4% et les dépenses publiques (6,4%).
• Le secteur bancaire
Le secteur bancaire tunisien est émietté. Il manque de fonds propres, présente des taux de créances douteuses élevé et souffre de la faibleses de sa gouvernance. La composante publique du secteur nécessite des montants élevés pour sa recapitalisation, estimés entre 3 et 5% du PIB, soit entre 2 et 3,5 milliards de dinars.

Dans ce contexte difficile, il faut relever la résilience du secteur privé grâce, notamment, à l'export et à la Libye, ballon d'oxygène et levier fort. Mais en même temps, les entrepreneurs perdent confiance, leur moral est bas, ce qui n'incite pas à l'investissement et pourtant cela est nécessaire.

3. L'environnement international

La Tunisie s'est mue ces deux dernières années dans un environnement régional et international adverse. L'Europe, notre premier partenaire commercial, est atone, même si elle reste le premier marché mondial. La Libye, après un conflit long et meurtrier, retrouve un certain équilibre. Elle présente aujourd'hui pour la Tunisie de grands défis, mais en même temps d'immenses opportunités. Le Maghreb est un marché naturel et de proximité. Sa construction économique est une nécessité absolue, mais la mauvaise gouvernance de l'UMA empêche d'aller de l'avant. La seule instance décisionnelle au sein de l'UMA est son Conseil des présidents qui ne s'est jamais réuni depuis 1992! Et pourtant, le coût du non-Maghreb est connu de tous. Il est estimé à 2% du PIB de chacun des États le composant. L'Afrique se réveille aujourd'hui. Elle présente un immense potentiel, mais la Tunisie est handicapée face à ce continent par l'absence d'une

vision politique et d'une stratégie nationale. Les handicaps sont multiples. Ils concernent la logistique, le transport aérien, l'absence de réseaux bancaires tunisiens et la faible synergie entre entreprises publiques et secteur privé… Les pays du Golfe, présentés de plus en plus comme des partenaires privilégiés, manquent de profondeur économique et de maîtrise technologique. Ils ne peuvent en aucun cas représenter ni un débouché à nos exportations industrielles ni des marchés d'émission significatifs pour notre produit touristique.

4. Les modalités de la relance

4.1 Que faut-il faire à court terme ?

Rien ne sera possible sans la restauration de la confiance, sans l'adhésion franche de tous à un référentiel de valeurs qui nous unit, sans le rejet inconditionnel par tous du terrorisme, du crime organisé et de tout ce qui peut porter atteinte aux fondements de la République et de la Nation.

Les priorités se déclinent comme suit :
• Assurer la sécurité, la visibilité et la stabilité institutionnelle ;
• Favoriser le retour de la confiance, préalable à l'investissement et à toute prise de risque ;
• Favoriser le consensus et la solidarité ;
• Doter l'économie sociale et solidaire d'un cadre juridique favorable et veiller à son épanouissement afin de lui permettre de jouer son rôle complémentaire aux côtés des secteurs public et privé ;
• Inscrire dans la Constitution le Conseil économique, social et environnemental comme deuxième chambre consultative ;
• Reconnaître haut et fort le rôle de l'entreprise privée au cœur du processus de développement et de création d'emplois et de richesses ;
• Légiférer, en matière économique et sociale, par ordonnances, afin d'éviter les situations d'engorgement à l'ANC et de ne pas retarder l'adoption de la Constitution et des textes relatifs à l'organisation des élections ;
• Trouver rapidement un consensus pour le bassin minier de Gafsa, de manière à y restaurer la stabilité et revenir à un rythme de production normal, en adéquation avec les besoins de la région et du pays et en rapport avec le rang international de la Tunisie dans le secteur ;
• Revoir les politiques budgétaire et monétaire de manière à s'engager sur la voie du redressement des comptes publics et de la maîtrise des déficits ;
• Aller au plus vite vers les élections.
Mais aussi :
• Faire aboutir les différents chantiers en cours :
- Code des investissements
- PPP
• Respecter les engagements pris par la Tunisie vis-à-vis des differents bailleurs de fonds et notamment dans les Programmes d'appui aux réformes économiques 2011-2012 ;
• Mettre en place une instance nationale de l'investissement et y associer le secteur privé afin de statuer sur les grands projets proposés ;
• Réviser le Code des marchés publics pour dissoudre la commission supérieure des marchés, donner la priorité dans l'attribution des marchés publics à la qualité, dans le respect des budgets et réserver 30% de la commande publique aux PME ;
• Engager les discussions pour donner un véritable contenu au statut privilégié ;
• Lancer un large programme de formation complémentaire et de recyclage destiné à améliorer l'employabilité des diplômés chômeurs en direction des secteurs à fort potentiel d'emplois et de la Libye ;
• Lancer des fonds d'amorçage pour la création d'entreprises dans les régions marginalisées de l'intérieur, les faire parrainer par des pôles universitaires et en confier la gestion à des équipes professionnelles, dans le cadre du PPP ;
• Lancer 10 institutions de microfinance dans les 10 gouvernorats de l'intérieur en partenariat public-privé, dotées chacune de fonds propres de 10 millions de dinars et en confier la gestion et la responsabilité à des groupes privés à impliquer dans le capital de ces institutions ;
• Transformer le programme Amal en exigeant un travail effectif en contrepartie de la rémunération servie ;
• Lancer un large programme de lutte contre l'analphabétisme numérique, destiné à vulgariser l'usage de l'ordinateur et des technologies de l'information et permettant de créer 10 000 emplois parmi les diplômés chômeurs ;
• Procéder au remboursement du trop-perçu d'impôts et d'excédent de retenues à la source aux entreprises, sur simple présentation de comptes audités par un commissaire aux comptes agréé.

4.2. Que faut-il faire après les élections à moyen terme ?

Encore une fois, rien ne sera possible sans la restauration de la confiance, en direction des citoyens, des opérateurs économiques nationaux, des investisseurs extérieurs, des partenaires internationaux et des candidats au tourisme en Tunisie. La Tunisie a perdu de son efficacité et de son positionnement international comme étant le partenaire proche, fiable et capable de répondre à des commandes de réassortiment «just in time».

La corruption, la contrebande, la contrefaçon, l'économie souterraine et l'instabilité politique et sociale génèrent des surcoûts que le consommateur local paie, mais aussi des pertes de marché à l'exportation.

Le modèle économique hérité était fondé sur la rente, le privilège et la proximité du pouvoir. La Tunisie nouvelle doit favoriser l'émergence d'une économie qui valorise le travail, la prise de risque, la valeur ajoutée et l'innovation.

Le nouveau modèle à inventer devra être social, solidaire, inclusif, durable et compétitif. Ce modèle devra être capable d'inventer de nouvelles solidarités modernes entre les régions, entre les catégories sociales et entre les générations. Il doit être capable de mobiliser toutes les forces vives de la Nation. Chacun doit s'y reconnaître, y retrouver l'essentiel de ses convictions dans la coexistence respectueuse des spécificités et des différences.

Il est urgent de lancer sans plus tarder toutes les réformes structurelles et profondes qui permettront de transformer l'économie tunisienne et de la mettre sur l'orbite de la modernité, de la solidarité et de la performance.

Seules ces transformations profondes permettront de relever les défis de l'emploi, notamment des jeunes et des diplômés.

Il ne s'agit plus pour nous de retrouver la croissance, même à des niveaux élevés, car la croissance ne fait pas le développement et ne permettra pas de résoudre structurellement le problème du chômage qui mine la cohésion sociale et la solidarité nationale.

Optimuz

Un Nouvel art de vivre ? Allez-y, plongez...

- Piscine privée
- Piscine publique
- Rénovation des piscines
- Vente et installation SPA

- Structure en Béton Armé
- Filtration sans Local Technique
- Toutes Formes, toutes Dimensions

N'hesitez pas à demander une visite technique sans aucun engagement de votre part.

28, Av. Abdelaziz AL Saoud Manar II 2092
Tél.: 71.875.299 / 71.875.298 - Fax: 71.875.297
Email: desjoyaux.tn@topnet.tn
www.desjoyaux.com

Distributeur exclusif en Tunisie

Optimum

Jawhara FM

الموجة الّي تربّحك

102.5 MHZ
Sousse, Hammamet
Sud de Nabeul et Zaghouan

104.4 MHZ
Kairouan, Sidi Bouzid
Kasserine, Seliana et Sfax

89.4 MHZ
Monastir et Mahdia

Téléchargez l'application JawharaFM !

ANDROID

facebook **Suivez-nous sur notre page officiel:**
www.facebook.com/**Radio.JawharaFM**

www.jawharafm.net

Quelques pistes à cet effet :
• Dégager la vision : un modèle plus social, plus durable, plus performant, plus ouvert, basé sur l'innovation, la modernité, l'esprit d'entreprise et la coexistence des trois secteurs ;
• Moderniser l'administration : attirer les compétences ;
• Engager toutes les réformes :
- Banques : pour un secteur plus fort, mieux structuré, axé sur la culture du risque,
- Tourisme : assainir, revoir la gouvernance, enrichir les produits,
- Fiscalité : plus juste, plus inclusive, au service de la durabilité et de l'inclusion sociale et régionale,
- Caisse générale de compensation : pour un meilleur ciblage, une réduction du périmètre d'intervention, une revue de la gouvernance et des méthodes de gestion,
- Douane : avec l'allègement des procédures, la lutte contre la fraude et la contrebande et le contrôle a posteriori,
- Logistique : engager la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de logistique par la mise en place de plateformes, le désengorgement du port de Radès, la revue de sa gouvernance et l'accélération de la réalisation du projet de port en eaux profondes.
• Réformer profondément le système de formation et d'enseignement et le mettre à l'abri des tiraillements idéologiques et au cœur du projet de développement : le relever aux standards internationaux, privilégier l'acquisition des méthodes à la mémorisation des contenus, miser sur la formation des formateurs et impliquer l'entreprise dans sa gouvernance et dans l'accueil des stagiaires selon des mécanismes incitatifs à inventer ;
• Libérer les énergies : l'investissement n'est pas libre aujourd'hui, trop de secteurs restent assujettis à autorisation, les IDE restent souvent limités à 49% dans des secteurs qui n'ont rien de stratégiques ;
• Intégrer systématiquement, la solidarité, l'inclusion et la participation des populations, comme critères essentiels dans la programmation et l'évaluation des projets de développement ;
• Améliorer la compétitivité de l'entreprise : l'approche doit être par cluster : tous les intervenants doivent être impliqués dans la solution, en commençant par les opérations d'importation, en passant au dédouanement, à la production et à la mise en marché ou à l'exportation ;
• Favoriser l'ouverture économique et l'internationalisation de l'entreprise ;
• Libéraliser l'investissement privé dans les pays du Maghreb et parallèlement négocier la réciprocité avec les pays de l'UMA ;
• Mettre la diplomatie au service du développement économique ;
• Faire preuve de discernement dans le choix des investissements directs extérieurs : trop d'éléphants blancs ont été proposés par des investisseurs du Golfe sous couvert de développement thématique (sport, finances…) et qui ne sont en réalité que des projets immobiliers spéculatifs ;
• Reconvertir les réserves foncières destinées initialement aux grands projets non réalisés et les réaffecter à des fonds d'investissement à capitaux tunisiens en partenariat public-privé et à gouvernance privée pour y lancer la réalisation de plateformes intégrées destinées à recevoir des activités à haute valeur ajoutée (nearshoring, offshoring…) ;
• Donner un cadre légal et fiscal incitatif pour la participation des salariés aux résultats de leurs entreprises ;
• Veiller à une plus grande participation des populations (les jeunes, la diaspora, les femmes…) aux processus politiques, économiques et sociaux ;
• Investir dans les élites, dans l'innovation et favoriser la diffusion de la culture de l'entrepreneuriat ;
• Identifier et engager un large programme d'infrastructures destiné à désengager les régions intérieures, à interconnecter le pays à son environnement proche et à répondre aux besoins urgents des populations, notamment en matière de transport en commun, de connexion et de maillage du pays en réseau de fibres optiques à large bande, de capacités de production d'électricité, de traitement des eaux usées…,
• Assurer les conditions d'une plus grande durabilité du modèle de développement, en engageant notamment le pays dans une gestion plus économe des ressources : eau, terres, littoral, faire des énergies nouvelles et renouvelables un axe central du développement.

5. A quels risques la Tunisie doit-elle faire face ?

Au-delà des risques sécuritaire et terroriste, plusieurs risques guettent la Tunisie aujourd'hui. Ils concernent notamment :
• La fuite des élites intellectuelles et des compétences: ce phénomène commence à faire son apparition. Il faut y faire attention. Un pays qui se coupe de son élite est un pays voué à la régression et à l'enfermement ;
• La clochardisation de l'économie, avec la prégnance de l'économie informelle, de la contrebande et de la contrefaçon. La tentation de céder à la démagogie et au populisme peut porter un coup fatal à la compétitivité de l'entreprise et du site Tunisie ;
• La fuite des investisseurs internationaux, mais également des entrepreneurs locaux: l'insécurité et l'instabilité politique ne favoriseront ni l'investissement national ni celui extérieur ;
• Le repli économique et identitaire: la Tunisie est un trop petit pays pour concevoir son avenir en dehors d'une plus grande insertion dans des espaces économiques plus larges et de sa capacité à soutenir la compétition internationale en matière de production de biens matériels, mais aussi de création intellectuelle, culturelle et artistique ;
• L'approfondissement de la fracture sociale: ce risque est réel si on s'entête à vouloir retrouver la croissance, sans rechercher la durabilité, l'inclusion et une plus grande association de toutes les forces vives de la Nation à toutes les étapes du développement ;
• La superposition d'une fracture idéologique à la fracture sociale: le repli identitaire et la fermeture risquent de faire apparaître une nouvelle fracture idéologique qui se superpose à la fracture sociale. L'extrémisme fleurit toujours sur fond de misère sociale et économique.

6. En conclusion

Malgré l'ampleur des problèmes et des risques qui nous guettent, il est encore possible de relever le défi.
Les chefs d'entreprise ont toujours été mobilisés à cet effet. Ils le sont plus que jamais, mais, pour retrouver la confiance et s'investir encore plus, ils réclament des signes forts, une vision, un calendrier, des politiques sectorielles et des réformes structurelles.

R.M.

Amen Santé renforce sa proximité en ouvrant une clinique à Béja

Le 15 mai, a été inaugurée à Béja la clinique Amen Béja, en présence de M.Abdellatif Mekki, ministre de la Santé, et M.Hakim Ben Yedder, Président du Groupe Amen Santé, devant un parterre de personnalités locales, de nombreux représentants du corps médical et de journalistes venus de Tunis. *«La clinique Amen Béja, après celle de Gafsa, représente notre volonté de nous développer dans les régions intérieures souffrant du manque d'infrastructure et d'offres médicales modernes. Béja illustre ce parfait exemple lorsque seulement 60 lits privés sont offerts entre Béja, Jendouba et Le Kef. Notre décision d'investissement a été principalement fondée sur des études techniques qui ont montré que la région du Nord-Ouest disposait d'un lit d'hospitalisation pour 13 200 habitants, alors que la moyenne nationale est de 1 lit pour 4000 habitants»*, déclarait Hakim Ben Yedder.

La clinique, dotée de 102 lits (facilement extensibles à 118), pourra répondre aux besoins médicaux des malades avec un niveau de standards d'hébergement et de soins identiques à ceux de la capitale. Le plateau technique comportera un bloc opératoire de quatre salles d'opération, un espace réveil, une salle de césarienne autonome avec deux salles de travail et une unité de réanimation. Près de 200 employés ont été recrutés, sans compter les 500 emplois indirects que l'ouverture de la Clinique Amen Béja va engendrer. L'enveloppe financière de ce nouveau projet du groupe Amen Santé représente une somme de 16MTND

Amen Santé : des objectifs ambitieux jusqu'en 2016

A part les ouvertures nationales des cliniques Amen de Bizerte et de Nabeul et du premier hôpital privé à Tunis en 2015, et l'introduction en Bourse du groupe en 2016, Amen Santé compte continuer son développement en Algérie, pays voisin et ami au sein duquel le Groupe Amen compte déjà plusieurs relations de partenariat fructueuses. C'est à Alger que sera ouverte la première clinique internationale Amen. Le groupe veillera également à consolider ses parts de marché existantes en Libye, en Mauritanie et en Afrique.

Audi Tunisie inaugure son premier terminal Audi

C'est dans une ambiance exceptionnelle que l'inauguration du terminal s'est tenue, le mercredi 15 mai 2013, à La Goulette en présence de M. André Konsbruck, AUDI AG Executive Director Overseas, aux côtés de M.Ibrahim Debache, Président-directeur général de la société Ennakl Automobiles, et de M. Rachid Ben Yedder et M. Béchir Ben Yedder, du groupe Amen, et des représentants du groupe Poulina.
L'architecture visionnaire de ce nouveau terminal représente le nouveau visage de la marque et permet de présenter l'ensemble de la gamme Audi dans un design porteur de valeurs d'avant-gardisme et de sophistication. Cet édifice comporte un showroom pouvant accueillir jusqu'à 12 voitures en exposition. Quant aux ateliers Audi, ils comprennent 10 baies de service et permettront d'offrir un service après-vente de qualité assuré par une équipe certifiée Audi.

Les clients auront ainsi le privilège de rentrer dans un univers exceptionnel représentatif de l'image d'Audi véhiculée à travers le monde. En effet, ce nouvel espace a été conçu conformément aux standards architecturaux de la marque afin de proposer à ses clients premium la quintessence de la technologie Audi. Des équipes spécialisées et des ateliers équipés des dernières technologies sont à leur disposition pour leur plus grande satisfaction.
Ce terminal accueillera toute la gamme Audi pour les ventes en TTC et les ventes en hors taxes pour les résidents à l'étranger, les diplomates ainsi que les sociétés offshore.

شمس FM، وين إنت، وين أحنا

www.shemsfm.net

Par Mohamed Larbi Bouguerra

Le remède contre la vie chère
Taoufik al Hakim (1898-1987)

Entre 1946 et 1951, Taoufik al Hakim publia un certain nombre de savoureux billets d'humeur repris par la suite sous le titre *La Canne du sage…dans ce bas monde …et dans l'au-delà* dans la collection mensuelle des fameux petits livres de Dar al Hilal.

«Ma canne, dit en substance notre chroniqueur, *est bien plus fidèle que mon âne…qui m'a quitté pour s'adonner à la politique… laquelle s'en est complètement emparé».*

La cherté des prix est encore d'une brûlante actualité chez nous aussi et les prix ne montrent aucun signe de relâchement… en dépit de la visite de M. Jebali à Fondouk al Ghala, malgré les efforts de MM. Mohamed Ben Salem et ceux de M. Ali Laârayedh. Aucun signe de relâchement des prix à l'horizon… Au fait, pourquoi nos politiciens ne demanderaient-ils pas à l'astucieuse canne de Taoufik al Hakim des conseils ?

La canne dit:
«Les gens ne parlent plus aujourd'hui que de la cherté de la vie… ce mal incurable qui donne la migraine et décourage toutes les bonnes volontés lorsqu'on cherche un remède pour le traiter… N'aurais-tu pas un traitement ?»

Je répondis :
«Cherchons d'abord l'origine du mal… loin des théories des savants et des experts… En réalité, il ne diffère guère des autres affections dont on disait jadis : «La gloutonnerie est à la racine du mal et la diète en est le premier remède.»… Quelle que soit la pression des raisons économiques ou autres, ce qui impacte les marchés et fait grimper les prix est essentiellement entre nos mains , ou plutôt dans nos ventres… La viande, le pain, les fruits et le riz ne verront pas leurs prix baisser de manière significative tant que nous voulons les voir quotidiennement sur nos tables…

L'avidité du producteur comme celle du marchand répondent à celles de l'acheteur et du consommateur… Et voici une expérience qui le prouve avec preuves à l'appui… Lancez, ô consommateurs, une campagne d'envergure ; utilisez la presse et la radio ainsi que tous les moyens de diffusion pour définir et cataloguer tous les types de mets et de repas, pour toutes les bourses et tous les foyers… Conseillez de ne pas manger, par semaine, les fruits plus de deux fois, la viande plus de trois fois, le riz pas plus de deux ou trois fois. Pour la table comme pour l'habillement, déclarez la guerre au gaspillage, à la dilapidation et au luxe. Faites en sorte que la sobriété et la simplicité deviennent populaires et je ne dis pas austérité et ascétisme comme le font les Anglais depuis deux ans. Ils ont non seulement réussi dans la lutte contre la vie chère mais ils sont parvenus aussi à vaincre leur crise financière… Faites-le et vous serez le témoin d'un miracle ! Les bedaines fondront comme neige au soleil ; l'embonpoint, le diabète et l'hypertension diminueront. Les prix s'orienteront alors à la baisse, les poches se garniront et le riche nourrira le pauvre.»

La canne dit :
« C'est bien vrai… Il ne sert à rien de lutter contre la vie chère si on ne s'occupe pas de nos panses et de notre train de vie… Le client sobre fera mordre la poussière au marchand âpre au gain…. »

Traduction de Mohamed Larbi Bouguerra